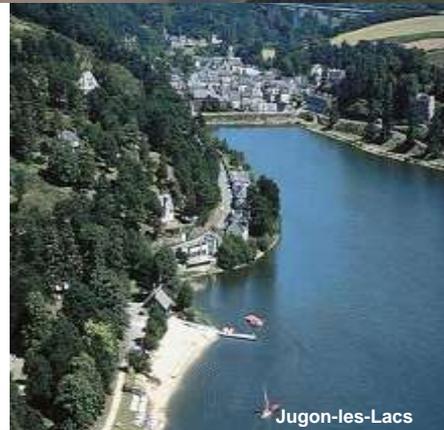


SYNDICAT MIXTE ARGUENON – PENTHIEVRE



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ARGUENON – BAIE DE LA FRESNAYE

SCENARIOS TENDANCE ET CONTRASTES, STRATEGIE COLLECTIVE



JUILLET 2012



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
1. Qu'est-ce qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?	5
2. Le SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye.....	5
3. Le bassin versant et ses principaux usages.....	5
4. Les enjeux majeurs du SAGE Arguenon-Fresnaye.....	5
5. Les étapes d'élaboration du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye	7
I. SCENARIO TENDANCE.....	9
1. Objectifs et méthodologie du scénario tendance.....	10
1.1 Les objectifs	10
1.2 La méthode	10
1.3 Les personnes ressources rencontrées.....	10
1.4 Les réunions de travail	11
1.5 Les sources et la documentation	11
2. Les macro-tendances.....	13
2.1 Le changement climatique	13
2.2 L'évolution du secteur industriel.....	14
2.3 L'évolution du secteur agricole	15
2.4 L'évolution du secteur pêche et conchyliculture	16
2.5 L'évolution démographique	17
3. Les tendances d'évolution pour le territoire de l'Arguenon et de la baie de la Fresnaye à l'horizon 2030 ..	18
3.1 Le changement climatique	18
3.2 La démographie et l'urbanisation.....	19
3.3 L'agriculture.....	23
3.4 Les activités industrielles	27
3.5 Les activités artisanales	28
3.6 Les activités conchyliques.....	28
3.7 Les activités de pêche.....	29
3.8 Les activités touristiques	31
3.9 La morphologie et la continuité écologique.....	33
3.10 Le bocage, les zones humides et les cours d'eau	33
3.11 L'eau.....	34
4. Synthèses illustrées du scénario tendance	38

II. SCENARIOS CONTRASTES.....	41
1. Objectifs et méthodologie des scénarios contrastés	42
1.1 Les objectifs	42
1.2 La méthode, les réunions de travail et de validation.....	42
2. Les scénarios contrastés.....	43
2.1 Les enjeux et les objectifs du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye	43
2.2 Les scénarios contrastés du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye.....	45
2.3 Les différents critères utilisés.....	51
III. STRATEGIE COLLECTIVE.....	52
1. Objectifs et méthodologie de la stratégie collective.....	53
1.1 Les objectifs	53
1.2 La méthode, les réunions de travail et de validation.....	53
2. La stratégie collective du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye.....	58
2.1 Objectif transversal : Concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques.....	58
2.2 Cadrage des objectifs quantifiés	61
2.3 Objectif spécifique : Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et qualité.....	68
2.4 Objectif spécifique : Protéger les personnes et les biens contre les inondations.....	73
2.5 Objectif spécifique : Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau.....	78
2.6 Objectif spécifique : Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral	84
2.7 Objectif spécifique : Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau	89
2.8 Objectif spécifique : Réduire les contaminations du littoral, et plus particulièrement les contaminations microbiologiques.....	91
2.9 Objectif spécifique : Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant	94
IV. ANNEXES.....	97
Annexe 1 : ateliers de travail de l'inter-commissions du 8 septembre 2011.....	98
Annexe 2 : réunions de travail des commissions thématiques du 16 janvier, 30 janvier et 6 février 2012	105
Annexe 3 : scénarios contrastés – Grille de priorisation	109
Annexe 4 : présentation compilée des cartes	111

Préambule

1. QU'EST-CE QU'UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE) est un document de planification pour protéger la quantité et la qualité des eaux marines, douces superficielles et souterraines et des milieux associés.

Il doit respecter la Directive Cadre sur l'Eau et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux réalisé pour le bassin Loire-Bretagne par l'Agence de l'Eau.

2. LE SAGE ARGUENON-BAIE DE LA FRESNAYE

L'élaboration du SAGE Arguenon - baie de la Fresnaye est demandée par l'État au Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre. Il est élaboré par une Commission Locale de l'Eau (CLE) de 51 membres désignés par le Préfet : 26 élus du territoire, 16 usagers, 9 représentants de l'État.

Le SAGE Arguenon - baie de la Fresnaye est situé entre le SAGE du Pays de Saint Briec et le SAGE Rance Frémur - baie de Beussais.

3. LE BASSIN VERSANT ET SES PRINCIPAUX USAGES

Le territoire Arguenon – baie de Fresnaye est un territoire agricole, relativement peu urbanisé, centré sur l'alimentation en eau potable à partir des eaux de surface, mais sous la menace qualitative.

Cette production d'eau potable, à partir de la retenue de la Ville Hatte à Pléven, est une production stratégique à l'échelle locale, départementale et régionale.

La frange littorale est tournée vers le tourisme et les activités liées à la mer.



4. LES ENJEUX MAJEURS DU SAGE ARGUENON-FRESNAYE

Validés par la CLE à l'issue du diagnostic, le 19 mai 2011, voici les enjeux pour le territoire du SAGE Arguenon - baie de la Fresnaye.

Les activités économiques majeures du territoire y sont fortement inféodées (agriculture et industrie agro-alimentaire associée, conchyliculture...). L'Arguenon est un territoire de forte production d'eau potable, dépassant largement son périmètre. L'un des enjeux du SAGE est d'assurer la pérennité de cette fonction.

► **Un enjeu transversal : concilier les activités humaines et économiques (agriculture et industries agroalimentaires associées, conchyliculture,...) avec les objectifs liés à l'eau et à la protection des écosystèmes aquatiques.**

L'Arguenon est un territoire de forte production d'eau potable, dépassant largement son périmètre. Le maintien de cet usage est largement partagé par les acteurs, mais il reste fragilisé depuis plusieurs années. La ressource en eau brute de surface reste en permanence sous la menace des nitrates, du phosphore et des pesticides, alors que son usage principal sur le bassin versant, c'est-à-dire la production d'eau potable, requiert des normes, des process coûteux et un suivi très strict.

La problématique de l'érosion est importante sur l'ensemble du bassin versant (colmatage des cours d'eau, sédimentation dans les retenues, transferts de phosphore), et conditionne la reconquête de la qualité des milieux. Un programme de lutte contre l'érosion est en cours sur l'ensemble du territoire du SAGE.

À noter par ailleurs que sur le territoire du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye, Plancoët et Jugon-les-Lacs sont les principaux sites qui subissent des inondations. Au regard des derniers événements de 2010, la retenue de la Ville Hatte n'est pas mise en cause sur les phénomènes étudiés à Jugon-les-Lacs. Il en ressort toutefois que la protection des populations contre les inondations s'avère une de priorités des acteurs du SAGE.

Sur le territoire du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye, il n'existe pas, aujourd'hui, de tension d'usage de la ressource en eau souterraine. L'adéquation besoins-ressource reste néanmoins très dépendante des ruissellements de surface, notamment ceux stockés dans la retenue de l'Arguenon.

Par ailleurs, sur le territoire du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye, les cours d'eau présentent une morphologie très dégradée (cloisonnements, colmatage). Les zones humides ont été altérées au fil du temps, nombre d'entre-elles ayant disparu au profit de l'activité agricole. Le déficit de connaissance des zones humides est également avéré. La dégradation du bocage, au cours des dernières décennies, accentue le mauvais fonctionnement des cours d'eau.

Dans ces conditions, les milieux aquatiques présentent des signes de dégradation importants, tels que des contextes piscicoles perturbés et des phénomènes d'eutrophisation sur le littoral (algues vertes) et les grandes retenues.

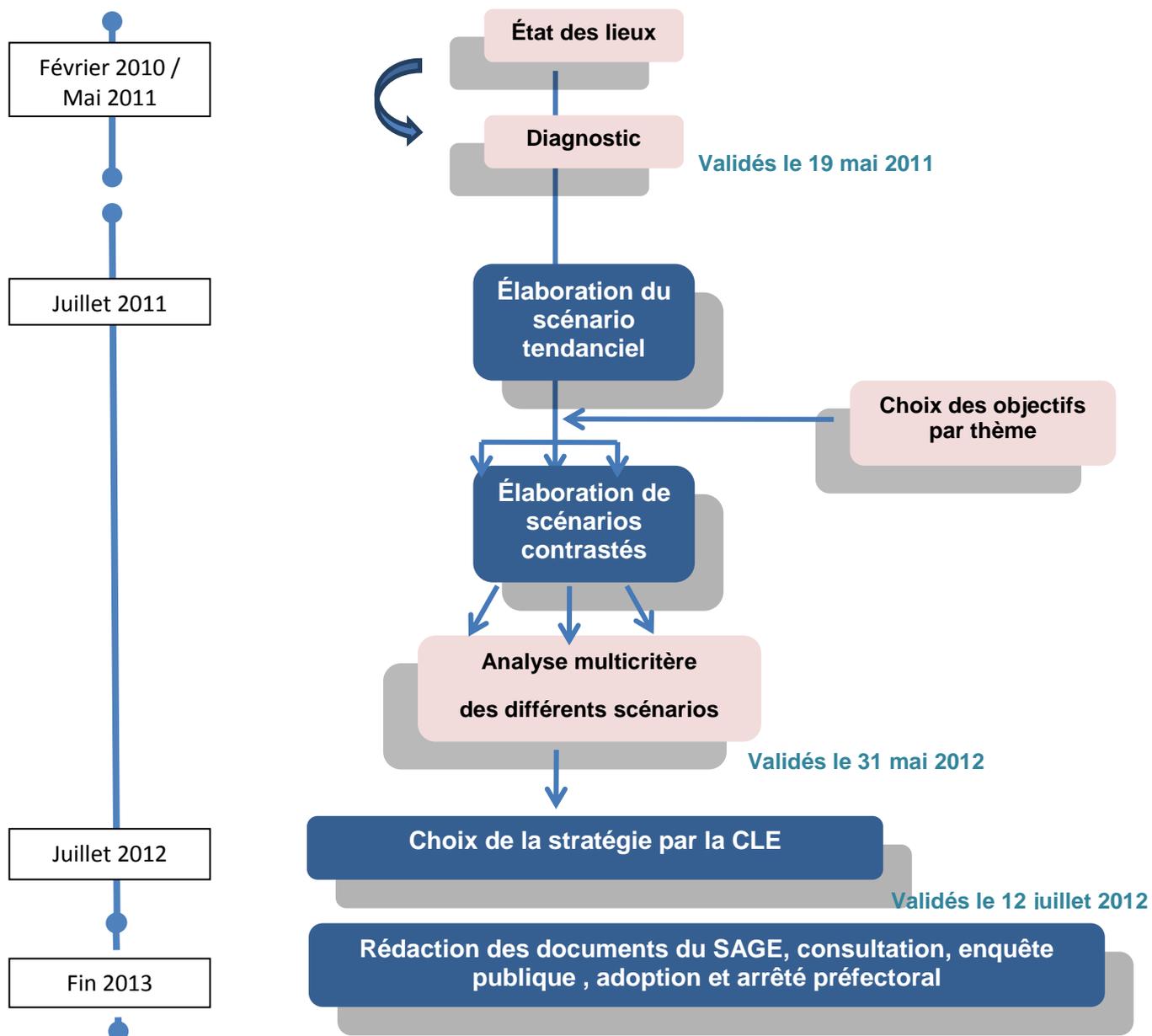
De plus, des pollutions microbiologiques dans les eaux marines affectent et fragilisent fortement les activités conchylicoles existantes.

► **Six enjeux majeurs :**

- Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et qualité
- Protéger les personnes et les biens contre les inondations
- Améliorer la qualité biologique, continuité écologique et morphologie des cours d'eau
- Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral
- Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau
- Réduire les contaminations microbiologiques du littoral.

5. LES ETAPES D'ELABORATION DU SAGE ARGUENON – BAIE DE LA FRESNAYE

Le schéma ci-dessous illustre l'enchaînement des différentes phases du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye, conformément à l'élaboration de tout SAGE :



L'état des lieux et le diagnostic ont pour but de présenter aux acteurs un « état zéro » de la situation de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant et d'acquiescer une culture commune basée sur la connaissance des milieux et des usages.

- ▶ **L'« état des lieux – diagnostic » a été validé, à l'unanimité, en commission locale de l'eau le 19 mai 2011**

La phase « tendances et scénarios » qui lui succède, est fondée sur une volonté d'anticipation. En effet, l'analyse de la situation actuelle et passée est nécessaire pour comprendre les mécanismes qui ont conduit aux pratiques, aux comportements et à l'état actuel du bassin versant.

La prise en compte des volontés futures, conjuguées aux évolutions pressenties sur les plans économique, technique et écologique, est tout aussi indispensable pour éclaircir les décisions à prendre. Cette phase « Tendances et scénarios » a donc pour ambition de rechercher un consensus entre les acteurs pour aboutir *in fine* au choix d'une stratégie unique.

- ▶ **Le scénario tendance a été pré-validé en commission locale de l'eau le 1er décembre 2011, puis en bureau de CLE le 8 décembre 2011.**
- ▶ **Les scénarios tendances et contrastés ont été validés, à l'unanimité, en commission locale de l'eau le 31 mai 2012.**

La stratégie collective, dernière étape d'élaboration avant la phase de rédaction des documents du SAGE. La stratégie est constituée de mesures élaborées collectivement par les acteurs du SAGE (commissions de travail, inter-commissions, bureau de CLE et CLE), en réponse aux enjeux du territoire.

- ▶ **La stratégie collective a été validée, à l'unanimité, en commission locale de l'eau le 12 juillet 2012.**

I. Scénario tendance

1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DU SCENARIO TENDANCE

1.1 LES OBJECTIFS

Le scénario tendance se fixe comme objectif de décrire l'évolution à venir du territoire Arguenon - baie de la Fresnaye, à 15-20 ans, en projetant les évolutions actuelles. Il s'agit d'un scénario « sans SAGE », pour faire apparaître les tendances lourdes qui influent sur le territoire.

Le but est également de comparer ces évolutions avec les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) et ainsi mettre en évidence les écarts aux objectifs.

1.2 LA METHODE

La méthodologie repose sur :

- la réalisation d'une analyse prospective relative aux évolutions historiques, actuelles et prévisibles des paramètres socio-économiques, techniques, écologiques, sociologiques et réglementaires, afin de :
 - comprendre le système de gestion du territoire dans son ensemble et ne pas se cantonner à une analyse unique de l'hydrosystème ;
 - intégrer les projets d'aménagements et d'équipements connus et les effets de rupture ;
- la collecte de scénarios à différentes échelles de territoire :
 - obtenus auprès d'organismes et de structures référents (sources et documentation listées ci-après) ;
 - exploités pour en dégager ce qui pourrait être applicable localement ;
- la rencontre avec des personnes-ressources du territoire du SAGE et en Bretagne (listées ci-après) ;
- la prise en compte de l'évolution de la réglementation (SDAGE, Grenelle, classement des cours d'eau, directive nitrates, captages prioritaires...).

1.3 LES PERSONNES RESSOURCES RENCONTREES

Au cours de la période comprise entre le mois d'août et le mois de novembre 2011, les personnes suivantes ont été mobilisées en entretien individuel ou semi-collectif, au titre d'une profession ou d'une expertise particulière.

► En socio-économie

- Yannick CORRE et Serge DALIBOT, Comité départemental du tourisme
- Jean-Luc CADE, Coop de France Ouest
- Bertrand CONVERS, Cooperl
- Nathalie LE DREZEN, Chambre d'agriculture Côtes d'Armor

- Thierry CONNAN et Christophe HALARY, Côtes d'Armor Développement
- Pascal BLANCHARD et Laurent DENOUAL, Syndicats de la baie de la Fresnaye et de l'Arguenon et Caroline LE SAINT, Section régionale de la conchyliculture Bretagne Nord
- Alain COUDRAY et Anaïs DOCLIN, Comité local des pêches

► Sur les milieux

- Julien CHEVE et Claude LE BEC, IFREMER
- Alix NIHOARN, Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Maurice LEBRANCHU, Fédération de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des Côtes d'Armor
- Gilles HUET, Eau et rivières de Bretagne

1.4 LES REUNIONS DE TRAVAIL

► Les commissions thématiques

Les membres des commissions thématiques ont été réunis en inter-commissions à deux reprises pour l'élaboration du scénario tendance :

- le 8 septembre 2011 à Pluduno, pour une séance de travail destinée à esquisser le devenir du territoire Arguenon-baie de la Fresnaye, à partir de tableaux thématiques préalablement préparés ;
- le 1^{er} décembre 2011 à Hénanbihen, pour pré-valider le scénario tendance du territoire Arguenon Baie de la Fresnaye.

► Le bureau de la CLE

Les membres du bureau de la CLE se sont réunis le 20 octobre 2011 et le 8 décembre 2011, pour amender les travaux des commissions et formaliser le scénario tendance pour le territoire du SAGE.

1.5 LES SOURCES ET LA DOCUMENTATION

- GIEC 2007
- Météo-France 2010
- « Cinq scénarios de croissance pour la France en 2030 », Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Trésor, Centre d'analyse stratégique, avril 2011
- FAO 2009
- « Scénarii Agrimonde », INRA et CIRAD, 2009
- « Plan d'action Régional Pêche et Aquaculture », Région Bretagne, 2006
- « Quatre scénarios bretons », CESER, 2007

- UICN, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer
- INSEE, 2006 et 2010
- Bretagne Environnement, 2009 et 2010
- ECNC, LEI et ZALF. Scenar 2020 II. Se préparer au changement, décembre 2009
- Côtes d'Armor 2020, synthèses et rapports, 2006-2009
- Recensement général agricole 2010, DRAF Bretagne, 2011
- SCoT Pays de Dinan, 2011
- Ouest-France, différents articles récents
- EauFrance
- Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2008
- Chambre régionale d'agriculture (« Etude SDAGE »)
- Agreste, recensement général agricole 2010
- Côtes d'Armor Développement - Armorstats
- IFREMER (Synthèses flotilles)
- Vivarmor

2. LES MACRO-TENDANCES

2.1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

<p>A. Des constats sur l'évolution du climat (Source : GIEC 2007)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation des températures moyennes globales de $0,6^{\circ}\text{C} \pm 0,2^{\circ}\text{C}$ au cours du 20ème siècle <div data-bbox="646 533 1362 943" data-label="Figure"> </div> <ul style="list-style-type: none"> - Des précipitations accrues de 0,5 à 1 % tous les dix ans - Des événements de précipitations importantes en augmentation de 2 à 4 %
<p>B. Les causes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La variabilité interne du système climatique - Des facteurs extérieurs (naturels et d'origine anthropique)
<p>C. Les évolutions attendues pour le 21è siècle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une augmentation des températures moyennes globales de 1,4 à 6°C et des précipitations moyennes
<p>D. Un phénomène qui s'accélère avec les processus de rétroaction (Source : CEA 2008)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une baisse d'efficacité des puits de carbone : + 1,5 °C - Vers une rupture climatique ?
<p>E. Le réchauffement en France (Source : Météo-France 2010)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1°C en France entre 1906 et 2005 - Légèrement plus marqué au Sud qu'au Nord - Les 10 années les plus chaudes du siècle sont toutes postérieures à 1988

Changements attendus au 21 ^e siècle	Conséquences négatives	Conséquences positives
T° max. plus élevées, plus de journées chaudes et de vagues de chaleur	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des décès • Aggravation des risques de dommages à certaines cultures • Augmentation de la consommation électrique pour le refroidissement 	
T° min. plus élevées, moins de journées froides, de jours de gel et de vagues de froid	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de l'aire de répartition de certains animaux nuisibles et vecteurs de maladies 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de mortalité liée au froid • Augmentation des rendements potentiels sur certaines cultures • Diminution de la consommation énergétique pour le chauffage
T° max. et min. plus élevées	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des destinations touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des destinations touristiques
Épisodes de précipitations intenses plus fréquents	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des dommages liés aux inondations • Accélération de l'érosion des sols • Augmentation des pressions sur l'État, les collectivités, les assurances et assistances 	<ul style="list-style-type: none"> • Accélération des recharges de certaines nappes des plaines d'inondation
Assèchement estival plus accentué	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse du rendement de certaines cultures • Aggravation des dommages sur certains ouvrages • Diminution de la quantité et de la qualité des eaux 	

2.2 L'EVOLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL

Cinq scénarios de croissance pour la France en 2030 (Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, Trésor, Centre d'analyse stratégique, avril 2011)

Scénario Noir : trajectoire pessimiste de l'économie française	<ul style="list-style-type: none"> - Déflation généralisée, renchérissement du coût du capital, peu de recherche et développement, déficit d'innovation, délocalisations, niveau élevé de chômage (8,5%)
Scénario Fil de l'eau : prolongation des tendances de reprise molle de 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Fin du leadership américain, découplage des trajectoires des pays émergents et des pays matures, croissance tirée par la consommation des ménages, création limitée d'emplois, diminution du chômage (7,8%)
Scénario Croissance non soutenable : croissance à court terme, pertes à moyen terme, associées à un assainissement seulement partiel des déséquilibres et une prise en compte insuffisante de la contrainte environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Scénario inflationniste, demande des pays émergents, mais hausse du coût des matières premières et prises de risques, situation très instable (bulles successives), diminution du chômage structurel (7,5%)

<p>Scénario Croissance soutenue et soutenable : mutation du modèle de croissance (réorientation de l'appareil productif dans une perspective soucieuse de l'environnement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - A court et moyen terme, effort d'investissement important, perte de pouvoir d'achat, dépréciation du capital ; à terme, croissance tirée par l'offre, regain de parts de marché mondial, création importante d'emplois, chômage structurel faible (6,5%)
<p>Scénario Croissance soutenue et soutenable et marché du travail plus efficace : mise en œuvre de politiques volontaristes en faveur de l'emploi dans le cadre du scénario de Croissance soutenue et soutenable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création très importante d'emplois, baisse du chômage structurel (jusqu'à 4,5%)

A retenir ► la croissance devra changer de nature pour être soutenable ; les options de politique économique joueront un rôle décisif (importance des choix retenus), mais aussi les chocs subis par notre économie et les choix des entreprises et des ménages.

2.3 L'EVOLUTION DU SECTEUR AGRICOLE

<p>A. Une très forte progression des besoins d'ici 2050 (Source : FAO 2009)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 9,1 milliards d'habitants à nourrir - Une progression nécessaire de la production alimentaire globale d'environ 70 % entre 2005 et 2050
<p>B. Les scénarii Agrimonde (Source : INRA et CIRAD 2009)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Agrimonde GO : nourrir la planète en privilégiant la croissance économique mondiale <ul style="list-style-type: none"> · pratiques de cultures plus intensives, utilisation poussée des engrais, OGM, forte mécanisation, méthodes industrielles standardisées - Agrimonde 1 : nourrir la planète en préservant les écosystèmes <ul style="list-style-type: none"> · des formes plus localisées de systèmes agricoles et alimentaires, reposant sur des circuits courts et surtout sur la diversité du vivier de petites et moyennes entreprises agricoles et de transformation, en particulier dans les pays en développement
<p>C. Les scénarii d'évolution de la PAC (Source : ECNC, LEI et ZALF. Scenar 2020 II. Se préparer au changement. Décembre 2009)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Scénario de référence : maintien des orientations actuelles de la politique agricole, découplage total des aides, système de paiement unique, diminution de 30 % des aides directes et augmentation de 105 % du FEADER - Scénario de conservation de la PAC : augmentation du premier pilier de la PAC, forte diminution du second, poursuite des résultats du bilan de santé après 2013, diminution de 15 % des aides directes, maintien du taux de couplage actuel, augmentation modérée du FEADER (45 %) - Scénario de libéralisation : baisse de 75 % du budget de la PAC, suppression des paiements directs et des instruments de régulation du marché, augmentation de 100 % du FEADER

Tendances lourdes ► diminution de la contribution de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'emploi et au revenu total, augmentation de la production de matières premières agricoles, diminution des surfaces de terre consacrées aux cultures, concurrence des agrocarburants, impacts très variables sur les productions animales

2.4 L'EVOLUTION DU SECTEUR PECHE ET CONCHYLICULTURE

<p>D. Le secteur de la pêche professionnelle face à des enjeux majeurs (Source : Plan d'action Régional Pêche et Aquaculture, Région Bretagne, 2006)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des emplois et des outils de production à la pêche en recul - Une flotte vieillissante - Une population de patrons de pêche assez âgée - Une ressource incertaine : en Manche Ouest et dans le Golfe de Gascogne, 33 stocks sur 53 sont considérés comme étant à risques et 10 sont jugés dans un état critique - La crise énergétique
<p>E. La conchyliculture, une activité confrontée à des exigences d'adaptation (Source : Plan d'action Régional Pêche et Aquaculture, Région Bretagne, 2006)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un lien au territoire fort dans un espace convoité : concurrence de l'urbanisation, du nautisme, avec des problèmes fonciers accrus rendant difficile l'installation des jeunes - L'importance de la qualité du milieu : la multiplicité des usages sur le littoral impact sur la qualité de l'eau et du milieu, dont dépend le bon exercice de l'activité professionnelle - Une réglementation qui pèse sur la production : les impératifs de modernisation des sociétés et d'intégration environnementale pourraient conduire à éloigner les exploitants du littoral vers des zones d'activités dédiées - Une structuration économique et professionnelle : le marché n'est pas unique (ostréiculture et mytiliculture), les types et les tailles d'entreprises sont très variées et se positionnent sur des marchés divers (du local au national)
<p>F. Pour ce qui concerne la pêche à pied</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les gisements naturels de coquillages en Bretagne subissent une tendance à la dégradation de leur qualité microbiologique, avec une diminution du nombre de sites de bonne qualité

Tendances dominantes :

► des problèmes de renouvellement de la flottille et de sa transmission, une nécessaire adaptation de la profession face aux enjeux liés à la ressource et à l'énergie

► des exigences d'adaptation fortes pour ce qui concerne les questions de qualité des milieux et des réglementations très contraignantes, dans un contexte de concurrence avec d'autres usages littoraux, ce qui pourrait faire diminuer le nombre de producteurs et les volumes produits

2.5 L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

<p>A. Évolutions de la population nationale (Source : INSEE 2006 et 2010)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'augmentation de la population française vers 67 millions d'habitants en 2030, 74 millions en 2060. - Une concentration de population vers les régions Sud et Ouest. - Un vieillissement inéluctable en France : <ul style="list-style-type: none"> · un âge moyen qui passerait de 39 ans en 2007 à 43 ans en 2035 puis à 45 ans en 2060 ; · 12 % de plus de 75 ans en 2030, 16 % en 2060, contre 8,5 % en 2007.
<p>B. Évolutions démographiques régionales (Source : INSEE 2006)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la croissance démographique en Bretagne jusqu'en 2030 ; - Un solde naturel qui devient négatif à partir de 2020 (plus de décès que de naissances) ; - Un phénomène de vieillissement dans la moyenne nationale (âge moyen de 43 ans en 2030).
<p>C. Les 4 scénarios bretons (Source : CESER 2007)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Bretagne convoitée ou la « Breizh riviera » : terre d'accueil des actifs, voire des réfugiés climatiques, ainsi que des retraités et des étudiants ; dynamique résidentielle ; densification de population sur le littoral et augmentation en Bretagne intérieure - La Bretagne en pointe ou « les vents portants » : dynamique à la fois productive et résidentielle ; arrivée massive d'actifs, mais aussi de retraités et d'étudiants, forte densification sur le littoral et le long des axes de communication - La Bretagne performante ou « le courant productif » : dynamique productive ; attraction des actifs mais pas des retraités et des étudiants ; densification sur le littoral et le long des axes de communication - La Bretagne délaissée ou « le reflux » : exil des actifs, fuite des étudiants et moins de retraités

Tendance dominante ► poursuite plus ou moins importante de la densification du littoral et le long des axes de communication

3. LES TENDANCES D'EVOLUTION POUR LE TERRITOIRE DE L'ARGUENON ET DE LA BAIE DE LA FRESNAYE A L'HORIZON 2030

3.1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

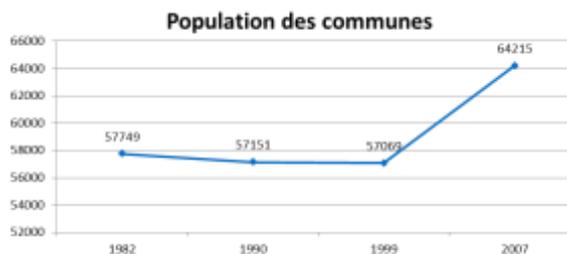
<p>A. Constats locaux et tendances passées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la majorité des acteurs du territoire, pas d'observations flagrantes qui évoqueraient un changement climatique sur les 30 dernières années ; c'est davantage la perception au temps qui a changé, que le temps lui-même. - La température de surface moyenne de la mer a crû d'environ 0,8°C entre 1986 et 2008. - En hiver, augmentation du nombre de jours de verglas avec une fragmentation du phénomène ; les automobilistes sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des routes ; d'où des interventions plus fréquentes (traitement NaCl).
<p>B. Les évolutions pressenties</p>	<p><i>Rappel des macro-tendances</i> <i>Les évolutions climatiques suivantes sont attendues : augmentation des températures minimales et maximales, moins de jours de gel, plus de vagues de chaleur, plus d'épisodes de précipitations intenses, assèchement estival plus prononcé.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de tempêtes, plus de débordements de rivières, augmentation du niveau des eaux de mer, dérégulation climatique.

LES CONSEQUENCES PREVISIBLES LIEES AU CLIMAT

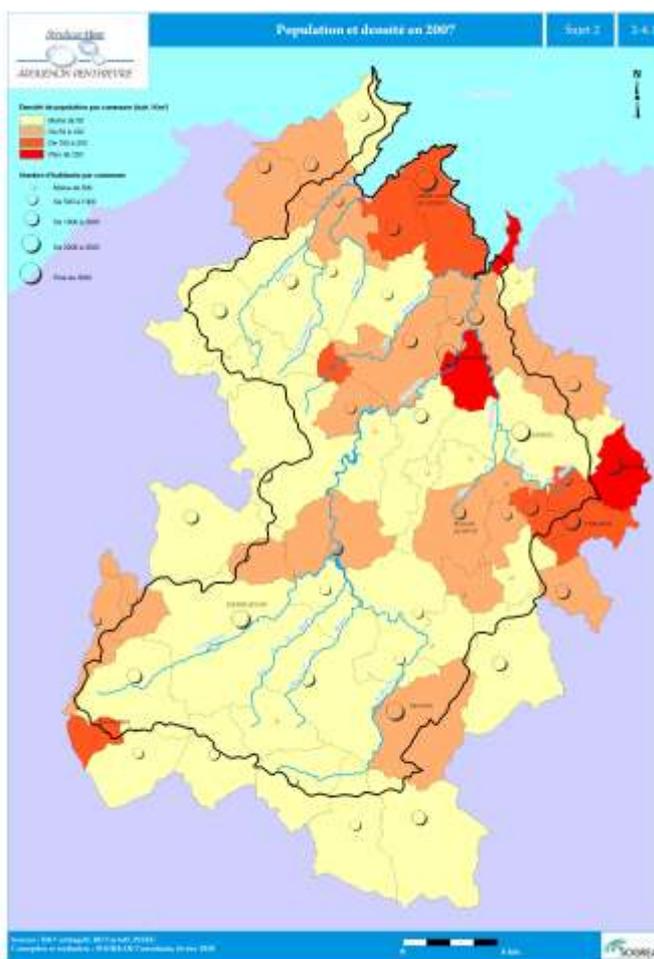
	Opportunités	Menaces
<p>Activités et usages sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'impact majeur sur les activités économiques principales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inondations aggravées par débordements de rivières et montée du niveau de la mer. • Erosion accrue des sols.

3.2 LA DEMOGRAPHIE ET L'URBANISATION

- Forte croissance dans les années 2000, notamment due au retour des retraités



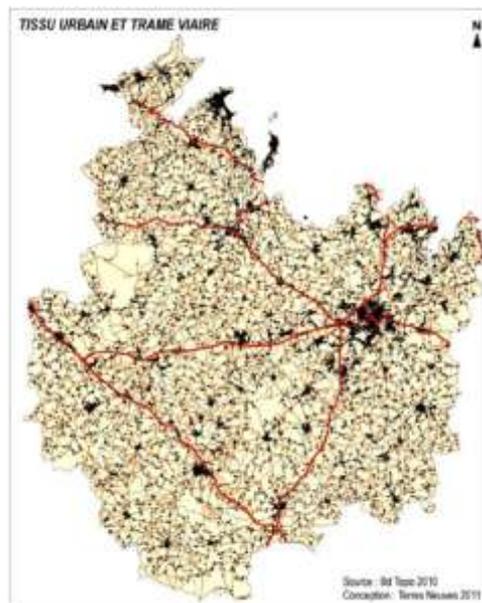
- Les évolutions démographiques montrent actuellement des signes d'essoufflement : augmentation du coût du foncier et du coût énergétique, stabilisation de la demande depuis 2 ans.



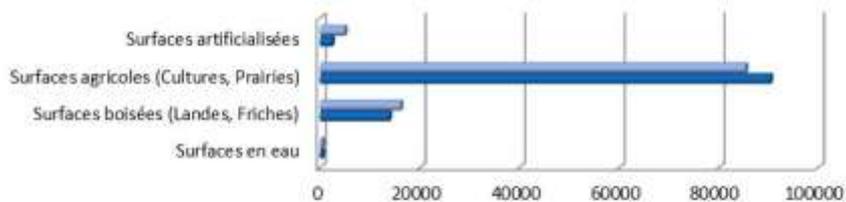
A. Constats locaux et tendances passées

- Le SCoT du Pays Dinan estime la surface aujourd'hui artificialisée (habitat, zones à vocation artisanale et commerciale, réseau viaire...) à environ 720 m²/habitant
- Cette artificialisation a fortement augmenté depuis les années 80 :
 - de 305 m² à 720 m²/habitant,
 - de 360 à 650 m²/habitant dans les Côtes d'Armor.

- Entre 2000 et 2010, -2,3% de SAU
- Surface artificialisée par habitant :
 - 404 m² en 1985,
 - 780 m² en 2005.

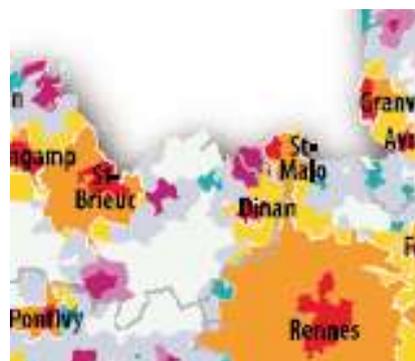


L'occupation du sol pour les communes du SAGE Arguenon - baie de la Fresnaye
En hectares, évolution 1985 / 2005



	Surfaces en eau	Surfaces boisées (Landes, Friches)	Surfaces agricoles (Cultures, Prairies)	Surfaces artificielles
2005	452	16122	85416	4955
1985	386	13858	90336	2364

- Les aires d'influence des villes – le zonage en aires urbaines 2010 (Source : INSEE-DATAR)



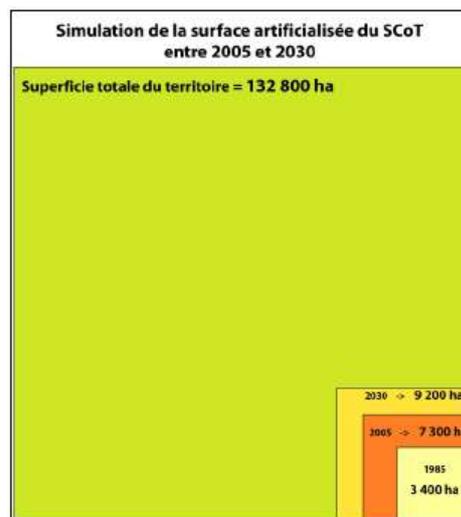
B. Les évolutions pressenties

Rappel des macro-tendances

En ce qui concerne le niveau de population, la Bretagne devrait accueillir près de 15 % d'habitants supplémentaires d'ici 2030, pour atteindre 3,5 millions d'habitants, majoritairement sur le littoral et près des grands axes de circulation.

- Le SCoT du Pays de Dinan envisage des scénarios de croissance démographique de +0,3% à +1,1% par an échéance 20 ans : soit de 4 à 16 000 habitants supplémentaires sur le territoire du SAGE.
- **La pression se concentrera sur les communes du littoral, du rétro-littoral, dans les pôles urbains et le long des axes de communication (RN12 et RN176).**
- La requalification/revitalisation des centres-bourgs primera sur les extensions urbaines (densification et diversification de l'habitat sur des périmètres définis).
- Un vieillissement important de la population sur le littoral.
- Sur le territoire du SAGE (57 communes, surface totale de 72 060 ha, 40 400 habitants), à typologie d'habitat constante (780 m² par habitant), les prévisions d'urbanisation à 2030 sont :
 - hypothèse forte : + 775 ha
 - hypothèse moyenne : + 500 ha
 - hypothèse faible : + 195 ha

Hypothèse forte :
croissance de 1,1% par an



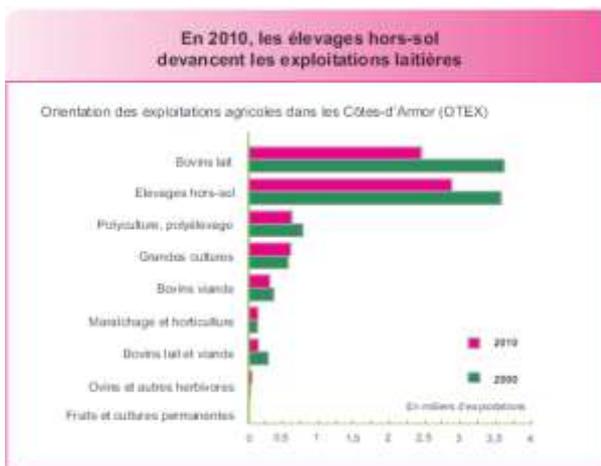
LES CONSEQUENCES PREVISIBLES POUR LA DEMOGRAPHIE ET L'URBANISATION

	Opportunités	Menaces
Besoins en eau	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la consommation d'eau potable : augmentation de la population compensée par une diminution de la consommation unitaire des particuliers (performances de l'électro-ménager, comportements, dispositifs d'économie), un meilleur rendement des réseaux et disparition des petits élevages sans forages 	<ul style="list-style-type: none"> En cas de forte sécheresse, report des prélèvements en forage vers le réseau AEP : jusqu'à 10 % de prélèvements supplémentaires
Gestion des eaux usées et des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> Ouvrages épuratoires existants globalement dimensionnés en charge organique pour faire face au développement de l'habitat Amélioration des niveaux de traitement et des modalités de rejet Diagnostic et travaux d'amélioration des réseaux Mise en conformité des installations d'assainissement individuel Meilleure gestion des eaux pluviales (mise en place de bassins de rétention en aval des nouveaux aménagements) 	<ul style="list-style-type: none"> Des problèmes de collecte et de surcharge hydraulique qui perdurent (vigilance à avoir sur le littoral) Forte variation des charges collectées sur les communes littorales (été/hiver) due à l'intrusion d'eaux parasites (mauvais état des réseaux et des branchements) Quelques installations d'assainissement individuel qui restent non conformes (vigilance à avoir sur le littoral) Concentration des eaux pluviales dans les bassins de décantation (vigilance à avoir sur le littoral)
Occupation des sols et qualité des milieux	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure protection des zones humides existantes Impact sur la consommation d'espace limité si densification et requalification de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> En fonction de la localisation des zones d'extension urbaine, risques potentiels d'impact sur les milieux naturels remarquables Diminution potentielle de SAU sur le littoral
Usages		<ul style="list-style-type: none"> Une tension entre l'activité agricole et le développement de l'habitat et des autres activités économiques Des interrogations sur le devenir des boues de STEP et de lagunes

3.3 L'AGRICULTURE

LES STRUCTURES AGRICOLES

<p>A. Constats locaux et tendances passées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 2000 et 2010, -30% d'exploitations agricoles (927 au total en 2010) : plus forte diminution des exploitations non ICPE assimilables à l'élevage bovin (BV Arguenon : - 46%, BV Fresnaye : -31%) et moindre diminution des exploitations ICPE assimilables au hors-sol (BV Arguenon : -14%, BV Fresnaye : -16%) - La SAU moyenne est passée de 38 à 52 ha entre 2000 et 2010. - Plus que 22% d'exploitants de moins de 40 ans en 2010, contre 31% en 2000. - La main d'œuvre nécessaire au fonctionnement des exploitations a baissé de 27% entre 2000 et 2010. - Le nombre d'UGB a diminué de 10% entre 2000 et 2010 sur le territoire. - Modifications relatives à la transposition de la directive nitrates : surface de référence pour le calcul du plafond des 170 kg d'azote organique par ha (décret du 10 octobre 2011).
<p>B. Les évolutions pressenties</p>	<p>Rappel des macro-tendances</p> <p><i>En ce qui concerne les structures agricoles, la concentration des exploitations va se poursuivre : augmentation de la taille des cheptels, généralisation des formes sociétaires, accroissement des surfaces.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Concentration des cheptels sans augmentation globale. - Accélération de la concentration des exploitations pour différentes raisons : désintérêt du métier, charge administrative, blocage à l'installation de nouveaux exploitants, coût de la mise aux normes, évolution de la PAC etc. - Moins de mises à disposition de terres des laitiers pour les éleveurs de porcs.



L'ELEVAGE HORS-SOL

A. Constats locaux et tendances passées

- Le nombre total de porcins a diminué de 2 % entre 2000 et 2010 sur le bassin versant
- A l'échelle du département, les dossiers présentés au CODERST témoignent d'une forte restructuration
- Dans certains cas, la diminution de cheptel a été la réponse apportée pour la mise aux normes
- Le nombre de poules pondeuses a chuté de 26 %.
- Le nombre de poulets de chair a augmenté de 15 %.
- Des chaînes d'abattage en difficulté à l'échelle régionale (surcapacité d'abattage).

Baie de la Fresnaye		2000	2010	Evolution entre 2000 et 2010 en % (*)
Cheptel				
effectif : en milliers d'unités				
(*) : Evolution des effectifs entre 2000 et 2010				
Total bovins	Effectif animaux	11,5	10,0	-13,1%
dont vaches laitières	Effectif animaux	3,3	3,3	0,1%
Total porcins	Effectif animaux	129,6	124,6	-3,9%
dont - truies mères	Effectif animaux	12,2	10,3	-15,9%
- porcs charcutiers	Effectif animaux	65,9	66,2	0,4%
Poules pondeuses d'oeuf de consommation	Effectif animaux	1 000,9	799,0	-20,2%
Poulets de chair	Effectif animaux	122,7	153,0	24,7%

Bassin de l'Arguenon		2000	2010	Evolution entre 2000 et 2010 en % (*)
Cheptel				
effectif : en milliers d'unités				
(*) : Evolution des effectifs entre 2000 et 2010				
Total bovins	Effectif animaux	49,3	41,1	-16,6%
dont vaches laitières	Effectif animaux	17,9	15,8	-11,6%
Total porcins	Effectif animaux	401,7	398,3	-1,3%
dont - truies mères	Effectif animaux	37,8	33,5	-11,2%
- porcs charcutiers	Effectif animaux	209,7	226,9	8,2%
Poules pondeuses d'oeuf de consommation	Effectif animaux	218,1	105,2	-51,7%
Poulets de chair	Effectif animaux	351,9	391,6	11,3%

B. Les évolutions pressenties

Rappel des macro-tendances

En ce qui concerne **le porc**, on peut s'attendre à un durcissement du marché : diminution de la consommation en France, et évolution vers produits transformés, augmentation des exportations de porc brut, stagnation, voire diminution de la production.

- **Maintien du cheptel porcin total** sur le bassin ; augmentation de la taille des cheptels par exploitation.
 - une étude prospective menée en 2009 tablait en scénario central sur une baisse de 6 % entre 2007 et 2020 à l'échelle de la Bretagne.
- Une incertitude quant à l'effet de la mise aux normes « bien-être des animaux » sur les effectifs et les structures (porc et poules pondeuses).
- **Des effectifs qui restent très fluctuants en réponse au marché mondial** ; l'exportation de viande porcine reste aléatoire (forte demande asiatique et russe).

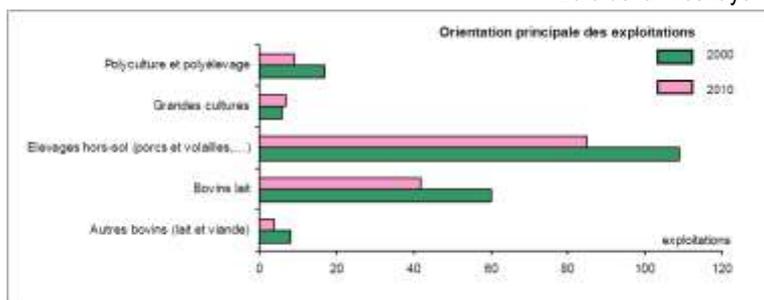
- Développement de la découpe et de la transformation de la viande porcine et donc création accrue de valeur ajoutée.
- Moins de mises à disposition de terres des laitiers pour les éleveurs de porcs.
- Reprise des volailles de chair (poulet).

LA PRODUCTION LAITIERE

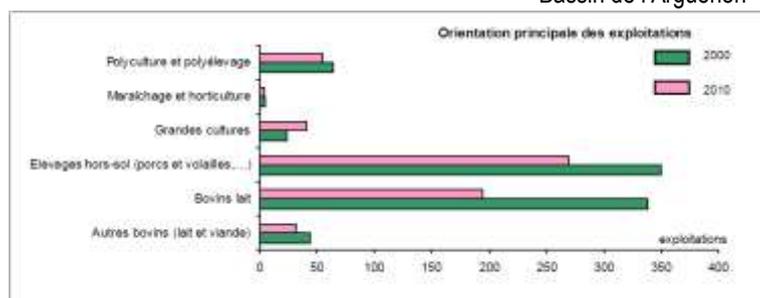
- Les effectifs bovins totaux ont chuté de 16% entre 2000 et 2010.
- Apparition des robots de traite.
- Modifications relatives à la transposition de la directive nitrates : normes de rejets des vaches laitières remplaçant les précédentes normes « CORPEN » (85 kg/vache/an)
- Des agrandissements d'exploitations par anticipation de la suppression des quotas laitiers

A. Constats locaux et tendances passées

Baie de la Fresnaye



Bassin de l'Arguenon



Rappel des macro-tendances

En ce qui concerne le lait, restructuration de la filière, augmentation du volume de production.

B. Les évolutions pressenties

- Suppression des quotas laitiers en 2015 :
 - augmentation du volume de production global, en équilibre avec le marché ;
 - intensification de la production par vache laitière.
- Généralisation des robots de traite (60 à 70 vaches par robot).
- Vers une taille moyenne des exploitations autour de 500 000 l de lait ?
- Frein au développement des systèmes herbagers en réponse au

	<p>changement des normes de rejets par vache laitière ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Internationalisation du marché ; forte demande asiatique. - Développement des produits frais et amplification de la segmentation des marchés (exemple : produits pour les personnes âgées).
--	--

LA PRODUCTION CEREALIERE

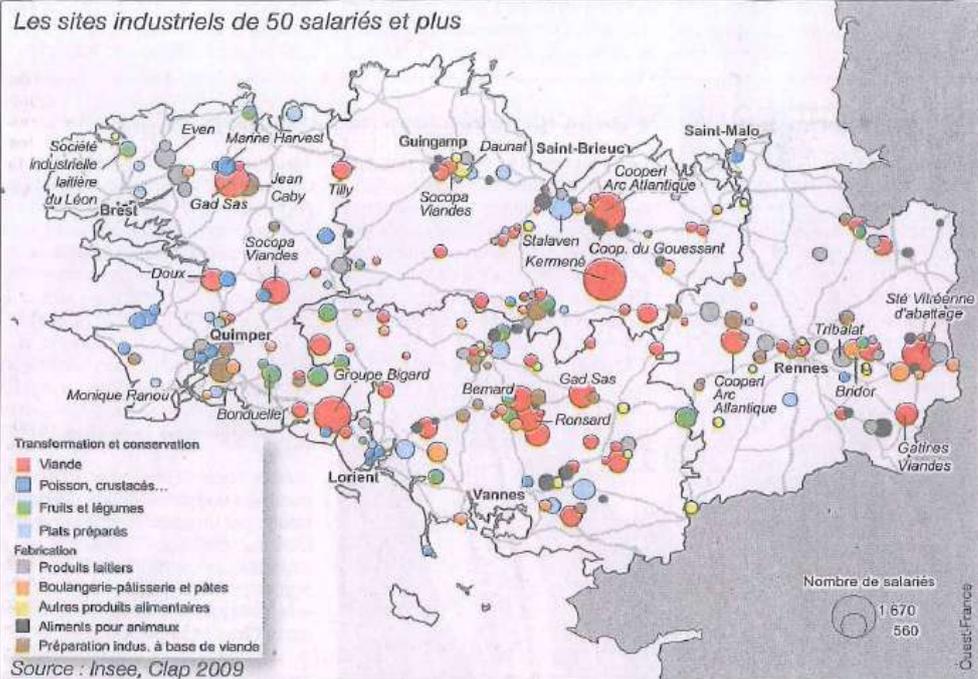
<p>A. Constats locaux et tendances passées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'exploitations spécialisées en « grandes cultures » a progressé de 6 % entre 2000 et 2010. Elles représentent en 2010 8 % des structures et 8 % des UTA.
<p>B. Les évolutions pressenties</p>	<p><i>Rappel des macro-tendances</i> <i>Le marché des céréales devrait se tendre davantage, en raison de la concurrence entre les différentes utilisations : agrocarburants, alimentation animale, fabrication d'aliments à la ferme, spéculation... Augmentation de la volatilité des prix.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des surfaces en céréales du fait d'un marché plus rémunérateur au détriment de l'élevage bovin viande essentiellement. - Pour les acteurs locaux, diminution des rendements sur le bassin de l'Arguenon en amont de la prise d'eau en contentieux (à vérifier avec l'étude DRAF en cours sur d'autres bassins en contentieux).

LES CONSEQUENCES PREVISIBLES POUR L'AGRICULTURE

	Opportunités	Menaces
Besoins en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des prélèvements d'eau pour l'abreuvement des animaux. 	
Pollutions diffuses	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleur pilotage de la fertilisation azotée • Diminution de l'usage des produits phytosanitaires (Ecophyto 2018) • Réduction des transferts de pesticides et de phosphore (dispositifs végétalisés) • Réduction potentielle des transferts de nitrates et de phosphore grâce à la plantation de haies, billons et/ou talus efficaces • Allongement des rotations en système hors-sol favorisé par le traitement des effluents • Développement des unités de traitement des déjections sur les sièges d'exploitation (concentration des élevages) 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des surfaces dédiées aux grandes cultures en substitution de prairies: augmentation des intrants (phytosanitaires et engrais) • Augmentation des transferts par diminution du bocage • Agrandissement des exploitations agricoles: concentration des déjections animales sur les parcelles proches des sièges et utilisation accrue d'engrais minéraux • Vigilance sur l'agrandissement des exploitations laitières : davantage de risques de fuites d'azote par suppression de l'herbe sur les parcelles éloignées et des rotations plus courtes

Occupation des sols et qualité des milieux	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de replantation (Breizh bocage) 	<ul style="list-style-type: none"> Destruction des haies relictuelles pour favoriser les grandes cultures
--	--	--

3.4 LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

<p>A. Constats locaux et tendances passées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des chaînes d'abattage en difficulté sur le territoire breton. Une diminution du nombre d'emplois permanents compensée par l'intérim dans les Côtes d'Armor.
<p>B. Les évolutions pressenties</p>	<p>Rappel des macro-tendances <i>Dans l'industrie agroalimentaire, on s'attend à une poursuite des mouvements de concentration. La recherche de nouveaux marchés au niveau national et à l'exportation guiderait l'innovation. La question de l'approvisionnement en matières premières se poserait (porcs, céréales...).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Maintien des industries agroalimentaires en raison de la présence de matières premières (lien au territoire). <p><i>Les sites industriels de 50 salariés et plus</i></p>  <ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'automatisation (stagnation voire baisse de l'emploi). A l'échelle du département, vers une concentration des sites industriels et des emplois

3.5 LES ACTIVITES ARTISANALES

A. Constats locaux et tendances passées	<ul style="list-style-type: none"> - Des espaces vides dans les zones d'activités existantes à l'écart d'axes de communication.
B. Les évolutions pressenties	<p>Rappel des macro-tendances <i>L'artisanat, soutenu par l'économie résidentielle, se porterait bien, surtout dans la zone rétro-littorale.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vitalité du tissu artisanal soutenu par l'économie résidentielle avec le développement potentiel de nouvelles zones d'activité.

LES CONSEQUENCES PREVISIBLES POUR LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

	Opportunités	Menaces
Besoins en eau		<ul style="list-style-type: none"> • Pas de besoins supplémentaires
Gestion des eaux usées et des eaux pluviales		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des rejets potentiels de substances polluantes liées au bâtiment • Imperméabilisation de nouvelles surfaces en lien avec la création de zones d'activités
Occupation des sols et qualité des milieux		<ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'activités supplémentaires au détriment d'espaces agricoles
Usages		<ul style="list-style-type: none"> • Localement, une tension entre l'activité agricole et le développement des activités artisanales

3.6 LES ACTIVITES CONCHYLICOLES

A. Constats locaux et tendances passées	<ul style="list-style-type: none"> - Mortalité conjoncturelle importante des naissains d'huîtres, très disparates d'une baie à l'autre et d'un producteur à l'autre. - Problèmes récurrents de contaminations microbiologiques ; récentes interdictions de ramassage et de commercialisation des coquillages. - Une dégradation de la qualité microbiologique des eaux conchylicoles depuis 10 ans (baies de l'Arguenon et de la Fresnaye) et multiplication des pollutions ponctuelles. - 24 entreprises aujourd'hui pour les deux baies, avec des sièges locaux et un rajeunissement des chefs d'entreprises (reprises familiales). - La production de moules domine, avec une filière locale organisée.
B. Les évolutions pressenties	<p>Rappel des macro-tendances <i>Les filières conchylicoles seront fragilisées par le dérèglement climatique et les problèmes sanitaires. Le nombre de producteurs diminuerait, ainsi que les volumes produits.</i></p>

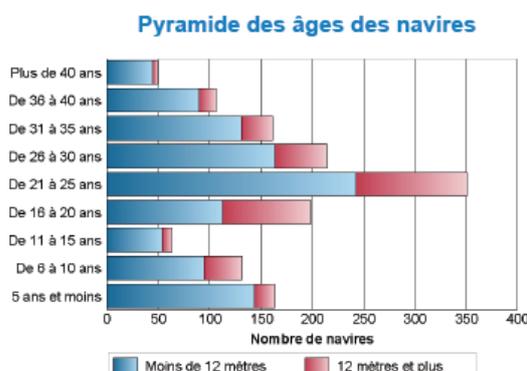
- **Pour la production de moules** : un marché porteur, une mécanisation quasi à son maximum, **pas de possibilité d'augmentation de production** sur site ; des expérimentations éventuelles de production en mer.
- **Pour la production d'huîtres** : **maintien de l'existant** en termes de production avec un développement de labels.
- Globalement, **une profession sous la menace d'une disparition localement à 10 ans si le problème microbiologique perdure et s'aggrave.**

3.7 LES ACTIVITES DE PECHE

EN MER PROFESSIONNELLE

A. Constats locaux et tendances passées

- A l'échelle du Comité local des pêches de Saint-Brieuc, une flottille vieillissante (comme sur la façade Mer du nord – Manche, schéma ci-contre), mais avec une stabilité des effectifs depuis 10 ans : autour de 180 à 200 navires.



- Saint-Cast, un port attractif : accessibilité aisée, eau profonde, proximité des lieux de pêche,
- En 2009, les activités des 532 marins du CLP sont la petite pêche (141 navires), la pêche côtière (2), la pêche au large (7), la pêche hauturière ; chalut, ligne, casier, drague et filet.
- Les marins sont plutôt jeunes (35/40 ans en moyenne), avec beaucoup de reprise familiale (notamment à Saint-Cast).
- A Saint-Cast, beaucoup de vente directe : mareyeur, restaurateur, usine, marché.

B. Les évolutions pressenties

Rappel des macro-tendances
Avec des problèmes de renouvellement de la flottille et de sa transmission, le maintien de la pêche en mer passe par une adaptation de la profession face aux enjeux liés à la ressource et à l'énergie.

- Augmentation de la pression réglementaire, de plus en plus complexe.
- Nette diminution des ressources ; mise en place de mesures de gestion (dispositifs de sélectivité) avec conséquences espérées sur le maintien de la ressource.
- Diminution attendue de la flottille, à cause du non remplacement des vieux navires.

	<ul style="list-style-type: none"> - Tensions de plus en plus fortes avec les pêcheurs amateurs, notamment sur quelques espèces (bar, lieu, maquereau, homard) et sur certains secteurs (les Hébihens, zone à bars du Cap Fréhel...) ; problème des contrôles, des pêches de sous-tailles, du marché... - Réflexion sur un parc marin normand-breton. - Elaboration en cours de l'état des lieux de la directive Stratégie marine et réforme de la Politique commune de la pêche (PCP).
--	--

EN MER RECREATIVE

<p>Constats locaux et tendances passées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression de la pêche en mer récréative liée à la démocratisation des embarcations et du matériel de pêche ; des espèces particulièrement recherchées (lieu, bar...) - Une Fédération des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France très active
--	---

A PIED RECREATIVE ET PROFESSIONNELLE

<p>A. Constats locaux et tendances passées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le classement de la zone en catégorie C, pour les coquillages fousseurs, interdit la pratique professionnelle dans la baie de la Fresnaye. - La pêche à pied récréative attire de plus en plus de touristes (arrivées massives lors de grandes marées, encouragées par les campagnes de communication des offices de tourisme), en plus des populations locales, et génère une grosse pression. - Méconnaissance de la réglementation par les pêcheurs à pied, malgré des campagnes d'information.
<p>B. Les évolutions pressenties</p>	<p>Rappel des macro-tendances <i>Concernant la pêche à pied, l'accroissement démographique et l'augmentation du tourisme pourrait aboutir à une augmentation de ces pratiques, dans un contexte réglementaire durcis.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Engouement pour ces pratiques dans un contexte géographique très favorable. - Evolution vers des pratiques plus respectueuses grâce à la sensibilisation et à l'application de la réglementation (Vivarmor, pêcheurs plaisanciers de la Côte d'Emeraude, contrôle renforcés...)

EN RIVIERES

<p>A. Constats locaux et tendances passées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 1995 et 2005, la baisse du nombre de pêcheurs est de 31 % au niveau national (soit une perte de 554 000 pêcheurs). - A l'échelle départementale, la tendance observée est une stagnation des effectifs depuis 8 ans. - A l'échelle du bassin de l'Arguenon, ces effectifs seraient en augmentation (Maison de la pêche, plan d'eau, camping, parcours pour les handicapés, développement des hébergements).
---	--

B. Les évolutions pressenties

Rappel des macro-tendances

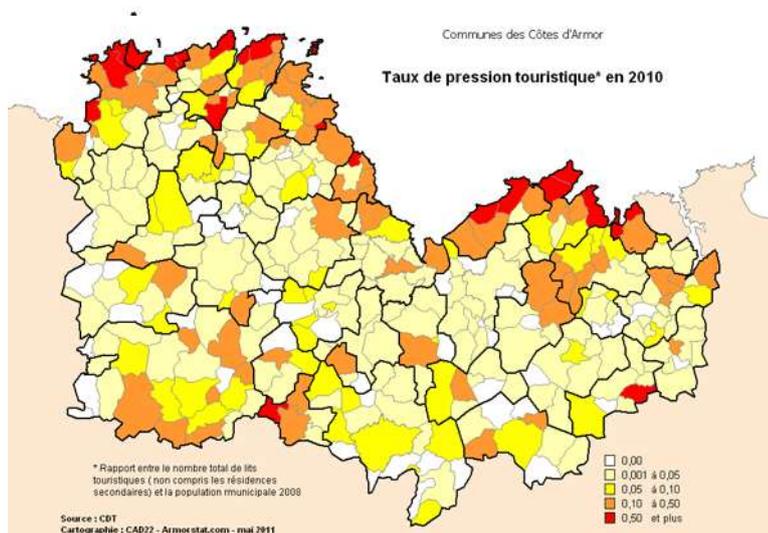
Concernant **la pêche en rivières**, le regain d'intérêt pressenti pour les activités de nature conduirait à une augmentation de la pratique de pêche dans les sites propices et agréables.

- Développement des pratiques « no-kill ».
- Poursuite des actions de la Maison de la pêche autour de la **dynamisation de la pêche de loisirs** : l'Arguenon est site pilote.

3.8 LES ACTIVITES TOURISTIQUES

A. Constats locaux et tendances passées

- En 2011, une offre de l'ordre de 16 400 lits en hébergements touristiques et 9 400 résidences secondaires.

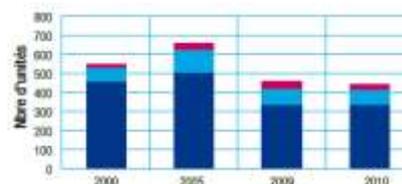


- **Une offre hôtelière familiale en régression.**
- **Une consolidation de l'offre en camping grâce à des adaptations fortes.**
- **Développement des gîtes ruraux** mais diminution des durées de location ; **fractionnement des séjours.**
- Spécialisation d'hébergements pour le tourisme pêche (16 hébergeurs labellisés sur le Pays de Dinan).

- **Augmentation du nombre de bateaux de plaisance**, malgré une stagnation récente du nombre d'immatriculations de bateaux.

Nouvelles immatriculations de bateaux neufs

- > à 8 m
- 6 à 8 m
- < à 6 m



- Mise en service récente du nouveau port de Saint-Cast (980 places) ; projet d'aire de carénage
- **En dehors des restaurants et bars présents sur le port, peu, voire pas, de retombées économiques** sur les entreprises locales.

B. Les évolutions pressenties

Rappel des macro-tendances

La fréquentation touristique augmenterait malgré l'augmentation du coût des transports. Mais les pratiques évolueraient : une fois sur place, les touristes ne se déplaceraient plus et chercheraient des activités localement.

Les hébergements et les infrastructures touristiques se multiplieraient, pour augmenter l'offre d'activités locales.

- Un littoral qui reste attractif avec une **évolution sensible des modes d'hébergement** (transformation des résidences secondaires, modification de l'offre en campings autour du confort et du bien-être, baisse de l'hôtellerie).
- Un projet de résidence Pierre-et-vacances à Saint-Cast-le-Guido pour 2014.
- Un **renforcement du pôle Jugon-Plédéliac** (château de la Hunaudaye, ferme d'antan, maison de la pêche).
- Une consolidation du tourisme pêche.
- Un potentiel de développement du nautisme à condition de développer des structures à terre (port à sec), à proximité des ports et des cales de mise à l'eau.

LES CONSEQUENCES PREVISIBLES POUR LES ACTIVITES DE CONCHYLICULTURE, DE PECHE ET DE TOURISME

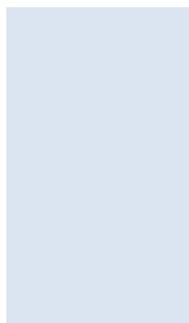
	Opportunités	Menaces
Besoins en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure répartition des prélèvements dans l'année (allongement de la saison touristique) 	
Gestion des eaux usées et des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de conséquences liées aux campings-cars car bonne gestion des rejets grâce aux bornes de collecte dans les communes et aux pratiques des campings-caristes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrages épuratoires à concevoir en fonction des variations de charges reçues. • Des traitements effectués dans les jardins (antifouling) et des bateaux stationnaires.
Occupation des sols et qualité des milieux	<ul style="list-style-type: none"> • Une amélioration des populations piscicoles en rivière liée à la réduction des obstacles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des pressions sur les gisements de coquillages. • Raréfaction des ressources en poissons de mer dues à la pêche et à des conséquences de la dérégulation climatique
Usages		<ul style="list-style-type: none"> • Une tension entre les professionnels de la mer et les amateurs de pêche et de nautisme, renforcée dans les cas de diversification des activités en mer (algues, ormeaux, pisciculture) • Une profession conchylicole sous la menace de la dégradation de la qualité microbiologique des eaux

3.9 LA MORPHOLOGIE ET LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

<p>A. Constats locaux et tendances passées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux d'hydraulique agricole ont cessé mais leurs conséquences sont encore importantes (érosion, surcreusement)
<p>B. Les évolutions pressenties</p>	<p><i>Rappel des macro-tendances</i> <i>Concernant les cours d'eau, la dégradation morphologique serait stoppée. La réduction des obstacles tendrait à se poursuivre, mais la reconquête des milieux à grande échelle (renaturation) poserait des problèmes techniques et financiers.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La restauration de la morphologie des cours d'eau est longue et difficile (travail de longue haleine). - Amélioration des conditions naturelles d'écoulement pour plusieurs raisons : <ul style="list-style-type: none"> · mise en œuvre des contrats territoriaux (malgré coût important, difficultés techniques, besoin de foncier) · présence de techniciens rivière sur tout le territoire du SAGE · mise en place du Plan national de la restauration de la continuité écologique · rénovation du classement des cours d'eau en listes 1 et 2. · suppression des 2 ouvrages Grenelle ; à noter que la CLE du 8 septembre 2011 s'est prononcée contre l'effacement du barrage de Saint-Sébastien · encadrement des travaux d'aménagement des cours d'eau par le Code de l'environnement (autorisation/déclaration) - Amélioration de la dispersion des grands migrateurs sur le bassin versant

3.10 LE BOCAGE, LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU

<p>A. Constats locaux et tendances passées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des zones humides et des cours d'eau en cours à l'échelle du bassin versant - Des freins à la mise en place de filières bois-énergie (manque de main d'œuvre, difficulté à trouver des débouchés, bois de haie peu adapté, demande de bois bûche, faible densité bocagère notamment sur la baie de la Fresnaye)
<p>B. Les évolutions pressenties</p>	<p><i>Rappel des macro-tendances</i> <i>Concernant les milieux aquatiques, le drainage serait fortement ralenti. Les zones humides exemplaires seraient préservées mais les secteurs plus banals ne seraient pas pris en compte. Malgré les programmes de replantation, le bocage continuerait de se dégrader, fragilisé par la diminution du linéaire de haies et du nombre de connexions, et surtout l'absence d'entretien. Localement, là où des filières bois-énergie se mettront en place, il pourrait se développer.</i></p>



- Intégration des inventaires dans les documents d'urbanisme, favorisant la protection des zones humides
- **Disparition des arbres isolés et des haies dégradées, non compensée**
- **Plantation de haies sur talus dans le cadre des programmes Breizh bocage**
- Présence de techniciens bocage sur tout le territoire du SAGE
- Soutien par la SCIC bois-énergie du pays de Dinan

3.11 L'EAU

LES ETIAGES ET LES INONDATIONS

	Facteurs	Tendances d'évolution
Étiages	<ul style="list-style-type: none"> • Etiages naturels peu influencés par les usages et les prélèvements • Majoritairement des forages en nappe profonde 	<ul style="list-style-type: none"> • Les étiages restent sous l'influence dominante des conditions pluviométriques estivales
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquence des débordements de rivières et montée du niveau de la mer • Amélioration de la gestion des eaux pluviales mais concentration de ces eaux • Développement attendu des plantations bocagères efficaces. • Pas d'impact du bocage sur les grosses inondations • Plan d'actions de prévention des inondations (engagement d'actions conditionné à l'établissement d'un plan de financements) 	<ul style="list-style-type: none"> • Possible augmentation de la fréquence des inondations à Plancoët et Jugon-les-Lacs • Arrivée plus rapide des eaux dans les cours d'eau

LA QUANTITE D'EAU

Constats locaux et tendances passées

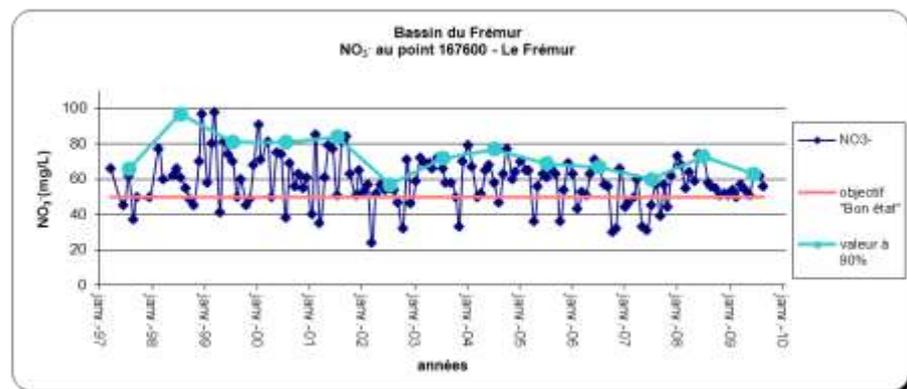
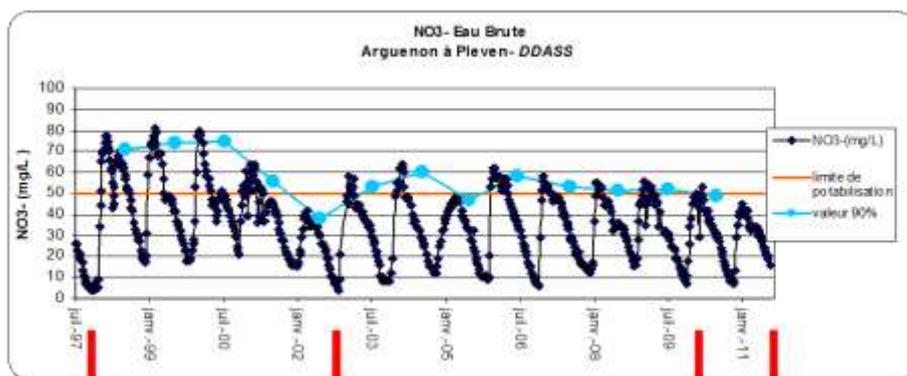
- Les volumes prélevés sur la retenue de la Ville Hatte varient entre 10 et 12 Mm³/an. Stabilité des prélèvements.

	Facteurs	Tendances d'évolution
La retenue de l'Arguenon	<ul style="list-style-type: none"> • Dérégulation climatique • Pas de besoin supplémentaire pour l'AEP 	<ul style="list-style-type: none"> • Des remplissages toujours imputables aux conditions hydriques hivernales et printanières ; des difficultés ponctuelles de remplissage de la retenue (exemple de l'automne 2011)

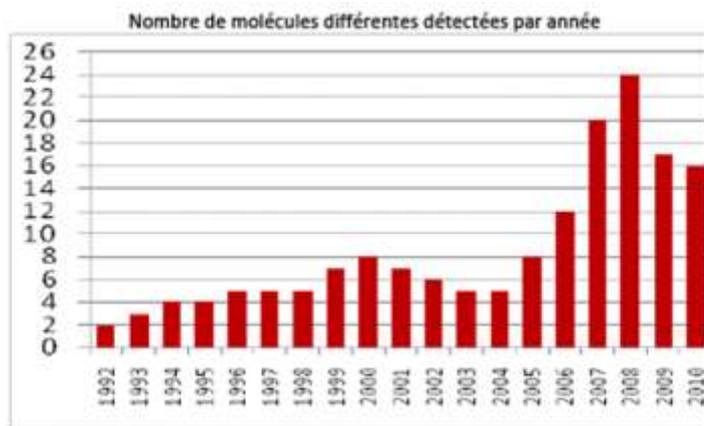
Les nappes	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des prélèvements pour l'abreuvement Transfert du réseau AEP vers des forages 	<ul style="list-style-type: none"> Plus forte sollicitation des nappes
------------	--	---

LA QUALITE DE L'EAU DOUCE

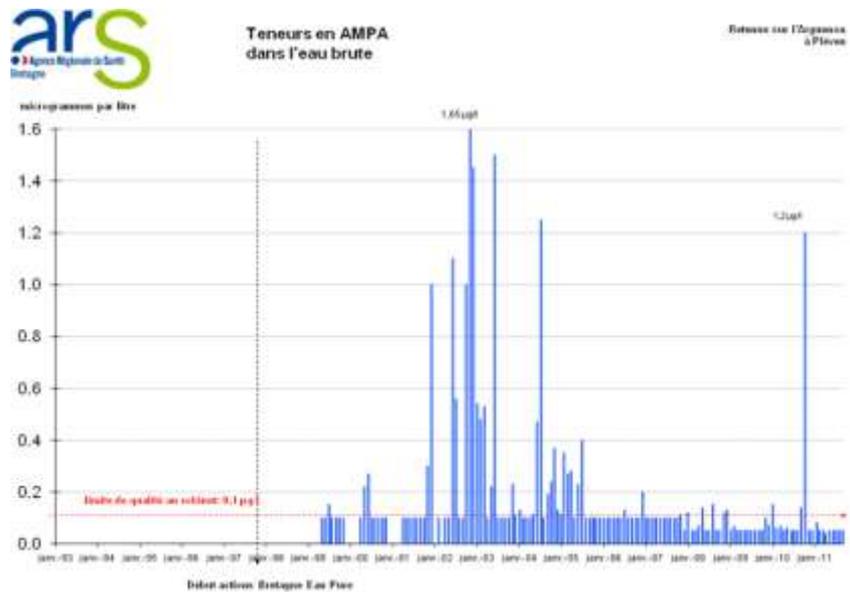
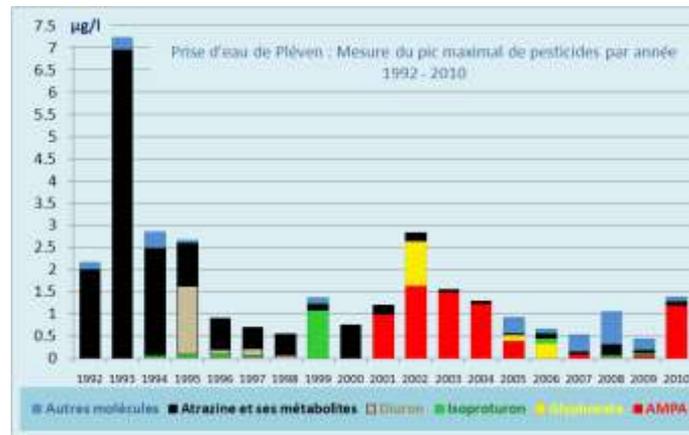
Constats locaux et tendances passées



- Nombre total de molécules de pesticides détectées à Pléven (prise d'eau) : moins de 10 de 1992 à 2005, entre 10 et 25 depuis 2005



- Nombre de molécules recherchées : 25 à 30 de 1992 à 1998, 40 à 50 depuis 1999

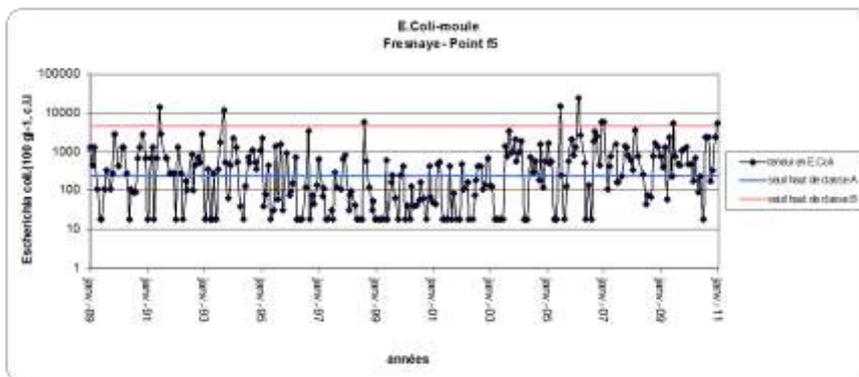


	Facteurs	Tendances d'évolution
Nitrates	<ul style="list-style-type: none"> Programme d'actions de la directive nitrates Plan gouvernemental algues vertes Augmentation des surfaces de grandes cultures Surfertilisations ponctuelles à proximité des bâtiments (parcelles « parking ») et sur les parcelles surchargées Développement des systèmes de traitement des déjections animales 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse globale des flux à l'échelle du périmètre du SAGE, avec localement des surconcentrations dans des tronçons de cours d'eau
Phosphore	<ul style="list-style-type: none"> Des apports à la baisse (circulaire phosphore pour les ICPE) : réduction dans l'alimentation, aménagements parcellaires, traitement et export Limitation des intrants agricoles (dimensionnement des plans d'épandage sur le phosphore) Régression du bocage, accroissement des ruissellements et de l'érosion Développement des moyens humains en faveur du bocage Concentration des rejets animaux Développement des systèmes de traitement des déjections animales Réduction des flux urbains (baisse des concentrations dans les eaux brutes ; traitement plus systématique du phosphore dans les STEP urbaines et industrielles) Des interrogations sur l'épandage des boues d'épuration 	<ul style="list-style-type: none"> La maîtrise des concentrations en phosphore dans les cours d'eau, la retenue de la Ville-Hatte, et les sédiments en milieu marin sera tributaire de l'évolution de l'occupation des sols du bassin versant (érosion)
Phytosanitaires	<p><u>Usages non agricoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place progressive de plans de désherbage Formation des agents communaux Plan Ecophyto 2018 visant à la réduction de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires <p><u>Usages agricoles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Plan Ecophyto 2018 visant à la réduction de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires Augmentation de la quantité de phytosanitaires Apparition de nouvelles molécules / accentuation de la diversification des produits utilisés Utilisation de variétés plus résistantes Développement des phytothérapies Développement des techniques sans labour ? 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse probable des flux globaux (diminution des quantités utilisées, moindre mobilité), mais persistance de pics de concentrations parfois très significatifs (1,2 ug/l en AMPA en octobre 2010) Augmentation du nombre de molécules utilisées (spécialisation des cultures) Des interrogations sur les impacts des phytosanitaires en milieu marin et notamment sur le phytoplancton et le développement des algues toxiques

LA QUALITE MICROBIOLOGIQUE DE L'EAU DE MER

Constats locaux et tendances passées

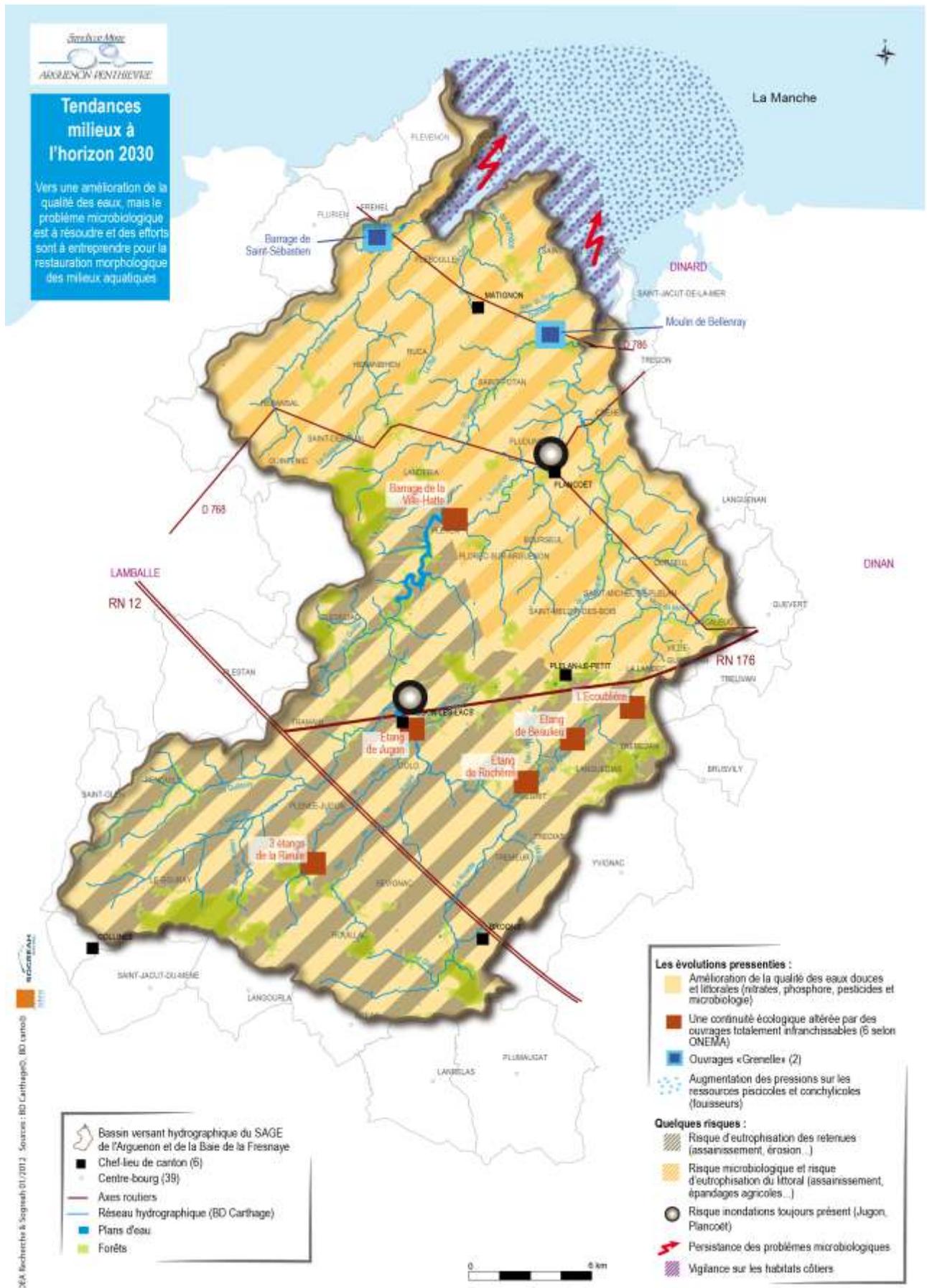
- Contaminations microbiologiques : bruit de fond permanent qui se concentre en mortes eaux et se dilue en vives eaux



	Facteurs	Tendances d'évolution
Eaux de baignade	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration progressive de la performance du fonctionnement des systèmes de collecte des eaux urbaines • Mise en œuvre des « profils de plages », avec possibilité de fermeture préventive • Prélèvements réalisés uniquement en période estivale 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration attendue de la qualité des eaux de baignade
Eaux conchylicoles	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de la qualité des eaux • Sensibilité plus forte des fousseurs • Prélèvements réalisés toute l'année • Coquillages sous l'influence des cours d'eau en période de fort débit • Gestion complémentaire des zones conchylicoles sur la base de paramètres viraux à compter de l'hiver 2011-2012 • Volet « assainissement » du plan algues vertes pour le bassin de la Fresnaye • Réalisation de « profils de zones conchylicoles » (inventaire des sources de pollution et plan d'action) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation possible de la qualité des milieux de production des coquillages filtreurs dans les deux baies (l'intégration des derniers résultats semble confirmer cette tendance).

4. SYNTHES ILLUSTRÉES DU SCENARIO TENDANCE

Pages suivantes, deux cartes illustrant les tendances à l'horizon 2030.



II. Scénarios contrastés

1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DES SCENARIOS CONTRASTES

1.1 LES OBJECTIFS

L'élaboration de scénarios contrastés a pour but de fixer de grands objectifs à partir de la directive cadre européenne sur l'eau et autres documents réglementaires et de planification dans le domaine de l'eau (Grenelle, SDAGE Loire-Bretagne...), en :

- Faisant émerger des mesures pour atteindre ces différents objectifs : mesures à portée réglementaire et/ou à portée opérationnelle ;
- Prenant en compte les études et les programmes opérationnels en cours sur le bassin versant.

Le but ultime est d'apporter des éléments d'aide à la décision quant au choix de la future stratégie collective du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye.

1.2 LA METHODE, LES REUNIONS DE TRAVAIL ET DE VALIDATION

La méthodologie repose sur :

- Une série de commissions thématiques :
 - 16 janvier 2012 : Gestion quantitative de l'eau et inondations ;
 - 30 janvier 2012 : Qualité des eaux et usages associés de la source à la mer ;
 - 6 février 2012 : Territoire, assainissement et milieux naturels.

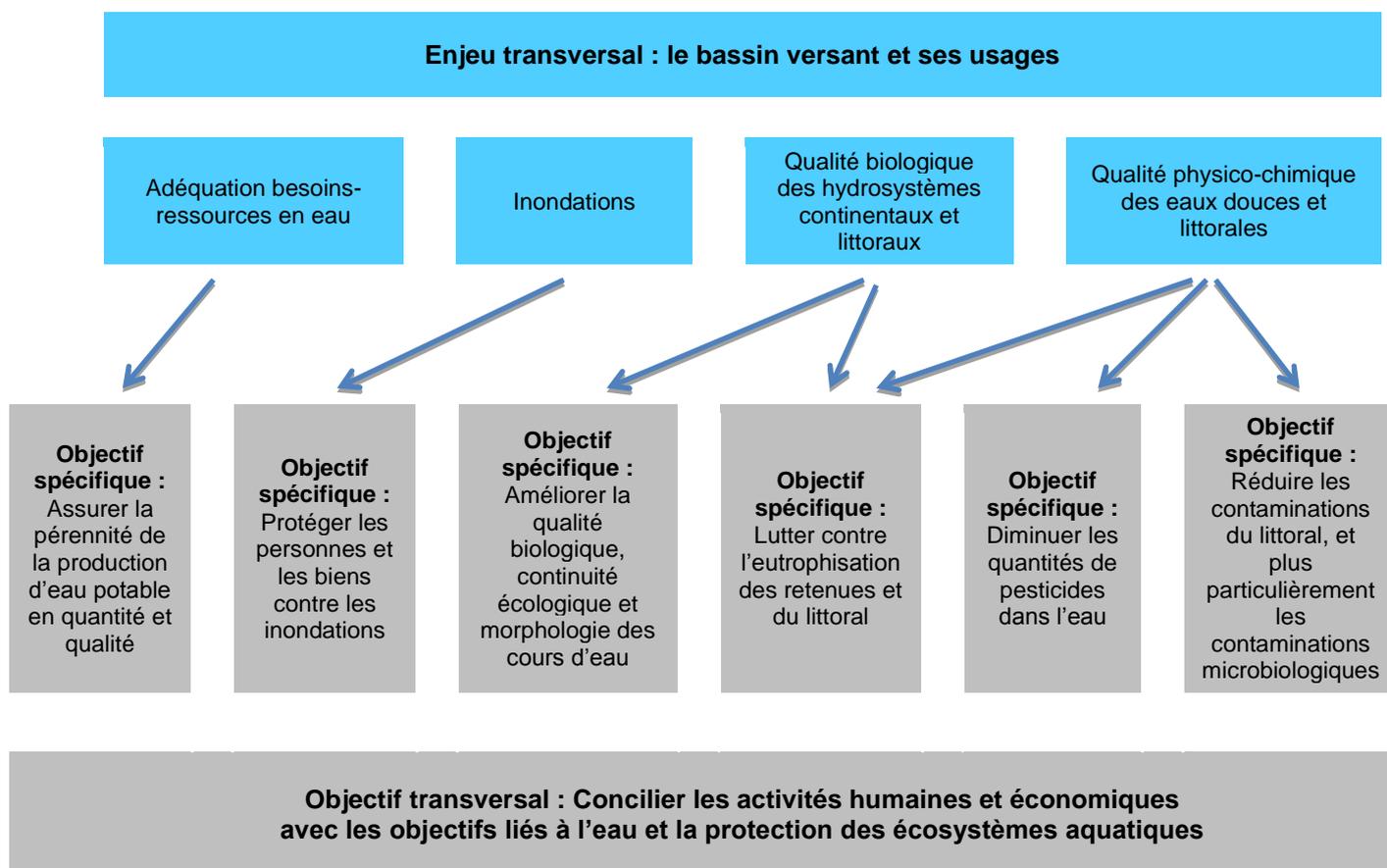
Les scénarios contrastés ont été élaborés, par les acteurs du SAGE, de la manière suivante :

- À partir des enjeux issus du diagnostic, de la synthèse du scénario tendance et d'objectifs à atteindre pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques fixés par la directive cadre sur l'eau sur le territoire du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye, les membres des commissions thématiques ont été invités à formuler des mesures visant à répondre à ces éléments. Pour cet exercice, la méthode du *Métaplan* a été utilisée. Celle-ci vise à favoriser l'expression de tous ainsi qu'à éviter toute censure ou priorisation à ce stade de l'élaboration du SAGE.
 - Toutes les mesures, d'abord réparties suivant les objectifs du SAGE, ont été ensuite organisées par sous-objectifs, pour une meilleure lisibilité et une meilleure pertinence du futur SAGE. Le bilan de ce premier travail est présenté en annexe 2 sous forme d'un tableau intitulé « Tableau des mesures du SAGE, bilan des commissions thématiques ». À partir de ces éléments, les acteurs ont poursuivi un travail d'amendements et de corrections en inter-commissions et bureau de CLE.
- 2 inter-commissions (8 mars 2012, et 26 avril 2012) ;
 - 2 réunions du bureau de la CLE (29 mars 2012 et 10 mai 2012) ;
 - 1 réunion de CLE (31 mai 2012).

2. LES SCENARIOS CONTRASTES

2.1 LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DU SAGE ARGUENON – BAIE DE LA FRESNAYE

L'articulation des enjeux et des objectifs du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye, tels que validés par la commission locale de l'eau, est la suivante :



Pour chaque objectif spécifique et transversal, les mesures proposées en commissions thématiques et inter-commissions ont été organisées en sous-objectifs correspondant aux thématiques d'intervention souhaitées par les acteurs. L'arborescence obtenue est la suivante :

		Sous-objectifs
Objectif transversal	Concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques	En réduisant l'eutrophisation des eaux côtières
		En agissant sur le bocage et les zones humides à l'échelle du bassin versant pour rétablir des débits plus naturels des cours d'eau
		En sensibilisant tous les acteurs aux zones humides
Objectifs spécifiques	Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et qualité	En sensibilisant tous les acteurs à la gestion de l'AEP, de l'usine au robinet
		En garantissant l'alimentation de la retenue de la Ville Hatte en toutes saisons
		En améliorant la gestion de l'azote dans le contexte global de la Directive Cadre sur l'Eau
		En agissant sur les pollutions urbaines et domestiques
		En stimulant le pouvoir auto-épurateur du milieu naturel
	Protéger les personnes et les biens contre les inondations	En développant la culture du risque
		En mettant en place des actions de prévention
		En mettant en place des actions de prévision
		En mettant en place des actions de protection
	Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau	En améliorant la connaissance
		En agissant sur les cours d'eau
		En agissant sur les zones humides
		En agissant sur les milieux aquatiques connectés
		En restaurant la continuité écologique
		En maintenant les débits minimum sur les cours d'eau sensibles aux étiages
	Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral	En améliorant et partageant la connaissance
		En agissant sur les têtes de bassin versant
		En luttant contre l'érosion
		En limitant les rejets notamment des eaux usées
		En atteignant l'équilibre de la fertilisation phosphorée, avec les différents acteurs
Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau	En améliorant la connaissance	
	En mettant en œuvre un plan de réduction des pesticides	
Réduire les contaminations du littoral, et plus particulièrement les contaminations microbiologiques	En améliorant et en partageant la connaissance	
	En établissant un plan de maîtrise des pollutions des zones conchylicoles	
Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant	En agissant au niveau des ports	
	En portant l'animation, le suivi et l'évaluation du SAGE	
	En impliquant les acteurs locaux	
		En partageant les connaissances et les expériences

2.2 LES SCENARIOS CONTRASTES DU SAGE ARGUENON – BAIE DE LA FRESNAYE

À partir du tableau exhaustif des mesures, un socle et trois scénarios contrastés ont été bâtis.

Les paramètres pris en compte pour la construction de ces scénarios sont les suivants :

- Le cadrage réglementaire du contenu des SAGE ;
- Le niveau de l'enjeu principal auquel la mesure se rattache ;
- Le niveau de consensus des acteurs (une mesure consensuelle est prioritaire sur une mesure controversée) ;
- Le nombre d'enjeux auquel la mesure répond (une mesure qui répond à plusieurs enjeux est plus intéressante qu'une mesure qui ne correspond qu'à un enjeu).

Le croisement de ces paramètres a permis de distinguer quatre scénarios d'un niveau d'ambition croissant, qui permettent tous les quatre d'atteindre le bon état.

Le SOCLE : un SAGE qui répond aux obligations du SDAGE et autres réglementations

Parallèlement à l'obligation de résultats posée par la directive cadre sur l'eau (DCE), certaines dispositions du SDAGE Loire-Bretagne fixent très précisément le contenu des SAGE et s'appliquent en particulier à celui de l'Arguenon – baie de la Fresnaye.

Ainsi, l'élaboration du socle a pris en compte :

- L'obligation de résultats imposée par la DCE :
 - **Atteindre le bon état/potentiel des eaux et des milieux aquatiques**

La directive 2000/60/CE, adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communautés Européennes le 22 décembre 2000, vise à établir un cadre général et cohérent pour la gestion et la protection des eaux superficielles et souterraines, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Sa transcription en droit français s'est faite par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004, avec parution au JO n° 95 du 22 avril 2004.

La DCE modifie la politique de l'eau, en impulsant le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Les objectifs qu'elle définit s'imposent pour 2015 à tous les pays-membres de l'Union Européenne.

L'objectif de cette directive est d'assurer d'ici 2015 :

- la non-détérioration des masses d'eau ;
- le bon état écologique et chimique des masses d'eau de surface ; le bon potentiel écologique et le bon état chimique pour les masses d'eau de surface artificielles ou fortement modifiées ;
- le bon état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraines ;
- la suppression des rejets de substances dangereuses prioritaires ;
- l'atteinte des normes et objectifs fixés par les directives existantes dans le domaine de l'eau.

La DCE prévoit néanmoins la possibilité d'une dérogation de deux fois six ans à condition qu'elle soit justifiée (voir carte page suivante).

Le bon état chimique correspond au respect des normes de qualité environnementale fixées par les directives européennes.

L'état chimique n'est pas défini par type de masses d'eau : tous les milieux aquatiques sont soumis aux mêmes règles, qu'il s'agisse de cours d'eau ou de plans d'eau. Les paramètres concernés sont les substances dangereuses (8) et les substances prioritaires (33). Il n'y a que deux classes d'état, respect ou non-respect de l'objectif de bon état.

L'état écologique se décline, lui, en cinq classes d'état (de très bon à mauvais). Les référentiels et le système d'évaluation se fondent sur des paramètres biologiques et des paramètres physicochimiques soutenant la biologie.

La carte ci-après est la définition des masses d'eau par la directive cadre sur l'eau et ses objectifs.

– Le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 :

- Dispositions s'appliquant à tous les SAGE

- **Disposition 1B-1 : plans d'action pour la restauration des cours d'eau (mesures pour restaurer la continuité écologique)**

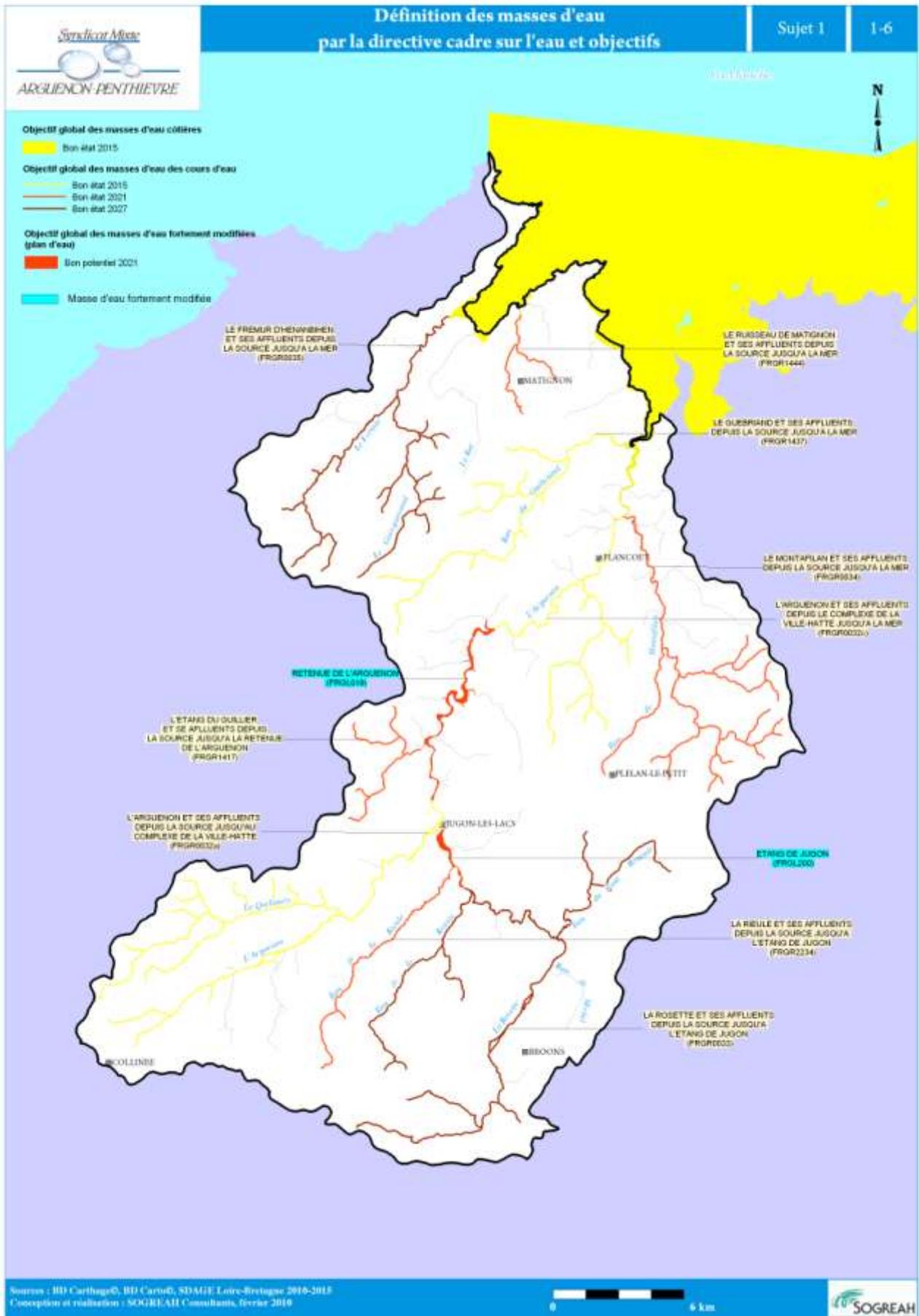
Lorsque l'état des lieux établi en application de la DCE a diagnostiqué la présence d'obstacles entravant la libre circulation des espèces piscicoles et le transport des sédiments, le Sage comporte un plan d'action identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau. Le règlement tient compte, notamment, des masses d'eau fortement modifiées situées sur le bassin. Le Sage identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés de dispositifs de franchissement efficaces et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée. Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement du cours d'eau.

- **Disposition 4A-2 : plan de réduction des pesticides**

Les Sage comportent un plan de réduction de l'usage des pesticides. Ce plan concerne les usages agricoles et non agricoles. Il s'appuie sur les actions du plan national « écophyto 2018 ». Il identifie les zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité.

- **Disposition 8A-2 : plan d'action de préservation et de gestion des zones humides**

En dehors des zonages des marais rétro-littoraux, les CLE identifient les principes à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion de l'ensemble des zones humides visées à l'article L.211-1 du code de l'environnement. Les CLE identifient les actions nécessaires pour la préservation des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP), ainsi que les servitudes sur les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE) conformément à l'article L.211-12 du code de l'environnement.



- **Disposition 8E-1 : inventaires des zones humides (en cours sur le territoire)**

En dehors des zonages de marais rétro-littoraux qui font l'objet d'une disposition particulière, les Sage identifient les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. Ils hiérarchisent ces enveloppes en fonction de l'importance de l'enjeu « zones humides » pour la conservation ou l'atteinte du bon état des masses d'eau et pour la biodiversité.

Les Sage réalisent un inventaire précis des zones humides à l'intérieur de ces enveloppes. S'ils ne sont pas en mesure de toutes les traiter en une seule opération, ils procèdent par étapes successives en commençant par les enveloppes prioritaires.

Les Sage existants actualisent ou complètent, si nécessaire, leurs inventaires avant le 31 décembre 2012, en s'appuyant sur les principes définis ci-dessus.

La commission locale de l'eau peut confier la réalisation de l'inventaire précis des zones humides aux communes ou groupement de communes, tout en conservant la coordination et la responsabilité de la qualité de l'inventaire. Dans ce cas, les inventaires sont réalisés de façon exhaustive sur la totalité du territoire communal.

L'inventaire est réalisé de manière concertée.

- **Disposition 11A-1 : inventaire des têtes de bassin versant (réseaux de zones humides, chevelus de petits ruisseaux)**

Les Sage comprennent systématiquement un inventaire des zones têtes de bassin, une analyse de leurs caractéristiques et la définition d'objectifs adaptés de préservation ou de restauration de leur qualité.

- **Disposition 15B-2 : volet pédagogique**

Les SAGE comportent un volet pédagogique s'adressant à tous les groupes d'acteurs (élus et techniciens, socio-professionnels, citoyens, associations, etc.).

- Dispositions s'appliquant aux SAGE littoraux

- **Disposition 10A-1 : lutte contre les marées vertes**

Les Sage possédant une façade littorale sujette à des proliférations d'algues vertes (l'Arguenon et La Fresnaye figurent comme site d'échouages au Sdage) établissent un programme de réduction des flux de nitrates de printemps et d'été parvenant sur les sites concernés. Ce programme comporte des objectifs chiffrés et datés permettant aux masses d'eau situées sur le périmètre du Sage d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le Sdage.

- **Disposition 10D-1 : plan de maîtrise des pollutions des zones conchyliques**

Les Sage de la façade littorale où sont situées des zones de production conchyliques identifient les sources de pollution microbiologique, chimique et virale présentes sur le bassin versant et les moyens de maîtriser ces pollutions afin de respecter les objectifs applicables aux eaux et zones conchyliques définis à l'article D.211-10 du code de l'environnement.

- Dispositions s'appliquant aux SAGE à certaines conditions

- **Disposition 3B-1 : rééquilibrage de la fertilisation phosphorée à l'amont de 14 plans d'eau (cas de la retenue de l'Arguenon)**

Les préfets révisent les autorisations en cours avant fin 2013, le cas échéant via un arrêté de prescriptions complémentaires, pour prescrire la fertilisation équilibrée en phosphore à l'amont de 14 retenues sensibles à l'eutrophisation, dont la retenue de l'Arguenon.

Il n'y a pas de possibilité de période transitoire, compte tenu de l'ancienneté de l'action publique sur ces zones.

- **Disposition 10B-1 : plan de gestion des dragages (si des ports nécessitent des opérations de désenvasement)**

Pour les ports qui nécessitent des opérations de désenvasement, les Sage préconisent la réalisation de plans de gestion des dragages ou des opérations de désenvasement. Conformément à la convention de Londres de 1972 et à son protocole du 7 novembre 1996, les solutions de réutilisation, recyclage ou traitement des déblais de dragage à terre seront recherchés et mises en œuvre si elles ne présentent pas de risque pour la santé humaine ou pour l'environnement et si elles ne sont pas d'un coût disproportionné.

- **Disposition 12A-1 : volet sur la culture du risque (s'il existe un enjeu inondation pour l'habitat ou les activités)**

Les Sage concernés par un enjeu inondation, pour l'habitat ou les activités, comportent un volet sur la culture du risque qui permet à la population vivant dans le bassin hydrographique d'avoir accès à l'information existante sur :

 - l'exposition des territoires aux inondations,
 - les mesures d'organisation existantes.

C'est le cas des sites de Jugon-les-Lacs et de Plancoët.

Ces attendus sont complétés le cas échéant par les **grands axes de la politique de l'eau sur le territoire national** :

- Mesures du Grenelle (ouvrages prioritaires, classement des cours d'eau...),
- Mesures de l'État pour les prises d'eau en contentieux nitrates,
- Mesures réglementaires phosphore,
- Directive nitrates,
- Réalisation des profils de plage,
- ...

Scénario 1 : un SAGE qui répond à tous les enjeux en mettant l'accent sur la lutte contre l'érosion et le ruissellement

Ce scénario a pour ambition la lutte contre l'érosion et le ruissellement, au vu des enjeux du bassin versant et des débats dans les instances de la CLE. Placée comme l'un des moyens prioritaire à mettre en œuvre sur le territoire du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye, elle permet en effet de répondre simultanément à plusieurs objectifs, en particulier ceux ayant trait aux inondations (prévention et actions diffuses), à l'eutrophisation, à la qualité des eaux et des milieux...

Ce scénario n°1, qui intègre le socle, comprend toutes les mesures qui concernent le bocage, les zones humides, les écoulements, l'imperméabilisation des sols...

Scénario 2 : un SAGE qui répond à tous les enjeux en mettant l'accent sur le littoral et les cours d'eau

Le diagnostic a pointé la nécessité de travailler sur la qualité morphologique des cours d'eau. Le scénario tendanciel a mis en évidence une cristallisation potentielle des tensions sur le littoral, exutoire de l'ensemble du bassin versant et siège de multiples activités. Ce scénario vise à pérenniser ces activités, notamment la conchyliculture, et à prévenir d'éventuels conflits d'usage.

Ce scénario n°2, qui englobe le socle et le scénario n°1, comprend toutes les mesures qui concernent l'assainissement, les cours d'eau, le phosphore...

Scénario 3 : un SAGE ambitieux sur tous les enjeux et qui prépare l'avenir

Ce scénario vise à répondre de manière ambitieuse à l'ensemble des objectifs du SAGE (notamment la protection des personnes et des biens contre les inondations) et fait de l'amélioration de la connaissance un gage de progrès pour le futur. Mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le bassin versant permettra en effet à la CLE de se positionner avec plus de pertinence pour les révisions à terme.

Ce scénario n°3, qui englobe le socle ainsi que les scénarios n°1 et 2, comprend toutes les mesures qui concernent les inondations, l'amélioration de la connaissance et de la sensibilisation, ainsi que les mesures non affectées dans les scénarios précédents. Ces dernières sont essentiellement tournées vers l'amélioration de connaissances.

2.3 LES DIFFERENTS CRITERES UTILISES

Afin de guider le choix de la stratégie collective à venir, les mesures sont renseignées sur la base de plusieurs critères. Ces critères sont les suivants :

- Portée de la mesure
 - Réglementaire : dans le futur SAGE, mesure traduite en règle opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, aux documents d'urbanisme, éventuellement aux IOTA (Installations ouvrages travaux aménagement relevant de la nomenclature eau), ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) ;
 - Opérationnelle : dans le futur SAGE, mesure traduite en action portée par les maîtres d'ouvrage et opérateurs locaux.
- Étendue géographique possible
 - La mention « BV » indique que la mesure peut s'appliquer à tout le territoire du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye ;
 - Secteur prioritaire possible : la mesure s'applique à un secteur particulier, géographique ou à enjeu.
- Coût unitaire sur la durée du SAGE (5 à 6 ans)
 - Type d'action : indique si la mesure envisagée relève d'une étude, d'un plan d'action, ou autre ;
 - Montant : il s'agit d'une estimation du coût unitaire de la mesure
 - Unité : précise le montant
- Faisabilité selon 3 niveaux : du plus difficile (+) au plus facile (+++)
 - Technique : facilité de mise en œuvre
 - Acceptation du public-cible
- Maîtrise d'ouvrage potentielle
 - Identification des structures : collectivités locales, syndicats, associations, groupes d'usagers
- Réponse aux enjeux du SAGE
 - Chaque mesure est indexée en fonction qu'elle répond à l'un ou à plusieurs enjeux du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye, à savoir « « Transversal », « Besoin-ressource », « Inondation », « Qualité biologique », « Qualité physico-chimique ».

Afin d'éclairer le choix de la stratégie collective, les membres de l'inter-commissions ont été invités à prioriser les volets de mesures. À partir d'une grille, l'expression individuelle visait à poser un niveau de priorité pour chaque sous-objectif, fort, moyen ou faible. Le résultat de ce travail est présenté en annexe 3.

Ainsi, la commission locale de l'eau du 31 mai 2012 a fait le choix de retenir le socle et les trois scénarios pour la définition de la stratégie collective, considérant que toutes les mesures proposées faisaient sens au regard des enjeux du territoire et des objectifs.

III. Stratégie collective

1. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA STRATEGIE COLLECTIVE

1.1 LES OBJECTIFS

À partir des travaux précédents, l'élaboration de la stratégie collective consiste à :

- Choisir, à partir des scénarios, les sous-objectifs et les mesures qui constitueront le futur SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye ;
- Préciser des objectifs quantifiés ;
- Identifier des premiers secteurs prioritaires.

Cette phase prépare la rédaction des documents du SAGE, à savoir le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement.

1.2 LA METHODE, LES REUNIONS DE TRAVAIL ET DE VALIDATION

La méthodologie repose sur :

- 1 inter-commissions (14 juin 2012) ;
- 1 réunion du bureau de la CLE (28 juin 2012) ;
- 1 réunion de CLE (12 juillet 2012).

Validées à l'unanimité par la commission locale de l'eau du 12 juillet 2012, les 116 mesures de la stratégie collective, ainsi que les critères associés, sont proposés sous la forme d'un tableau ci-après.

Par ailleurs, des cartes illustrant l'étendue géographique pour l'application des mesures (bassin versant ou secteur prioritaire/à enjeux) sont également proposées comme éléments de cadrage. Dans les pages suivantes, ces cartes sont présentées sous les mesures auxquelles elles se rattachent. Pour un autre mode de lecture, les cartes sont également présentées sous une forme compilée en annexe 4.

Les cartes figurant dans les documents du SAGE seront déterminées par le comité de rédaction en phase de rédaction. Le comité de rédaction sera composé du bureau de la CLE, élargi à la DREAL et à l'ONEMA.

Il reviendra à la commission locale de l'eau, qui se réunira lors de la rédaction des documents du SAGE, de valider les cartes définitives.

2. LA STRATEGIE COLLECTIVE DU SAGE ARGUENON – BAIE DE LA FRESNAYE

La stratégie collective de la commission locale de l'eau (CLE), proposée dans le présent document, constitue les grandes orientations que la CLE veut donner au SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye. C'est par cette stratégie que la CLE définit, sur la base des enjeux mis en avant dans le diagnostic, les objectifs du SAGE et les mesures possibles pour les atteindre. Le choix de la stratégie permet de préparer la phase suivante de rédaction des documents du SAGE. En effet, les mesures choisies seront déclinées, d'une part dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) en dispositions à portée réglementaire et/ou en actions à portée opérationnelle, d'autre part dans le règlement en articles pour renforcer certaines dispositions à portée réglementaire.

Les grandes orientations proposées dans ce document reposent sur :

- le maintien des actions déjà en cours : application de la réglementation, des contrats territoriaux, des programmes d'assainissement et d'alimentation en eau potable... ;
- des mesures supplémentaires répondant aux objectifs que se sont fixés les acteurs du territoire en matière de gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau ;
- pour certaines mesures, une territorialisation des problématiques, des enjeux et donc des efforts à mener.

L'ensemble des critères figurant dans le tableau des mesures présenté pages précédentes, validé par la commission locale de l'eau, sera approfondi lors de la rédaction de ces documents.

La stratégie collective se décline comme suit :

2.1 OBJECTIF TRANSVERSAL : CONCILIER LES ACTIVITES HUMAINES ET ECONOMIQUES AVEC LES OBJECTIFS LIES A L'EAU ET LA PROTECTION DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES

L'objectif transversal de concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques sera atteint :

- En réduisant l'eutrophisation des eaux côtières
- En agissant sur le bocage et les zones humides à l'échelle du bassin versant pour rétablir des débits plus naturels des cours d'eau
- En sensibilisant tous les acteurs aux zones humides

Sous-objectif : En réduisant l'eutrophisation des eaux côtières

La stratégie repose sur une connaissance et une maîtrise des flux de nitrates arrivant dans les baies du territoire du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye. Conformément à la disposition 10A-1 du SDAGE Loire-Bretagne, les mesures retenues sont des mesures opérationnelles, sous la forme d'études ou de plans d'actions :

- Baies de Lancieux et de l'Arguenon - Étude de la réduction des flux globaux de nitrates avec le SAGE Rance Frémur Baie de Beausais [n°1]
- BV de la Fresnaye - Contrat de territoire à très basses fuites d'azote (plan algues vertes) [n°2]



Sous-objectif : En agissant sur le bocage et les zones humides à l'échelle du bassin versant pour rétablir des débits plus naturels des cours d'eau

Pour le bocage, la stratégie repose sur la préservation du bocage existant et l'engagement de programmes de restauration et d'entretien du maillage bocager anti-érosif. L'objectif visé est la restauration à terme d'un maillage bocager suffisamment dense, structuré et avec une implantation cohérente pour être efficace contre l'érosion.

Pour les zones humides, la stratégie repose sur une amélioration de la connaissance des zones humides afin d'être en capacité de les préserver (conformément aux dispositions 8A et 8E-1 du SDAGE Loire-Bretagne), de les restaurer et d'engager un programme de gestion adapté aux usages existants et potentiels.

Les mesures retenues sont :

- Préserver le bocage [n°3]
- Restaurer le bocage [n°4]
- Inciter à l'aménagement foncier en bord de cours d'eau pour lutter contre l'érosion (expérimentation) [n°5]
- Réaliser un inventaire des zones humides [n°6]
- Préserver les zones humides [n°7]

- Gérer les zones humides selon les enjeux du territoire [n°8]



La commission locale de l'eau souhaite que les mesures liées à la préservation du bocage aient une portée réglementaire dans les documents du SAGE. Pour la préservation et la gestion des zones humides, les documents du SAGE combineront les portées réglementaire (conformément au SDAGE Loire-Bretagne) et opérationnelle.

Pour les autres mesures, la portée opérationnelle est privilégiée.

Sous-objectif : En sensibilisant tous les acteurs aux zones humides

L'inventaire concerté des zones humides et des cours d'eau a été engagé au cours de l'année 2011/2012 sur tout le territoire du SAGE. Ces premières démarches démontrent la nécessité de poursuivre la sensibilisation de tous les acteurs, élus, socio-professionnels et citoyens pour mieux comprendre et partager le rôle de ces espaces, leur préservation et leur gestion.

La mesure retenue, avec une application opérationnelle, est :

- Sensibiliser à la prise en compte des zones humides [n°9]



2.2 CADRAGE DES OBJECTIFS QUANTIFIES

Afin de préciser les objectifs de la directive cadre sur l'eau, la commission locale de l'eau a décidé de déterminer des objectifs chiffrés et datés pour les paramètres suivants :

- Les nitrates
- Le phosphore
- Les pesticides
- La qualité microbiologique des eaux du littoral (baignade et conchyliculture)
- La continuité écologique (taux d'étagement)

Ainsi, la commission locale de l'eau a élaboré et validé des éléments de cadrage permettant de déterminer des objectifs précis en phase de rédaction des documents du SAGE. Pour chacun des paramètres listés ci-dessus, un tableau présente ces éléments comme suit :

- Réglementations et seuils ;
- Objectifs et délais généraux, notamment du SDAGE ;
- Situation actuelle des cours d'eau et milieux aquatiques du territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye au regard de ces réglementations et seuils ;

- Objectifs quantifiés pour le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye ; propositions pour en débattre au sein du comité de rédaction à compter de septembre 2012.

Les objectifs quantifiés figurant dans les documents du SAGE seront déterminés par le comité de rédaction en phase de rédaction. Le comité de rédaction sera composé du bureau de la CLE, élargi à la DREAL et à l'ONEMA.

Il reviendra à la commission locale de l'eau, qui se réunira lors de la rédaction des documents du SAGE, de valider les objectifs quantifiés définitifs.

NITRATES

		POUR LE TERRITOIRE DU SAGE ARGUENON – BAIE DE LA FRESNAYE													
REGLEMENTATION / SEUIL	OBJECTIFS / DELAIS GENERAUX	SITUATION ACTUELLE SUR LE BASSIN	OBJECTIF A DEBATTRE												
<p>Cours d'eau Limite des classes d'état (arrêté du 25 janvier 2010) pour les cours d'eau.</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>Très bon</td> <td>Bon</td> <td>Moyen</td> <td>Médiocre</td> <td>Mauvais</td> </tr> <tr> <td>NO₃ mg/l</td> <td>10</td> <td>50</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>La classification est basée sur le percentile 90 (P₉₀) soit 90 % des valeurs inférieures au seuil de référence.</p>		Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	NO ₃ mg/l	10	50				<p>Bon état des cours d'eau à l'échéance 2015 / 2021 / 2027</p>		
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais										
NO ₃ mg/l	10	50													
<p>Cours d'eau affluents aux baies</p> <ul style="list-style-type: none"> Disposition 10A1 du SDAGE visant à la réduction de l'eutrophisation des eaux côtières : 30 % des flux sur le Frémur et le Rat en référence aux concentrations moyennes annuelles des années 1999 à 2003 corrigées de l'hydrologie. 	<p>Programme de réduction des flux de nitrates à définir avant décembre 2012.</p>		<p>✎ A partir de ces éléments de cadrage et des données en cours d'approfondissement, ces objectifs seront déterminés par le comité de rédaction en septembre 2012 (pour mémoire, le comité de rédaction est composé des membres du bureau de la CLE élargi à la DREAL et à l'ONEMA)</p>												
<ul style="list-style-type: none"> Appel à projet de la Baie de la Fresnaye Objectif de concentration (quantité 90) fixé pour 2015 sur le Frémur : P₉₀ NO₃ < 54 mg/l. (valeur calculée en visant une atteinte de 30 % en 2015 de l'effort à fournir sur chaque cours d'eau par rapport à l'objectif de 10 mg NO₃/l cité par le comité scientifique dans son avis du 18 juin 2010 – P₉₀ sur le Frémur de 73 mg NO₃/l sur l'année hydrologique de référence 2007-2008). 	<p>Objectif à atteindre en 2015.</p>														
<ul style="list-style-type: none"> GP5 « reconquête de la qualité des eaux » du contrat de projet Etat-Région. Limitation des concentrations moyennes en nitrates entre 15 et 20 mg/l sur l'ensemble des exutoires pour aboutir à une réduction de moitié de la marée verte relative à l'année hydrologique 2004. 															
<ul style="list-style-type: none"> Etude NOVELTIS (validée par les membres du comité de suivi le 03/07/2012). « Détermination d'objectifs de concentrations en nitrates par cours d'eau pour agir sur les marées vertes » (Etude réalisée conformément à la disposition 10A du SDAGE). Le SAGE Rance-Frémur-Baie de Beaussais a déterminé un objectif de réduction de 30 % des concentrations annuelles par rapport aux années de référence 1999-2003 du SDAGE. 	<p>Avis d'expert.</p>														
<p>Prise d'eau potable de PLEVEN Concentration < 50 mg NO₃/l 95 % du temps.</p>	<p>Non-respect depuis le début des années 90 de la directive européenne « eaux brutes » destinées à la production d'eau potable. Normes en application.</p>														
<p>Qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable (arrêté du 11 janvier 2007) et à la consommation humaine : < 50 mg NO₃/l.</p>	<p>Normes / limites de qualité : en application.</p>														

		POUR LE TERRITOIRE DU SAGE ARGUENON – BAIE DE LA FRESNAYE	
REGLEMENTATION / SEUIL	OBJECTIFS / DELAIS GENERAUX	SITUATION ACTUELLE SUR LE BASSIN	OBJECTIF A DEBATTRE
<p>Pour l'alimentation en eau potable (normes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 µg/l par molécule et 5 µg/l pour le total des pesticides pour les eaux brutes, - 0,1 µg/l par molécule et 0,5 µg/l pour le total des pesticides pour les eaux distribuées. 	<p>Arrêté du 11 janvier 2007, relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.</p> <p>Normes : en application.</p>	<p>A la prise d'eau de PLEVEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les normes « eaux brutes » pour la production d'eau potable sont respectées, - l'objectif de 1 µg/l était régulièrement dépassé jusqu'en 2004 ; depuis cette date, cet objectif est respecté (1 pic de concentration observé en novembre 2010 : 1,2 µg/l AMPA). 	<p>✓ Pour les deux points de mesure suivis par temps de pluie (Frémur à Montbran et Arguenon à Bois-Léar), les objectifs quantifiés proposés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 µg/l : maximum des concentrations cumulées par temps de pluie, • 1 µg/l : maximum de la concentration d'une molécule par temps de pluie. <p>✓ Pour la prise d'eau de Pléven, l'objectif quantifié proposé est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 µg/l pour le total des pesticides.
<p>Opération bassin versant en amont de la retenue de PLEVEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 µg/l pour le total des pesticides à la prise d'eau de PLEVEN. 	<p>Objectif : en fin de contrat soit 2013.</p>	<p>En amont de la retenue de la Ville Hatte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépassement régulier de l'objectif à 1 µg/l pour le total des pesticides sans dépassement de la norme « eau brute » pour l'eau potable. 	
<p>Contrat de bassin versant 2009-2013 de la baie de la Fresnaye :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 µg/l : maximum des concentrations cumulées par temps de pluie, - 1 µg/l : maximum de la concentration d'une molécule par temps de pluie. 		<p>Dix ans à la suite du Grenelle de l'environnement.</p> <p>Echéance 2018.</p>	
<p>Rappel : Plan Ecophyto 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire de 50 % l'usage des pesticides au niveau national dans un délai de 10 ans. 			<p>↪ A partir de ces éléments de cadrage, ces objectifs seront déterminés par le comité de rédaction</p>

REGLEMENTATION / SEUIL		OBJECTIFS / DELAIS GENERAUX	POUR LE TERRITOIRE DU SAGE ARGUENON – BAIE DE LA FRESNAYE																			
			SITUATION ACTUELLE SUR LE BASSIN	OBJECTIF A DEBATTRE																		
Qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable : 0,7 mg P ₂ O ₅ /l (arrêté du 11 janvier 2007), soit 0,3 mg de phosphore total.		Niveau guide pour le groupe A3 (cas de l'usine de PLEVEN)	<p>↳ A partir de ces éléments de cadrage, ces objectifs seront déterminés par le comité de rédaction</p>																			
Limite des classes d'état (arrêté du 25 janvier 2010) pour les cours d'eau <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Très bon</th> <th>Bon</th> <th>Moyen</th> <th>Médiocre</th> <th>Mauvais</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Phosphore total</td> <td>0,05</td> <td>0,2</td> <td>0,5</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>P-PO₄³⁻</td> <td>0,03</td> <td>0,16</td> <td>0,3</td> <td>0,65</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Phosphore total	0,05	0,2	0,5	1		P-PO ₄ ³⁻	0,03	0,16	0,3	0,65		Bon état des cours d'eau à l'échéance 2015 / 2021 / 2027
	Très bon	Bon			Moyen	Médiocre	Mauvais															
Phosphore total	0,05	0,2	0,5	1																		
P-PO ₄ ³⁻	0,03	0,16	0,3	0,65																		
La classification s'établit en comparant à ces valeurs le percentile 90 (90 % des valeurs inférieures au seuil de référence)																						
Limite de classe d'état (arrêté du 25 janvier 2010) pour les plans d'eau <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Très bon</th> <th>Bon</th> <th>Moyen</th> <th>Médiocre</th> <th>Mauvais</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Phosphore total</td> <td>0,015</td> <td>0,03</td> <td>0,06</td> <td>0,1</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Phosphore total	0,015	0,03	0,06	0,1		Bon potentiel d'une masse d'eau fortement modifiée								
	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais																	
Phosphore total	0,015	0,03	0,06	0,1																		
<u>Rappel</u> : Dispositions 3B1 et 3B2 du SDAGE visant à rééquilibrer la fertilisation à l'amont du plan d'eau de la Ville Hatte.																						

Avertissement : Dans les eaux le phosphore se trouve sous la forme de phosphore organique et de phosphore dissous. Le phosphore total est la somme du P dissous et du P organique, P_{total} = P dissous (PO₄³⁻) + P organique. Pour une simplification de la lecture des grilles, les seuils utilisés seront traduits en P_{total} sous forme P (P – P₂O₅ ou P-PO₄³⁻).

QUALITE MICROBIOLOGIQUE DES EAUX DE BAINADE EN MER

		POUR LE TERRITOIRE DU SAGE ARGUENON – BAIE DE LA FRESNAYE	
REGLEMENTATION / SEUIL	OBJECTIFS / DELAIS GENERAUX	SITUATION ACTUELLE SUR LE BASSIN	OBJECTIF A DEBATTRE
<p>Une nouvelle directive depuis 2010 :</p>  <p>Après la saison 2013 : premier classement selon la nouvelle directive et dépendant des résultats des années 2010-2011-2012 et 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> Obligation de réaliser des profils de vulnérabilité des plages au plus tard en 2011. Toutes les eaux en qualité suffisante en 2015 	<p>Sur les huit plages suivies par l'ARS sur le littoral du SAGE, une extrapolation des résultats selon la nouvelle directive donne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 plages classées en bonne qualité, - 4 plages classées en excellente qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour la qualité microbiologique des eaux de baignade en mer : <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les eaux au minimum en bonne qualité en 2021. ✎ A partir de ces éléments de cadrage, ces objectifs seront déterminés par le comité de rédaction

QUALITE DES EAUX CONCHYLICOLES

REGLEMENTATION / SEUIL						OBJECTIFS / DELAIS GENERAUX	POUR LE TERRITOIRE DU SAGE ARGUENON – BAIE DE LA FRESNAYE																										
Les eaux conchyloles sont, en fonction de leur qualité, réparties en quatre classes :						<ul style="list-style-type: none"> Le classement des zones conchyloles est révisé périodiquement par arrêté préfectoral. Le dernier arrêté préfectoral pour le département des Côtes d'Armor date du 21/07/2010. La disposition 10D1 du SDAGE prévoit à l'instar des profils de baignade, la réalisation de profils de « zones conchyloles ». 	SITUATION ACTUELLE SUR LE BASSIN	OBJECTIF A DEBATTRE																									
							Fouisseurs	Non-fouisseurs																									
Eaux conchyloles	Règle de production	Récolte pour consommation humaine directe	Traitement nécessaire (purification, reparcage)	Traitement nécessaire (reparcage de longue durée, purification intensive)	Pas de récolte pour consommation humaine		Baie de la Fresnaye	C	B	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour la qualité des eaux conchyloles <ul style="list-style-type: none"> Garantir et pérenniser un classement en B sur les deux baies : zéro dépassement de la valeur de 4 600 E.coli/100 ml de chair de coquillage. 																							
	Conchyliculture	Conchyliculture viable		Prégrossissement	Pas d'exploitation		Baie de l'Arguenon	B	B																								
	Pêche à pied professionnelle	Pêche à pied autorisée		Conserverie																													
	Pêche à pied de loisir	Autorisée	Autorisée avec information	Interdite																													
Des classements distincts sont établis pour les bivalves fouisseurs (plus sensibles aux contaminations car en contact direct avec le sédiment) et les bivalves non fouisseurs (huitres, moules).									<ul style="list-style-type: none"> ↪ A partir de ces éléments de cadrage, ces objectifs seront déterminés par le comité de rédaction 																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">Nombre d'Escherichia coli dans 100 g (C.L.I.)¹</th> </tr> <tr> <th>Classe</th> <th>230</th> <th>1 000</th> <th>4 600</th> <th>46 000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>100 %</td> <td colspan="3">0 %</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td colspan="2">≥ 90 %</td> <td>≤ 10 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>C</td> <td colspan="3">100 %</td> <td>0 %</td> </tr> </tbody> </table>						Nombre d'Escherichia coli dans 100 g (C.L.I.) ¹					Classe	230	1 000	4 600	46 000	A	100 %	0 %			B	≥ 90 %		≤ 10 %		C	100 %			0 %			
Nombre d'Escherichia coli dans 100 g (C.L.I.) ¹																																	
Classe	230	1 000	4 600	46 000																													
A	100 %	0 %																															
B	≥ 90 %		≤ 10 %																														
C	100 %			0 %																													
<p>Une tendance à la dégradation de la qualité bactériologique est observée avec des dépassements de plus en plus fréquents de la valeur de 4 600 E.coli/100 ml (une tolérance de 10 % des mesures au-delà de cette valeur est acceptée) pour le classement en B.</p> <p>Un déclassement des zones conchyloles en C condamnerait l'activité professionnelle.</p>																																	

2.3 OBJECTIF SPECIFIQUE : ASSURER LA PERENNITE DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE EN QUANTITE ET QUALITE

L'objectif spécifique d'assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et en qualité sera atteint :

- En sensibilisant tous les acteurs à la gestion de l'alimentation en eau potable (AEP), de l'usine au robinet
- En garantissant l'alimentation de la retenue de la Ville Hatte en toutes saisons
- En améliorant la gestion de l'azote dans le contexte global de la Directive Cadre sur l'Eau
- En agissant sur les pollutions urbaines et domestiques
- En stimulant le pouvoir auto-épurateur du milieu naturel

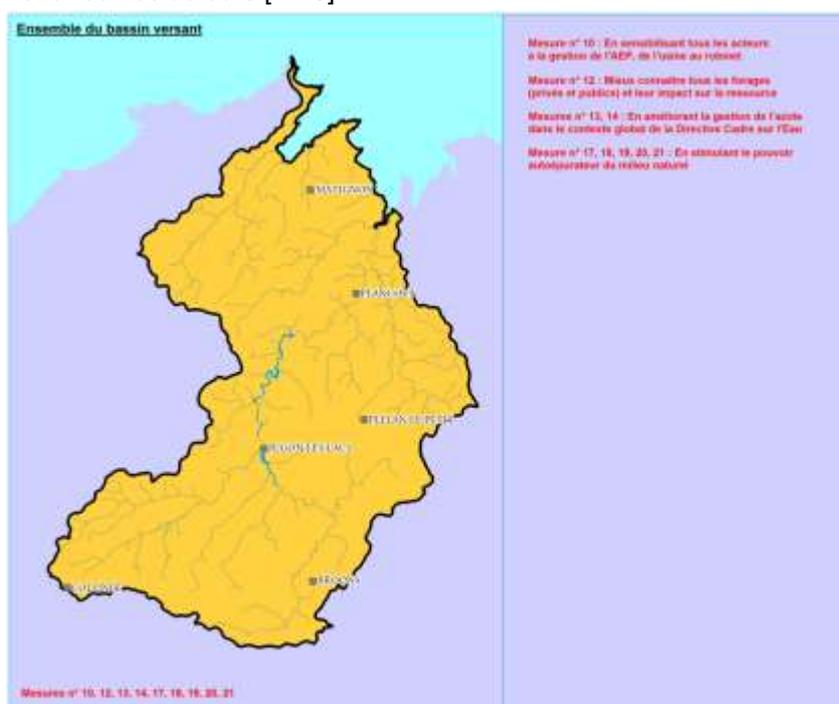
Sous-objectif : En sensibilisant tous les acteurs à la gestion de l'alimentation en eau potable, de l'usine au robinet

L'Arguenon est un territoire de forte production d'eau potable, pour un approvisionnement dépassant largement son périmètre. L'un des enjeux du SAGE, identifié suite à l'élaboration du diagnostic, est d'assurer la pérennité de cette fonction. Ceci passe par plusieurs sous-objectifs, dont celui de la sensibilisation de tous les acteurs, afin de connaître cet usage, comprendre son fonctionnement et ses contraintes.

Par ailleurs, la commission locale de l'eau encourage les économies d'eau, un des leviers pour responsabiliser tous les acteurs à l'importance de la production d'eau potable sur le territoire.

La mesure retenue, avec une application opérationnelle, est :

- Sensibiliser le grand public et le public scolaire aux usages de l'eau : anticiper, responsabiliser les acteurs [n°10]



Sous-objectif : En garantissant l'alimentation de la retenue de la Ville Hatte en toutes saisons

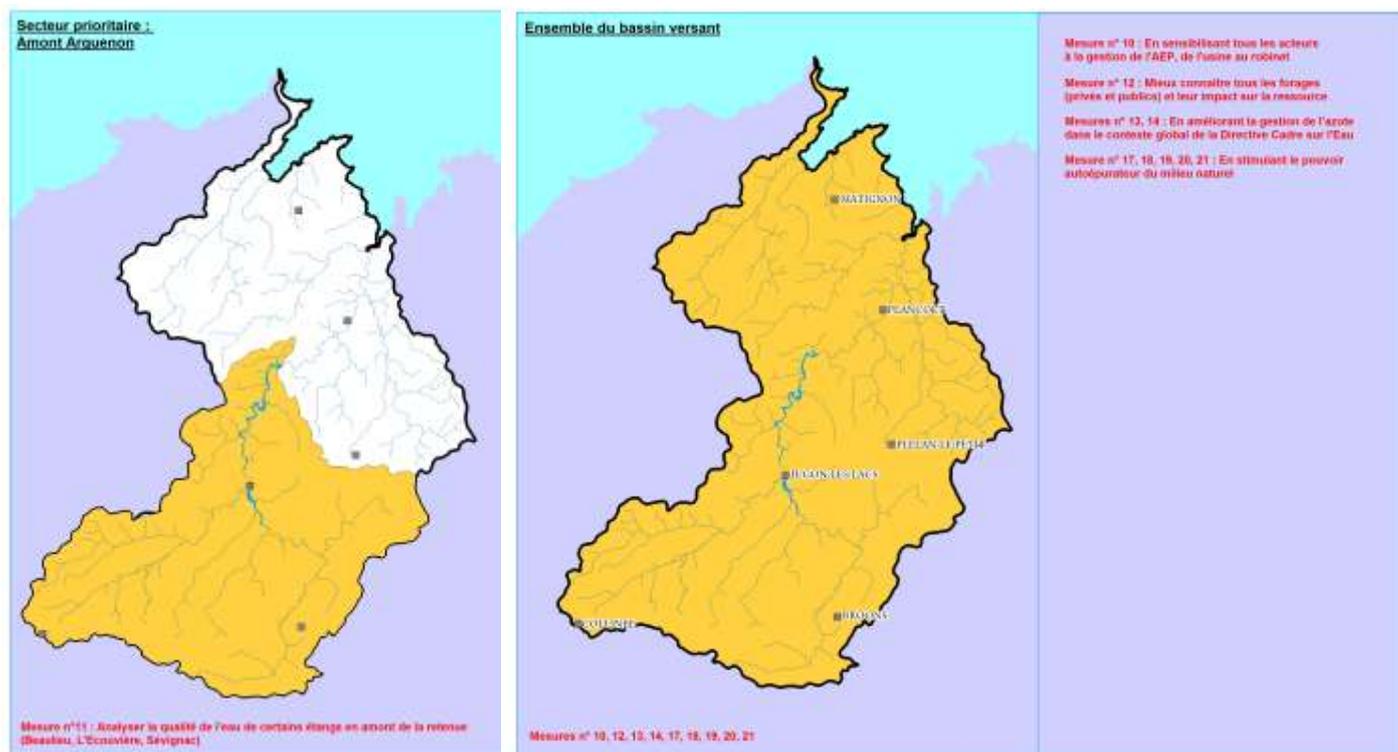
L'adéquation besoins-ressource reste très dépendante des ruissellements de surface, notamment ceux alimentant la retenue de l'Arguenon.

De façon complémentaire au sous-objectif précédent, la commission locale de l'eau se fixe de garantir l'alimentation en eau de la retenue de la Ville Hatte sur le plan quantitatif. Si la retenue n'a jamais rencontré de difficulté de remplissage, les débuts d'année pluviométrique 2010/2011 puis 2011/2012 ont été marqués par des pluviométries exceptionnellement faibles. Fin novembre 2011, la retenue de l'Arguenon a atteint sa plus basse valeur historique. Depuis cette date, elle s'est remplie.

Ces situations montrent la nécessité de prendre en compte ce risque potentiel, notamment par la recherche d'alimentations complémentaires et une meilleure connaissance des autres prélèvements d'importance sur le territoire, afin de gérer les priorités.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Analyser la qualité de l'eau de certains étangs en amont de la retenue (Beaulieu, L'Écouvière, Sévignac) [n°11]
- Mieux connaître tous les forages (privés et publics) et leur impact sur la ressource [n°12]



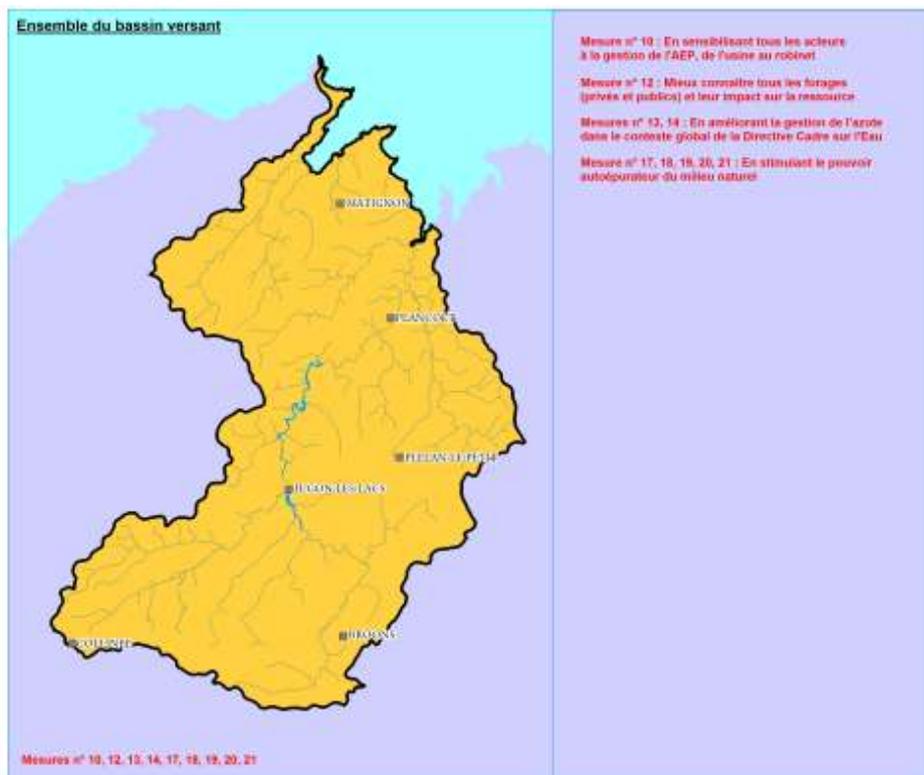
Sous-objectif : En améliorant la gestion de l'azote dans le contexte global de la Directive Cadre sur l'Eau

La retenue de la Ville Hatte a depuis le début des années 1990 été concernée par le non-respect de la Directive Européenne sur les eaux brutes destinées à la production d'eau potable.

Depuis cette date, plusieurs mesures ont été mises en place, sur le bassin versant amont de la prise d'eau de Pléven, pour garantir la reconquête de la qualité des eaux. Ces actions ont permis de faire chuter les concentrations maximum en nitrates observées sur la prise d'eau d'une vingtaine de mg/l entre 1998 et 2011. Pour la commission locale de l'eau, les résultats obtenus sont à souligner, mais les efforts entrepris au cours de ces années sont à poursuivre afin de pérenniser la bonne qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable.

Les mesures retenues sont :

- Améliorer la connaissance sur la circulation de l'azote dans le sol (expérimentations de terrains) [n°13]
- Réduire la pollution azotée agricole : poursuite des actions de réduction des fuites d'azote et fertilisation équilibrée (reliquats azotés, couverts végétaux, bandes double densité) - poursuite des actions liées au contentieux indépendamment de son maintien ou non [n°14]



Les mesures engagées depuis plusieurs années l'ont été sur un mode opérationnel, c'est ce que la commission locale de l'eau souhaite poursuivre pour les deux mesures de ce sous-objectif.

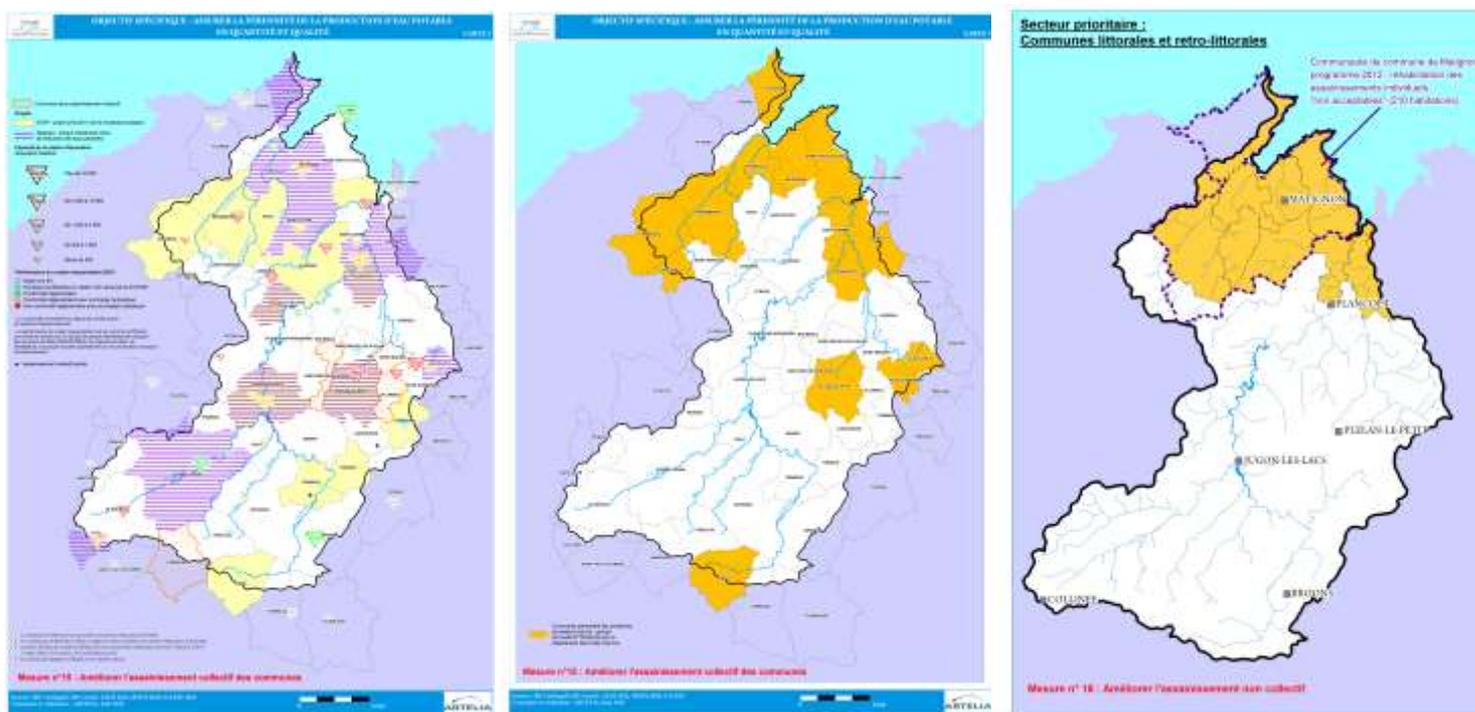
Sous-objectif : En agissant sur les pollutions urbaines et domestiques

Considérant que l'obtention d'une eau de bonne qualité passe par la lutte combinée de toutes les sources de pollution, la commission locale de l'eau souhaite que les dispositifs d'assainissement soient les plus performants possibles.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Améliorer l'assainissement collectif des communes pour tous les paramètres déclassants [n°15]
- Améliorer l'assainissement non collectif pour tous les paramètres déclassants [n°16]

Pour l'assainissement non collectif, des mesures réglementaires pourront renforcer l'obligation d'une mise aux normes des dispositifs sur les secteurs à enjeux.



Sous-objectif : En stimulant le pouvoir auto-épurateur du milieu naturel

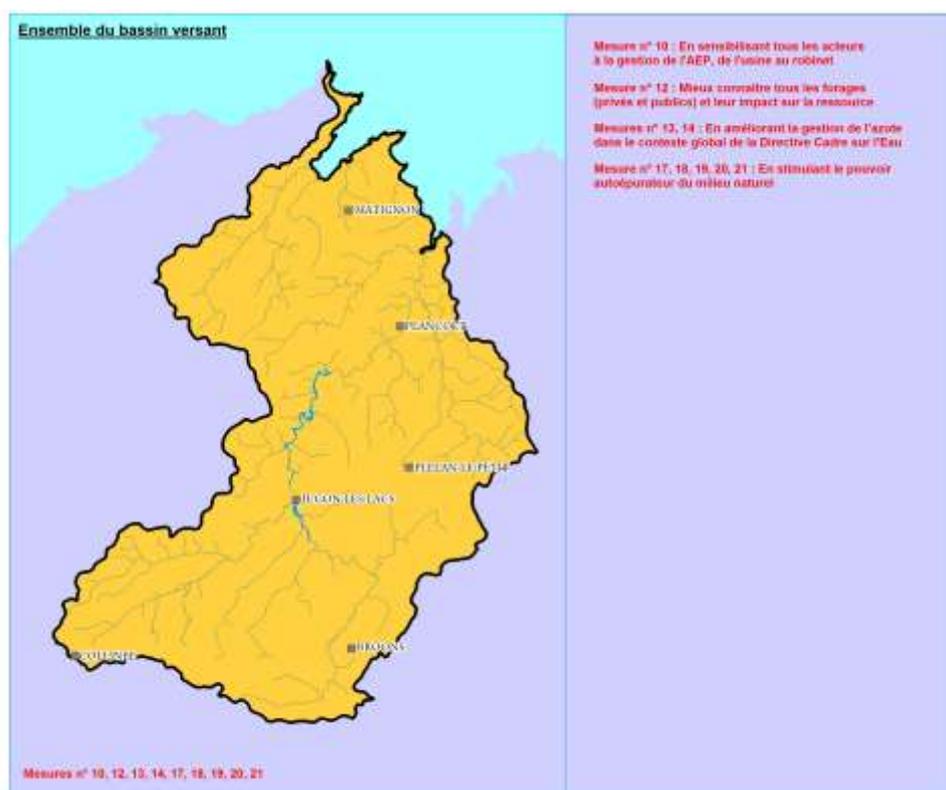
L'auto-épurateur est le phénomène par lequel l'eau des nappes, des cours d'eau et des lacs s'épure elle-même. Cette auto-épurateur est le résultat soit de phénomènes physico-chimiques (filtration, oxydation,...), soit de l'action des organismes qui vivent dans le milieu aquatique : bactéries, protozoaires, algues, plantes... qui consomment petit à petit les éléments polluants. Cette capacité d'auto-épurateur du cours d'eau reste néanmoins limitée et dépend notamment de la quantité de polluants entrante ainsi que de l'importance du cours d'eau (largeur, débit, biodiversité, etc.). C'est pourquoi la commission locale de l'eau souhaite encourager ces services rendus par les milieux aquatiques, en mettant l'accent sur le chevelu et l'encadrement de la pratique des busages.

Le chevelu est un réseau de petits cours d'eau, situé en tête de bassin versant. Quand il est fonctionnel, c'est un milieu écologique d'une grande richesse, qui conditionne en quantité et en qualité les ressources en eau à l'aval.

Concernant les busages, ces pratiques se sont multipliées sous les réseaux routiers et ferroviaires, les entrées de propriétés riveraines et sous les passages entre les parcelles agricoles. Les buses remplacent le fond des cours d'eau par un substrat lisse. La fonction d'auto-épuration du cours d'eau est inexistante à l'intérieur de l'ouvrage, et la valeur paysagère du cours d'eau est anéantie.

Les mesures retenues sont :

- Conserver le chevelu des cours d'eau [n°17]
- Restaurer le chevelu des cours d'eau [n°18]
- Évaluer les pratiques de busage passées et mesurer les incidences [n°19]
- Limiter les busages pour favoriser l'écoulement et l'épuration naturels dans les fossés et les douves [n°20]
- Sensibiliser les habitants aux impacts du busage [n°21]



Pour la restauration du chevelu des cours d'eau ainsi que la limitation des busages, la commission locale de l'eau souhaite des règles applicables au territoire du SAGE. Pour les autres mesures, leur application sera opérationnelle.

2.4 OBJECTIF SPECIFIQUE : PROTEGER LES PERSONNES ET LES BIENS CONTRE LES INONDATIONS

L'objectif spécifique de protéger les personnes et les biens contre les inondations sera atteint :

- En développant la culture du risque
- En mettant en place des actions de prévention
- En mettant en place des actions de prévision
- En mettant en place des actions de protection

Sous-objectif : En développant la culture du risque

La disposition 12A-1 du SDAGE Loire-Bretagne indique que les SAGE concernés par un enjeu inondation comportent un volet sur la culture du risque, afin de permettre à la population d'avoir accès à l'information existante (exposition des territoires, mesures d'organisation existantes). C'est dans ce sens que la commission locale de l'eau a décidé d'inscrire des mesures liées à la mémoire des inondations, notamment par des marquages physiques à des endroits adaptés, ainsi qu'à l'organisation d'exercices d'alerte et d'évacuation.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Entretien la mémoire des inondations passées (échelles) [n°22]
- Organiser des exercices de mise en œuvre du plan de sauvegarde (alerte + évacuation) [n°23]



Ces mesures concernent les communes de Jugon-les-Lacs et de Plancoët.

Sous-objectif : En mettant en place des actions de prévention

La protection des populations contre le risque d'inondation passe nécessairement par la mise en œuvre d'actions préventives et diffuses, sur l'ensemble du bassin versant et sur les sites inondés ou à enjeux. Ces actions concernent les nouvelles constructions et l'imperméabilisation des sols (sous forme réglementaire), la gestion des cours d'eau, celle de l'étang de Jugon-les-Lacs suite aux récents travaux, ainsi qu'une meilleure connaissance et des interventions sur l'Arguenon en aval de Plancoët.

Les mesures retenues sont :

- Interdire les remblais en zone inondable non bâtie (sauf exceptions : DUP, intervention sur l'existant...) [n°24]
- Quand ils ne peuvent pas être mis hors d'eau, conserver les rez-de-chaussée vacants sur les nouveaux permis de construire en zone inondable [n°25]
- Engager des actions pour freiner les écoulements sur l'ensemble du bassin versant de la Rosette (en aval des parcelles drainées) [n°26]
- Rappeler l'obligation des riverains quant à l'entretien des cours d'eau (embâcles) et envisager un accompagnement technique individuel [n°27]
- Entretenir/restaurer les cours d'eau par les collectivités locales (DIG et interventions exceptionnelles) [n°28]
- Améliorer la connaissance de l'envasement entre Plancoët et l'estuaire, comprendre le phénomène dans l'estuaire depuis la fermeture du port du Guildo et évaluer le lien envasement/inondations [n°29]
- Limiter/contrôler l'imperméabilisation des sols et favoriser les écoulements naturels et l'infiltration par la réalisation de schémas directeurs des eaux pluviales [n°30]
- Aménager les organes de gestion de l'étang de Jugon : digue, hauteur des clapets [n°31]
- Pratiquer un entretien du petit étang de Jugon [n°32]
- Stabiliser les berges de l'Arguenon en aval de Plancoët [n°33]





Sous-objectif : En mettant en place des actions de prévision

Plusieurs événements ou actions récentes nécessitent de revisiter certains systèmes de prévision. Ainsi, les ouvrages de gestion de l'étang de Jugon-les-Lacs ont fait l'objet de récents travaux, ce qui rend pertinent la mise à jour du système d'alerte existant.

De plus, la crue de février 2010 a déclenché la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde à Jugon-les-Lacs ainsi qu'à Plancoët. Dans le but de rendre ces dispositifs toujours plus efficaces pour la protection des populations, la commission locale de l'eau souhaite qu'une analyse post-crise soit réalisée.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Améliorer le système d'alerte à Jugon-les-Lacs, en lien avec la nouvelle gestion de l'ouvrage [n°34]
- Obtenir une analyse écrite post-crise suite à la crue du 28 février 2010, afin de conforter la pertinence du PCS de Plancoët et de Jugon-les-Lacs [n°35]



Sous-objectif : En mettant en place des actions de protection

Un schéma de prévention des inondations piloté par la DDTM 22 a été présenté à la commission locale de l'eau en octobre 2010.

Afin de protéger la ville de Jugon-les-Lacs contre les crues de période de retour 20 ans, le volet protection de ce schéma propose la création d'aires de surstockage sur les bassins versants amont de l'Arguenon (site de Langouhèdre) et de la Rosette (six sites potentiels).

Pour Plancoët, le volet protection propose notamment un surstockage pendant la période de pointe de la marée en amont de l'agglomération (site de la Goupilière).

Depuis l'élaboration de ce schéma, des débats contradictoires sont apparus relatifs aux surstockages sur l'Arguenon et la Rosette. Certains acteurs indiquent par exemple qu'une intervention sur l'Arguenon risque de modifier l'horloge des crues et d'aggraver les inondations à Jugon-les-Lacs. Dans ce contexte, la commission locale de l'eau a décidé de maintenir les deux mesures de mise en place de bassins de surstockage sur la Rosette et l'Arguenon pour un choix à discuter lors d'une réunion relative aux inondations et au PAPI à l'automne 2012.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Mettre en place des bassins de surstockage sur la Rosette [n°36]
- Mettre en place des bassins de surstockage sur l'Arguenon [n°37]
- Étudier la pertinence d'un bassin de surstockage en amont de Plancoët [n°38]
- Travailler sur le niveau d'eau de l'étang de Jugon avec tous les acteurs pour tenir compte des enjeux inondations et vie piscicole [n°39]



2.5 OBJECTIF SPECIFIQUE : AMELIORER LA QUALITE BIOLOGIQUE, LA CONTINUITE ECOLOGIQUE ET LA MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU

L'objectif spécifique d'améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau sera atteint :

- En améliorant la connaissance
- En agissant sur les cours d'eau
- En agissant sur les zones humides
- En agissant sur les milieux aquatiques connectés
- En restaurant la continuité écologique
- En maintenant les débits minimum sur les cours d'eau sensibles aux étiages

Sous-objectif : En améliorant la connaissance

Le bon état des eaux et des milieux aquatiques est très largement tributaire de la morphologie des cours d'eau. Leur dysfonctionnement hydromorphologique est le facteur majeur de déclassement d'une partie des masses d'eau du territoire du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye. Plusieurs causes d'altération sont mises en évidence par le diagnostic et le scénario tendance : d'importants travaux hydrauliques ont conduit à de profondes modifications de la morphologie des cours d'eau par la rectification de leur tracé, l'approfondissement de leur lit mineur et leur déconnection avec les annexes hydrauliques (zones humides associées, bras morts, etc.).

La stratégie du SAGE vise tout d'abord la connaissance et la reconnaissance de tous les cours d'eau afin d'assurer la mise en place d'actions adaptées et efficaces dans le périmètre.

De plus, on note sur le territoire Arguenon – baie de la Fresnaye des cloisonnements dus à l'existence d'ouvrages majeurs et de retenues. Concernant la présence d'obstacles entravant la libre circulation des espèces et le transport sédimentaire, la stratégie du SAGE applique la disposition 1B-1 du SDAGE Loire-Bretagne et les mesures Grenelle sur les obstacles, en procédant dans un premier temps à un inventaire des obstacles, puis à une analyse de la franchissabilité afin de fixer un plan d'actions.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Améliorer la connaissance de tous les ruisseaux côtiers (inventaire et qualité de l'eau) en intégrant les résultats des profils de plage [n°40]
- Affiner l'inventaire des habitats essentiels : frayères, nourriceries, alimentation dans les milieux côtiers, estuariens et fluviaux, et connaître les gisements de coquillages [n°41]
- Réaliser ou parfaire les inventaires piscicoles pour les poissons marins, estuariens et fluviaux [n°42]
- Faire l'inventaire des obstacles piscicoles de toutes sortes (buses, etc.) [n°43]
- Analyser la franchissabilité des barrages et des ouvrages dans les deux sens, montée et descente [n°44]



Sous-objectif : En agissant sur les cours d'eau

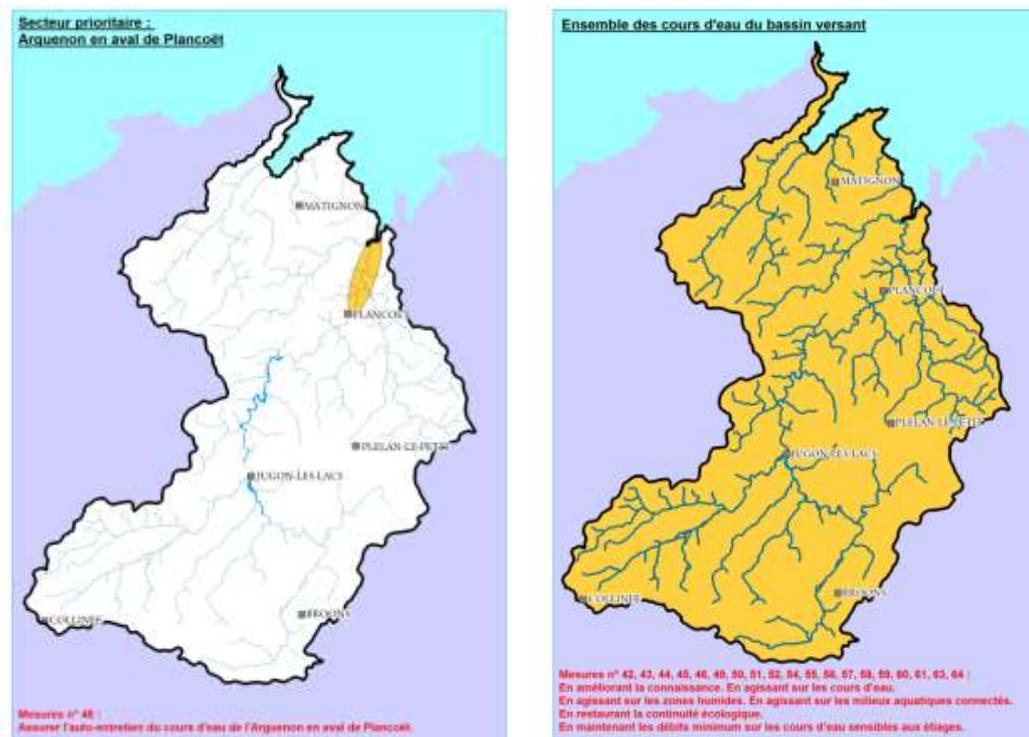
Une des orientations fondamentales de la Directive Cadre sur l'Eau est basée sur un bon état écologique des cours d'eau dont la principale composante est la qualité biologique des masses d'eau. Outre la qualité des eaux, ceci intègre la qualité morphologique des milieux (hydrologie, colmatage des fonds, états des berges et de la ripisylve, ...).

C'est pourquoi la stratégie du SAGE vise à poursuivre la mise en œuvre de programmes d'entretien et de restauration des cours d'eau, en s'appuyant sur les dynamiques opérationnelles en place. Il s'agit également d'élargir les préoccupations à la protection des berges, notamment contre leur piétinement provoqué par l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau. Des mesures réglementaires seront à édicter pour corriger ces pratiques.

Les mesures retenues sont :

- Transmettre les résultats de l'inventaire des cours d'eau à l'IGN [n°45]
- Préserver, restaurer et développer la ripisylve [n°46]
- Mettre en place des opérations collectives de restauration des cours d'eau (DIG) [n°47]
- Assurer l'auto-entretien du cours d'eau de l'Arguenon en aval de Plancoët [n°48]
- Mobiliser les riverains sur l'obligation d'entretien des cours d'eau et des rives [n°49]
- Imposer des mesures compensatoires à tous les projets impactant les cours d'eau [n°50]

- Proscrire l'abreuvement direct du bétail en cours d'eau [n°51]
- Aménager des points d'abreuvement du bétail en bordure de cours d'eau [n°52]

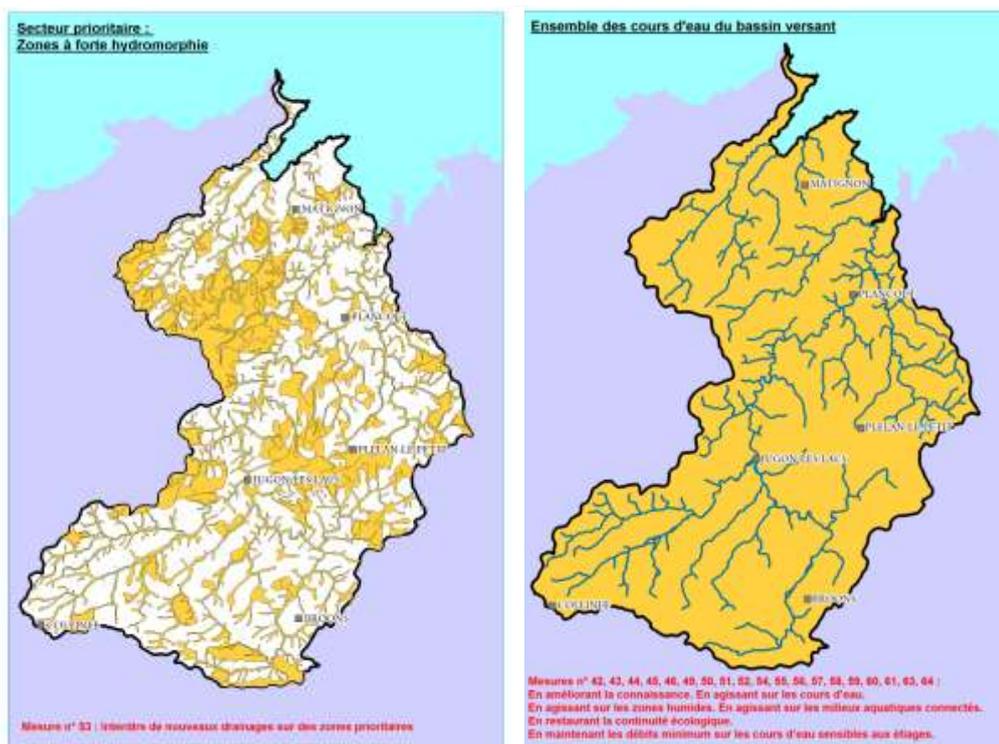


Sous-objectif : En agissant sur les zones humides

Les zones humides sont reconnues pour assurer un rôle fondamental pour le bon état et la préservation des hydrosystèmes. Elles remplissent plusieurs fonctions importantes : régulation des débits d'étiage et recharge des nappes, protection des zones sensibles contre les inondations, contribution à l'amélioration de la qualité des eaux par filtration des eaux de ruissellement éventuellement chargées en éléments polluants, sources de biodiversité. C'est pourquoi la commission locale de l'eau a placé le volet « zones humides » comme un axe important de l'objectif transversal décrit précédemment. En plus des inventaires des zones humides, de la restauration, de la gestion et des actions de sensibilisation, la stratégie ajoute ici des mesures ciblées sur le drainage (avec une ambition réglementaire), les peupleraies et la gestion des prairies.

Les mesures retenues sont :

- Interdire de nouveaux drainages sur des zones prioritaires [n°53]
- Améliorer la connaissance de la relation peupleraie/milieux aquatiques en associant notamment les acteurs de la filière économique locale « bois de peuplier » [n°54]
- Réduire les surfaces de peupleraie en berges [n°55]
- Inciter la mise en place de prairies fauchées ou pâturées (éviter cultures intensives maïs-céréales) [n°56]



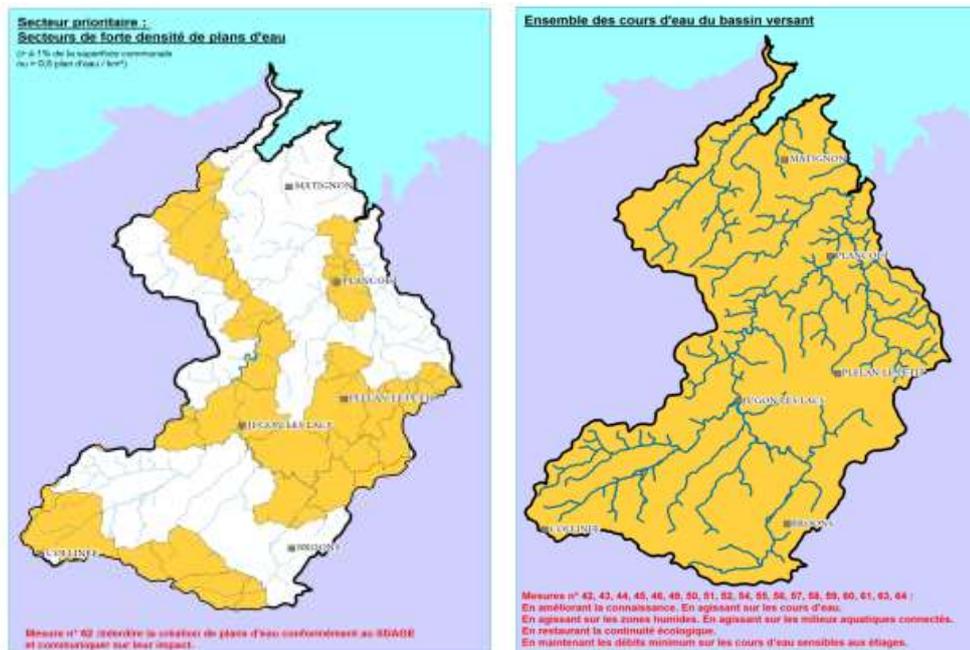
Sous-objectif : En agissant sur les milieux aquatiques connectés

La stratégie du SAGE s'attache à rappeler que les milieux aquatiques dépendent étroitement les uns des autres, via le cycle de l'eau. Ceci se traduit dans la stratégie du SAGE par la prise en compte de l'espace du lit majeur des cours d'eau, à l'intérieur duquel le ou les affluents assurent des déplacements latéraux permettant une mobilisation des sédiments et un fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres, ainsi que l'entretien des fossés et la réduction des impacts des plans d'eau (impacts sur la qualité de l'eau, sur l'hydro-morphologie et l'écologie des cours d'eau).

Les mesures retenues sont :

- Sensibiliser à la continuité latérale (prise en compte des espaces de mobilité de la rivière) [n°57]
- Préserver les liens estuariens / marais latéraux et les liens rivières / zones inondables [n°58]
- Démarrer une concertation avec le Centre Régional des Propriétés Forestières, les services forestiers de la DDTM22 avec les services Police de l'Eau et les opérateurs locaux (Communauté de communes, SMBVLJ) concernant les programmes de plantation de peupliers (ou autres, notamment les résineux) en lit majeur de cours d'eau [n°59]
- Inciter à la conversion des peupleraies situées en lit majeur vers des zones en herbe [n°60]
- Encadrer les pratiques d'entretien des fossés [n°61]
- Interdire la création de plans d'eau conformément au SDAGE et communiquer sur leur impact [n°62]

Toutes ces mesures pouvant être menées sur un mode opérationnel, la commission locale de l'eau souhaite de plus fixer des règles pour ce qui concerne la préservation et la gestion du lit majeur, les fossés et les plans d'eau.



Sous-objectif : En restaurant la continuité écologique

Outre les obstacles majeurs répertoriés sur le bassin (barrage à marée de Plancoët, Ville Hatte sur l'Arguenon, étang de Jugon-les-Lacs sur la Rosette, clapet à marée sur le Rat) la densité des petits ouvrages transversaux sur les cours d'eau induit indéniablement un impact cumulé conséquent sur la continuité écologique. La stratégie du SAGE vise à améliorer la continuité écologique des cours d'eau dans le périmètre.

Conformément à la disposition 1B-1 du SDAGE Loire-Bretagne, des actions seront menées sur les ouvrages hydrauliques transversaux afin de restaurer la libre circulation des espèces piscicoles et le transit sédimentaire.

La mesure retenue, avec une application opérationnelle, est :

- Gérer la continuité écologique des cours d'eau par l'effacement des seuils (vannes, clapets, buses...) [n°63]



2.6 OBJECTIF SPECIFIQUE : LUTTER CONTRE L'EUTROPHISATION DES RETENUES ET DU LITTORAL

L'objectif spécifique de lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral sera atteint :

- En améliorant et partageant la connaissance
- En agissant sur les têtes de bassin versant
- En luttant contre l'érosion
- En limitant les rejets notamment des eaux usées
- En atteignant l'équilibre de la fertilisation phosphorée, avec les différents acteurs

Sous-objectif : En améliorant et partageant la connaissance

Le littoral et les grandes retenues du bassin versant (Ville Hatte, Jugon-les-Lacs) sont marqués par des phénomènes d'eutrophisation (algues vertes sur le littoral, microalgues dans les retenues). Ceci traduit un déséquilibre du milieu, c'est-à-dire des apports excessifs en nutriments (azote et phosphore) au sein d'une masse d'eau calme et favorable au développement de ces espèces. Les dégradations observées sur le bassin (déstructuration du bocage, travaux hydrauliques, disparition progressive des zones humides) favorisent le transfert des nutriments vers les sites morphologiquement favorables aux proliférations.

Pour agir toujours plus efficacement, la commission locale de l'eau souhaite poursuivre la connaissance de ces phénomènes, en mettant l'accent sur l'érosion et les transferts de phosphore.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Connaître le phénomène d'érosion (particules et sols) : granulométrie, teneurs en matière organique, teneur en métaux, flux annuel [n°65]
- Quantifier le stock de phosphore présent dans les sédiments (chiffres du désenvasement du lac de Jugon-les-Lacs) [n°66]



Sous-objectif : En agissant sur les têtes de bassin versant

Poursuivant l'objectif de lutter contre l'eutrophisation, et conformément à la disposition 11A-1 du SDAGE Loire-Bretagne, la commission locale de l'eau reconnaît la sensibilité des têtes de bassin versant et l'influence essentielle de ces secteurs dans l'atteinte des objectifs de bon état à l'aval. Ainsi, la stratégie vise à connaître ces milieux sur le plan physique, mais aussi à comprendre le chemin de l'eau pour mieux agir.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Réaliser l'inventaire des zones têtes de bassin (chevelu) et définir des objectifs et des actions opérationnelles de gestion [n°67]
- Améliorer la connaissance du chemin de l'eau (aménagements passés, fossés, cours d'eau...) dans un objectif d'action opérationnelle [n°68]



Sous-objectif : En luttant contre l'érosion

L'érosion des sols a lieu lorsque les eaux de pluie, ne pouvant plus s'infiltrer, ruissellent sur la parcelle et emportent les particules de terre. Au-delà des éventuels dommages causés à l'agriculture, aux infrastructures, aux zones résidentielles ou à la qualité de l'eau, de façon moins visible, et sur le plus long terme, l'érosion entraîne une perte de fertilité irréversible des sols et un déclin de la biodiversité.

Ce phénomène naturel a été aggravé au fil des décennies par la modification de l'aménagement de l'espace rural, par certaines pratiques agricoles ou suite à la pression démographique. Le travail à l'échelle du bassin versant pour restaurer et ralentir les circuits de l'eau est nécessaire pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau. La stratégie du SAGE s'attachera à restaurer certains aménagements, en mettant l'accent sur le rôle fondamental des talus et des haies pertinents.

L'objectif visé par la commission locale de l'eau est la reconstitution à terme d'un maillage bocager suffisamment dense et structuré pour être efficace contre l'érosion.

Les mesures retenues sont :

- Protéger le bocage à vocation anti-érosive (talus/haies, perpendiculaire aux pentes) dans les PLU (loi paysage...) [n°69]
- Développer un bocage pertinent (talus/haies, perpendiculaire aux pentes) [n°70]
- Poursuivre les opérations type « Breizh Bocage » après 2013 [n°71]
- Sensibiliser les agriculteurs à l'enjeu de conservation des sols (terres arables) [n°72]
- Définir des zones érosives prioritaires pour la lutte anti-érosion, en concertation avec un groupe intercommunal composé d'élus, d'agriculteurs, de propriétaires et de représentants de la société civile. Définir les actions prioritaires et les engager [n°73]
- Dans les zones érosives prioritaires pour la lutte anti-érosion, définir des règles locales d'intervention pour tous [n°74]
- Favoriser au minimum un billon en bas des parcelles (milliers de petits bassins de rétention sur BV) [n°75]
- Promouvoir les prairies pérennes en bordure de cours d'eau [n°76]



La mise en œuvre de ces mesures passe nécessairement par des programmes opérationnels. Compte-tenu de l'importance de cet enjeu et de son caractère transversal (gestion quantitative de la ressource en eau, amélioration de la qualité des eaux, lutte contre les inondations, conservation de la qualité des sols, etc.), la protection du bocage existant et la définition de zones érosives prioritaires trouveront une traduction réglementaire dans le SAGE.

Sous-objectif : En limitant les rejets notamment des eaux usées

Une partie des flux de phosphore provient de l'assainissement des eaux usées. En période de basses eaux, cet apport prédomine.

La retenue de la Ville Hatte est sujette à l'eutrophisation. Ainsi, pour le bassin versant situé à l'amont de la retenue de la Ville Hatte, la stratégie du SAGE s'attache à réduire les rejets directs de stations d'épuration collectives et à réhabiliter les dispositifs d'assainissement non collectif ayant un impact avéré sur l'environnement.

De plus, et pour l'ensemble du bassin versant, des efforts sont à engager sur la gestion des eaux pluviales et l'entretien des fossés de routes.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Renforcer le traitement du phosphore des systèmes d'assainissement collectifs et individuels, à l'amont de la retenue de la Ville Hatte (lien avec les mesures 15 et 16) [n°77]
- Intégrer un volet qualité de l'eau/infiltration dans les schémas directeurs d'eau pluviale, améliorer les ouvrages existants de décantation et de rétention et travailler sur le devenir des eaux qui circulent dans les fossés de routes [n°78]
- Sensibiliser à l'exportation des matériaux de broyage et de fauche des accotements [n°79]



Sous-objectif : En atteignant l'équilibre de la fertilisation phosphorée, avec les différents acteurs

La disposition 3B-1 du SDAGE Loire-Bretagne fixe de rééquilibrer la fertilisation phosphorée à l'amont de retenues sensibles à l'eutrophisation, dont celle de la Ville Hatte. Pour la commission locale de l'eau, l'atteinte de cet objectif passe nécessairement par la mise en œuvre de conseils ciblés et d'aides pour accompagner certains changements de pratiques agricoles.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Développer le conseil sur la suppression du phosphore minéral [n°80]
- Développer les aides pour le traitement du phosphore agricole [n°81]



2.7 OBJECTIF SPECIFIQUE : DIMINUER LES QUANTITES DE PESTICIDES DANS L'EAU

L'objectif spécifique de diminuer les quantités de pesticides dans l'eau sera atteint :

- En améliorant la connaissance
- En mettant en œuvre un plan de réduction des pesticides

Sous-objectif : En améliorant la connaissance

Pour chaque substance chimique prise individuellement, les limites légales sont connues et sont généralement respectées sur le territoire du SAGE Arguenon – baie de la Fresnaye. Mais de plus en plus, les interrogations portent sur les conséquences de leur mélange. Les impacts sur la santé publique, sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sur le développement et la qualité des coquillages en mer sont aujourd'hui méconnus des acteurs locaux. C'est en ce sens que la commission locale de l'eau souhaite que les connaissances existantes soient localement diffusées et débattues, afin de mieux fixer d'éventuelles dispositions à prendre à terme.

La mesure retenue, avec une application opérationnelle, est :

- Communiquer sur le comportement des pesticides dans les cours d'eau et le littoral (notamment l'aspect "cocktail") en mobilisant des connaissances existantes [n°82]



Sous-objectif : En mettant en œuvre un plan de réduction des pesticides

Conformément à la disposition 4A-2 du SDAGE Loire-Bretagne, la stratégie fixe un plan de réduction de l'usage des pesticides, qui concerne les usages agricoles et les usages non agricoles. Ce plan repose sur la communication et la sensibilisation, des actions opérationnelles de réduction des produits, avec de nouvelles pratiques et des modes d'entretien des espaces privés et publics.

Les dispositions visant à limiter les transferts dans les milieux (haies, talus, bandes enherbées...) participeront aussi à limiter la pollution des eaux par les pesticides.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Mener un travail de pédagogie auprès du grand public et des scolaires (impact santé, mesures alternatives) [n°83]
- Poursuivre les actions de réduction des pesticides agricoles (MAE « réduction de pesticides »...) [n°84]
- Généraliser les chartes de désherbage communal et viser « 0 phyto » pour les collectivités en intégrant une formation sur l'entretien des secteurs reconnus difficiles (terrains de sport, cimetières, campings et golfs municipaux...) [n°85]
- Améliorer les pratiques d'entretien de l'espace et viser le "0 phyto" dans les golfs et campings privés [n°86]
- Encourager l'agriculture biologique [n°87]



2.8 OBJECTIF SPECIFIQUE : REDUIRE LES CONTAMINATIONS DU LITTORAL, ET PLUS PARTICULIEREMENT LES CONTAMINATIONS MICROBIOLOGIQUES

L'objectif spécifique de réduire les contaminations du littoral, et plus particulièrement les contaminations microbiologiques, sera atteint :

- En améliorant et en partageant la connaissance
- En établissant un plan de maîtrise des pollutions des zones conchylicoles
- En agissant au niveau des ports

Sous-objectif : En améliorant et en partageant la connaissance

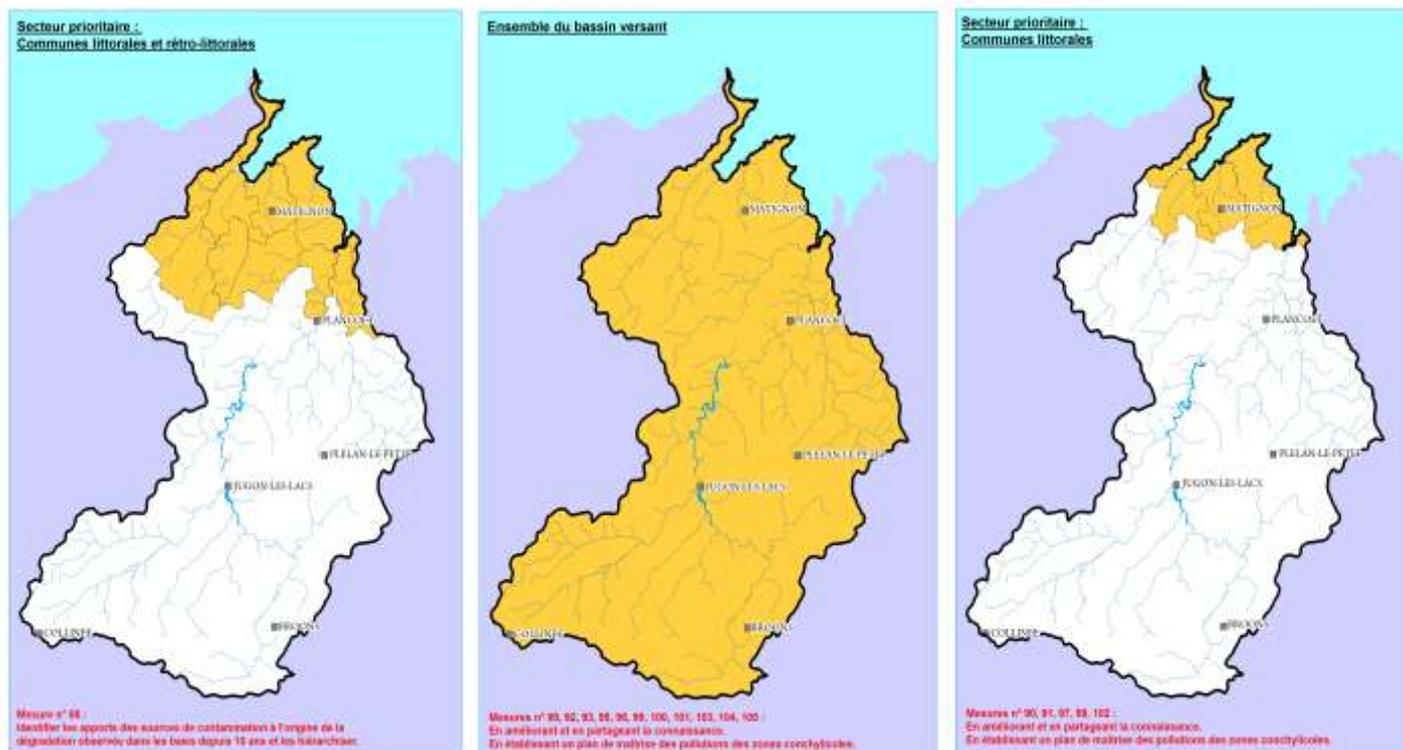
Les usages baignade et conchyliculture présents dans les baies de la Fresnaye et de l'Arguenon sont particulièrement dépendants de la qualité microbiologique des eaux.

Les normes conchylicoles sont globalement plus contraignantes que les normes eaux de baignade (surveillance des eaux conchylicoles été comme hiver ; coquillages susceptibles de concentrer les germes présents dans les eaux). Le scénario a mis en évidence une dégradation de la qualité microbiologique des eaux conchylicoles depuis 10 ans (baies de l'Arguenon et de la Fresnaye) et la multiplication des pollutions ponctuelles, ce qui signifie que la pérennité de l'activité conchylicole est fortement menacée localement. Pour preuve, la profession a connu une interdiction de commercialisation à l'automne 2011, et une menace d'interdiction au printemps 2012.

Dans ce contexte, et conformément à la disposition 10D-1 du SDAGE Loire-Bretagne, la commission locale de l'eau souhaite que soient identifiées les sources de pollution microbiologique, chimique et virale présentes sur le bassin versant, afin de mieux fixer des moyens de maîtrise de ces pollutions.

Les mesures retenues, avec toutes une application opérationnelle, sont :

- Identifier les apports des sources de contamination à l'origine de la dégradation observée dans les baies depuis 10 ans et les hiérarchiser, en préalable à tout éventuel plan d'action (lien avec les profils de plage) - différencier l'origine humaine et animale des contaminations microbiologiques - si nécessaire, adapter le programme de mesures microbiologiques au suivi du plan d'action [n°88]
- Améliorer la connaissance des réseaux de collecte des eaux usées et quantifier les apports parasitaires qui saturer les réseaux [n°89]
- Quantifier les déversements des postes de relèvement sur littoral [n°90]
- Étudier l'impact du tourisme sur les contaminations bactériologiques du littoral, notamment au niveau des stations d'épuration mises à neuf [n°91]



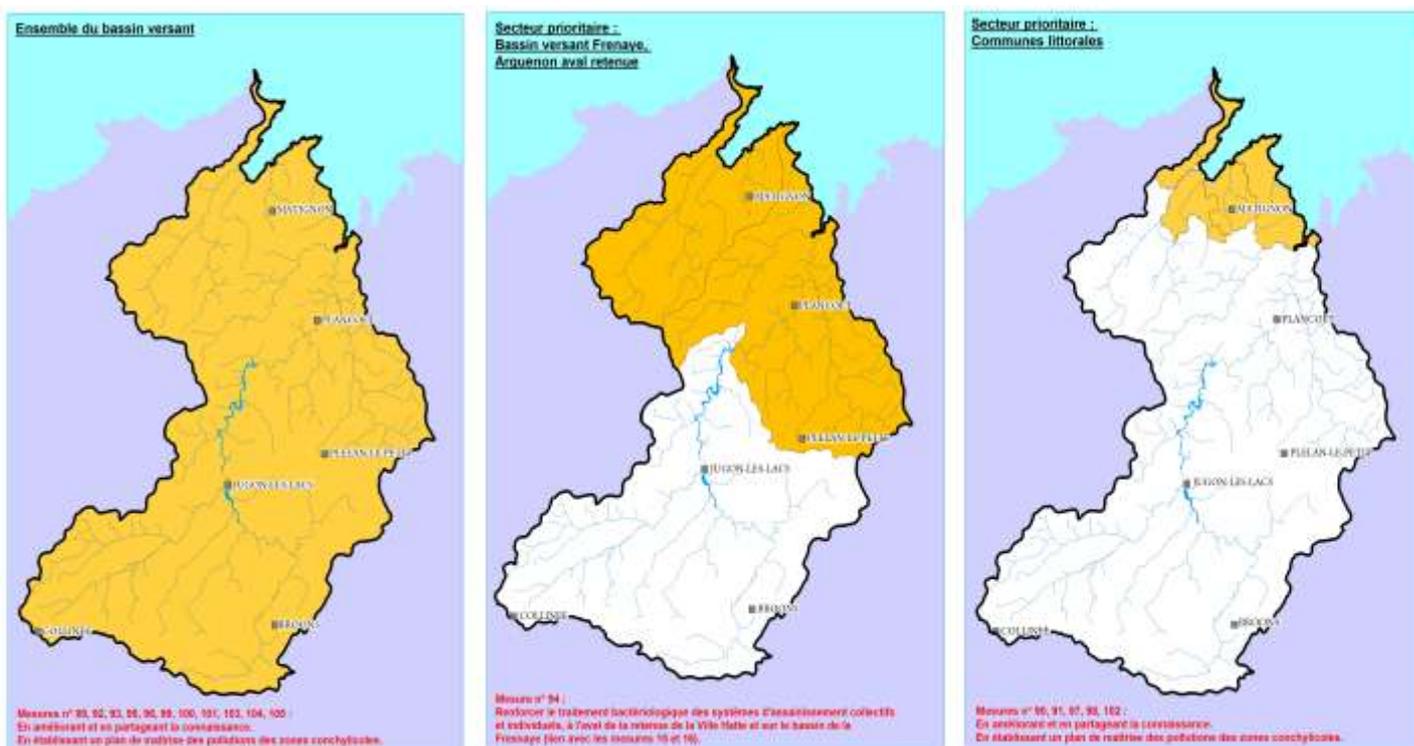
Sous-objectif : En établissant un plan de maîtrise des pollutions des zones conchyliques

Les eaux usées domestiques sont à l'origine d'une part non négligeable des flux de pollution qui affectent la zone littorale, avec les apports agricoles. La stratégie du SAGE consiste à poursuivre les efforts d'amélioration des systèmes d'assainissements collectifs et à mettre aux normes les assainissements non collectifs ayant un risque sanitaire avéré.

Les mesures retenues sont :

- Inclure un volet « bactériologie » dans les contrats territoriaux (lien avec les programmes d'action issus des profils de plage) [n°92]
- Lutter contre les rejets des eaux usées ► lien avec les objectifs « Production AEP » et « Lutte contre l'eutrophisation » [n°93]
- Renforcer le traitement bactériologique des systèmes d'assainissement collectifs et individuels, à l'aval de la retenue de la Ville Hatte et sur le bassin de la Fresnaye (lien avec les mesures 15 et 16) [n°94]
- Améliorer les réseaux de collecte et les branchements des eaux usées [n°95]
- Privilégier les réseaux séparatifs [n°96]
- Supprimer le débordement des réseaux notamment par les relèvements proches du littoral [n°97]
- Mieux suivre le paramètre bactériologique en sortie de STEP littorales [n°98]
- Finaliser la mise aux normes des élevages [n°99]
- Limiter la divagation du bétail sur les cours d'eau ► lien avec l'objectif « Qualité biologique et morphologie » [n°100]

- Limiter le risque de ruissellement des effluents épandus en contact direct des fossés circulants (aménagements et pratiques) [n°101]
- Favoriser l'infiltration de tous les rejets, même traités, en zone littorale [n°102]
- S'assurer des visites de contrôles régulières ANC effectués par les SPANC [n°103]
- Obliger les particuliers à effectuer les travaux de mise en conformité (ANC) [n°104]
- Revoir les méthodes de travail en associant tous les acteurs, y compris pêche et conchyliculture et prendre en compte les pollutions générées par les activités économiques littorales [n°105]



Sous-objectif : En agissant au niveau des ports

La zone côtière est sujette à des pratiques polluantes et à des rejets impactants : dragage des ports et rejets de vases, rejets d'hydrocarbures, de substances nocives et de déchets, résidus de carénage...

Conformément à la disposition 10B1-1 du SDAGE Loire-Bretagne, la stratégie consiste à réaliser des plans de gestion des dragages ou des opérations de désenvasement du port de Saint-Cast-le-Guildo. Par ailleurs, la stratégie s'adresse aux plaisanciers, afin de lutter contre les pollutions dues aux rejets d'eaux grises ainsi qu'aux macro-déchets en mer.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Plans de gestion des dragages ou des opérations de désenvasement des ports [n°106]
- Récupérer les eaux grises de plaisance [n°107]
- Communiquer sur la nécessité de ne pas rejeter les déchets en mer [n°108]



2.9 OBJECTIF SPECIFIQUE : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU SAGE A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT

L'objectif spécifique d'assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant sera atteint :

- En portant l'animation, le suivi et l'évaluation du SAGE
- En impliquant les acteurs locaux
- En partageant les connaissances et les expériences

Sous-objectif : En portant l'animation, le suivi et l'évaluation du SAGE

La cellule d'animation devra assurer les missions de coordination, d'animation, de capitalisation, de suivi et d'appui aux initiatives locales. Dans cet objectif, le SAGE préconise la mise en place d'outils de concertation et la mise à disposition de compétences adaptées au sein d'une structure de portage dédiée.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Conforter le SMAP en tant que structure porteuse du SAGE approuvé [n°109]
- Mettre en place un observatoire (état initial, suivi et évaluation) du cours d'eau, de la source à la mer, et communiquer [n°110]
- Assurer la coordination et la cohérence des politiques publiques à l'échelle du SAGE [n°111]



Sous-objectif : En impliquant les acteurs locaux

Le SAGE est un lieu de concertation et d'élaboration de règles de gestion de la ressource en eau à l'échelle locale des bassins hydrographiques. La mise en œuvre du SAGE nécessite une compréhension et une appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire (usagers, citoyens riverains, élus et agents des collectivités locales, services de l'État, acteurs économiques...). L'implication des acteurs dans la mise en œuvre du SAGE passe par la recherche de compromis collectifs entre les acteurs (agriculteurs, industriels, collectivités locales, associations, ménages, services d'infrastructures, gestionnaires des milieux aquatiques et des cours d'eau), en tenant compte des contraintes de chacun.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Veiller à impliquer plus fortement tous les groupes d'acteurs (prescripteurs (coop), élus, pêcheurs, tourisme, etc.) dans les discussions autour de la protection de l'eau [n°112]
- Impliquer le citoyen dans une démarche de science participative [n°113]
- Ne pas stigmatiser les installations classées [n°114]



Sous-objectif : En partageant les connaissances et les expériences

Le SAGE devra faciliter la transmission de l'information, favoriser la sensibilisation et la mobilisation des différents publics sur la gestion intégrée et partagée de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin.

Les mesures retenues, avec une application opérationnelle, sont :

- Création d'un site intranet-internet pour échange et mutualisation des données au niveau national (des SAGE) : coordonnées, retours d'expérience [n°115]
- Partager, harmoniser les savoir-faire avec les SAGE voisins [n°116]



IV. Annexes

ANNEXE 1 : ATELIERS DE TRAVAIL DE L'INTER-COMMISSIONS DU 8 SEPTEMBRE 2011

Les macro-tendances		Les indices que vous observez déjà sur le territoire	Quelles conséquences voyez-vous d'ici 2030 dans le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye sur...					
Rappel des macro-tendances	Vos compléments éventuels		Les activités et les usages	Les rejets	Les prélèvements	Les milieux aquatiques	Les sols	Les inondations et les étiages
Climat								
<p>Les évolutions climatiques suivantes sont attendues : augmentation des températures minimales et maximales, moins de jours de gel, plus de vagues de chaleur, plus d'épisodes de précipitations intenses, assèchement estival plus prononcé.</p>	<p>Pour la majorité des acteurs du territoire, pas d'observations flagrantes qui évoqueraient un changement climatique</p> <p>A priori, c'est davantage la perception au temps qui a changé, que le temps lui-même.</p> <p>Pour d'autres : plus de tempêtes, plus de débordements de rivières, augmentation du niveau des eaux de mer, dérégulation climatique.</p>	<p>La température de la mer : y a-t-il du changement au cours des dernières décennies ?</p> <p>La date des moissons avance ; mais cela est imputable au changement des variétés et non au changement climatique.</p> <p>Sur le bassin versant de Jugon-les-Lacs, 2 orages importants récents.</p>	<p>En hiver, les automobilistes sont de plus en plus exigeants quant à la qualité des routes ; d'où des interventions plus fréquentes pour saler les routes (cf. les données des services de routes (DIRO – CG).</p> <p>Evolution vers des variétés culturales plus adaptées.</p>	<p>Volume de sel utilisé lors des périodes de verglas.</p> <p>Augmentation du nombre de jours de verglas ; on assiste à une fragmentation du phénomène (traitement NaCl).</p>		<p>Plus de débordements temporaires de rivières.</p>	<p>Erosion accrue des sols sur le bassin versant de Jugon lors des orages importants.</p>	<p>Plus de débordements temporaires.</p>
Démographie et population								
<p>En ce qui concerne le niveau de population, la Bretagne devrait accueillir près de 15 % d'habitants supplémentaires d'ici 2030, pour atteindre 3,5 millions d'habitants, majoritairement sur le littoral et près des grands axes de circulation.</p>	<p>SCoT Pays Dinan : scénario + 0.8% à échéance 10 ans (chiffre à vérifier).</p> <p>Pression sur littoral, rétro-littoral, autour des pôles urbains et le long des axes de communication.</p> <p>Maintien de la population ne veut pas obligatoirement dire un maintien du nombre de logements ; le nombre de logements augmente du fait de la décohabitation.</p> <p>Vieillessement de la population important sur littoral.</p>	<p>Les évolutions démographiques montrent actuellement des signes d'essoufflement : augmentation du coût du foncier, augmentation du coût énergétique, fléchissement de la demande depuis 2 ans.</p>	<p>Il y aura nécessité à revitaliser les centres-bourgs, et ne plus étendre les zones d'urbanisation nouvelle.</p>	<p>Amélioration de l'assainissement collectif et individuel (SPANC). Systèmes plus performants et plus réguliers. Relative maîtrise des rejets, mais attention aux variations de charges sur les STEP sur la cote.</p>		<p>Zones humides sanctuarisées.</p>	<p>Diminution de la SAU sur le littoral.</p>	

Les macro-tendances		Les indices que vous observez déjà sur le territoire	Quelles conséquences voyez-vous d'ici 2030 dans le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye sur...					
Rappel des macro-tendances	Vos compléments éventuels		Les activités et les usages	Les rejets	Les prélèvements	Les milieux aquatiques	Les sols	Les inondations et les étiages
Agriculture								
<p>En ce qui concerne les structures agricoles, la concentration des exploitations va se poursuivre : augmentation de la taille des cheptels, généralisation des formes sociétaires, accroissement des surfaces.</p>	<p>Confirmation de la poursuite de la concentration La charge de réglementation pousse à cela (disproportion de la charge administrative au regard de la capacité de production). Aussi : désintérêt probable du métier, course à l'augmentation des surfaces d'exploitation) Blocage d'accès et d'installation de nouveaux exploitants.</p> <p>Concentration du cheptel par exploitation mais pas d'augmentation. Augmentation des élevages couverts.</p> <p>Les évolutions agricoles sont très dépendantes des scénarios de la PAC. Les contraintes réglementaires vont à l'encontre de la diversification des cultures.</p> <p>Accélération du phénomène.</p> <p>Diminution moins importante du nombre des exploitations par rapport à d'autres secteurs (Loudéac).</p>	<p>Le poids de la réglementation bloque l'accès et l'installation de nouveaux agriculteurs – phénomène qui s'accélère depuis 15 ans Le poids de la réglementation amène mécaniquement à une concentration des exploitations => le coût de la mise aux normes implique une augmentation du cheptel pour la viabilisation de l'entreprise</p> <p>La concentration est aussi liée à d'autres facteurs : grossir pour ne pas disparaître</p> <p>La moyenne d'âge des éleveurs est âgée</p>	<p>Apparition de plus en plus fréquente de groupements (banques...)</p> <p>Les circuits courts existeront mais le développement restera marginal</p>	<p>La concentration des élevages a des effets contraires : - amélioration de la qualité des rejets sur le siège d'exploitation (traitement des déjections, amélioration du traitement mécanique des lisiers/fumiers), - effets négatifs sur les pratiques agronomiques à 2 niveaux : -> concentration des déjections sur des parcelles proches du siège avec utilisation de minéral sur les parcelles éloignées -> suppression de l'herbe sur les parcelles éloignées (raccourcissement des rotations en cultures annuelles) donc augmentation risques de fuites d'azote.</p> <p>Néanmoins des transports qui s'accroissent pour l'épandage et, pour les laitiers, un risque de pollution à proximité du siège d'exploitation par concentration des animaux à proximité des robots de traite.</p> <p>Contraintes réglementaires plus importantes sur systèmes intensifs. Systèmes plus élaborés pour rejets : projets de méthanisation collectif (agri+IAA) ou agricole (3-4 agri) et systèmes plus performants. Pour autant, rejets azotés qui ne diminuent pas.</p>		<p>Le risque peut être un désintérêt pour les zones humides, déprise de ces espaces plus valorisés par les agriculteurs</p>	<p>Accroissement des surfaces de parcelles, influence de l'érosion en terrain pentu.</p>	

Les macro-tendances		Les indices que vous observez déjà sur le territoire	Quelles conséquences voyez-vous d'ici 2030 dans le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye sur...					
Rappel des macro-tendances	Vos compléments éventuels		Les activités et les usages	Les rejets	Les prélèvements	Les milieux aquatiques	Les sols	Les inondations et les étiages
Agriculture								
<p>En ce qui concerne le porc, on peut s'attendre à un durcissement du marché : diminution de la consommation en France, et évolution vers produits transformés, augmentation des exportations de porc brut, stagnation, voire diminution de la production.</p> <p>En ce qui concerne le lait, restructuration de la filière, maintien du volume de production.</p>	<p>Pour le porc, la transformation continue d'augmenter, exportation aléatoire.</p> <p>La valeur ajoutée ne se trouve pas dans la vente de carcasses mais dans les produits transformés.</p> <p>Diminution du cheptel porcin total Augmentation taille des cheptels par exploitation.</p> <p>Concernant le lait, maintien du volume de production, intensification de la production par vache.</p>	<p>Des chaînes d'abattage en difficulté.</p> <p>Apparition des robots de traite.</p>		<p>Pour le porc, réduction des excédents d'azote.</p> <p>Pour le lait, risque au niveau du siège d'exploitation : forte pression azotée sur quelques hectares, autour du robot de traite. Moins de rejets volatiles (avec robots de traite) Meilleure maîtrise des rejets, concentration des rejets. Même quantité de rejets.</p>		<p>Meilleure protection des zones humides dans le bassin de la Fresnaye (plan algues vertes).</p>		
<p>Le marché des céréales devrait se tendre davantage, en raison de la concurrence entre les différentes utilisations : agrocarburants, alimentation animale, fabrication d'aliments à la ferme, spéculation... Augmentation de la volatilité des prix.</p>		<p>Augmentation des surfaces en céréales du fait du marché.</p>	<p>Pour les acteurs locaux présents, diminution des rendements (BV Arguenon amont prise d'eau contentieux).</p>	<p>Risque phytosanitaire à prendre en compte.</p>				

Les macro-tendances		Les indices que vous observez déjà sur le territoire	Quelles conséquences voyez-vous d'ici 2030 dans le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye sur...					
Rappel des macro-tendances	Vos compléments éventuels		Les activités et les usages	Les rejets	Les prélèvements	Les milieux aquatiques	Les sols	Les inondations et les étiages
Pêche et conchyliculture								
<p>Avec des problèmes de renouvellement de la flottille et de sa transmission, le maintien de la pêche en mer passe par une adaptation de la profession face aux enjeux liés à la ressource et à l'énergie.</p> <p>Concernant la pêche à pied, l'accroissement démographique et l'augmentation du tourisme pourrait aboutir à une augmentation de ces pratiques, dans un contexte réglementaire durcis.</p> <p>Concernant la pêche en rivières, le regain d'intérêt pressenti pour les activités de nature conduirait à une augmentation de la pratique de pêche dans les sites propices et agréables.</p>	<p>Augmentation des pressions réglementaires, nette diminution des ressources sauf coquilles St-Jacques (gestion).</p> <p>Mise en place de mesures de gestion avec conséquences espérées sur le maintien de la ressource (dispositif de sélectivité).</p> <p>Diminution attendue de la flottille.</p> <p>Méconnaissance de la réglementation par les pêcheurs à pied. Bonne information et bonne sensibilisation (à poursuivre), meilleures pratiques qui semblent plus respectueuses et en voie de développement.</p> <p>Pour la pêche en rivière, la tendance observée est une diminution importante de cette pratique.</p>		<p>Pêche à pied récréative : les touristes en augmentation, mais moins de locaux. Arrivée massive lors de grandes marées (voir Vivarmor).</p>					
<p>Les filières conchyloles seront fragilisées par le dérèglement climatique et les problèmes sanitaires. Le nombre de producteurs diminuerait, ainsi que les volumes produits.</p>	<p>Mortalité importante des huîtres</p>		<p>Diversification de la production (algues, ormeaux, moules). Diminution des ostréiculteurs.</p>					

Les macro-tendances		Les indices que vous observez déjà sur le territoire	Quelles conséquences voyez-vous d'ici 2030 dans le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye sur...					
Rappel des macro-tendances	Vos compléments éventuels		Les activités et les usages	Les rejets	Les prélèvements	Les milieux aquatiques	Les sols	Les inondations et les étiages
Activités industrielles et artisanales								
Dans l' industrie agroalimentaire , on s'attend à une poursuite des mouvements de concentration. La recherche de nouveaux marchés au niveau national et à l'exportation guiderait l'innovation. La question de l'approvisionnement en matières premières se poserait (porc, céréales...).	Automatisation Matière première sur le territoire (lien direct)	Des chaînes d'abattage en difficulté sur le territoire breton Un abattoir de trop en Bretagne ?						
L'artisanat , soutenu par l'économie résidentielle, se porterait bien, surtout dans la zone rétro-littorale.	Tendance confirmée.	Espaces vides dans zones d'activités existantes à l'écart d'axes de communication.					Risque d'implantation d'activités supplémentaires sur zones agricoles.	
Tourisme								
La fréquentation touristique augmenterait malgré l'augmentation du coût des transports. Mais les pratiques évolueraient : une fois sur place, les touristes ne se déplaceraient plus et chercheraient des activités localement.	Augmentation du nombre de bateaux de plaisance Tourisme en milieu agricole : développement des gîtes ruraux mais diminution des durées de location Séjours plus courts et plus nombreux (de Pâques à la Toussaint), moins de pression sur les mois de juillet et août (pas de pics, ni de surcharges). Très réactif à la météo. Augmentation hôtellerie de plein air (camping-car). Adaptation des hébergeurs. Image négative de la Bretagne liée aux algues vertes.	Fractionnement des séjours.	Le développement des gîtes ruraux permet une rénovation du bâti	Pas de conséquences des campings-cars car bonne gestion (bornes de collecte dans les communes). En revanche, problème des mouillages sur les plages, des entretiens effectués dans les jardins (antifouling) et des bateaux stationnaires qui ne bougent plus et diffusent des produits.	Bornes de ravitaillement en eau potable dans les communes.	Bateaux : risques de pollutions.		

Les macro-tendances		Les indices que vous observez déjà sur le territoire	Quelles conséquences voyez-vous d'ici 2030 dans le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye sur...					
Rappel des macro-tendances	Vos compléments éventuels		Les activités et les usages	Les rejets	Les prélèvements	Les milieux aquatiques	Les sols	Les inondations et les étiages
Tourisme								
Les hébergements et les infrastructures touristiques se multiplieraient, pour augmenter l'offre d'activités locales.		Les infrastructures de tourisme vert se développent sur le territoire, mais on observe une diminution du nombre de semaines louées (sauf dans le haut de gamme). Les retours sur investissements sont lourds et longs.						
Aménagement de l'espace								
L'urbanisation et l'imperméabilisation des sols se poursuivraient dans les communes rétro-littorales. Dans les communes littorales, on assisterait plutôt à une densification de l'habitat.	SCOT Pays Dinan : scénario + 0.8% à échéance 10 ans (à confirmer). Pression sur littoral et axes de communication (route, chemin de fer). Densification et diversification de l'habitat sur des périmètres définis.	Rénovation des centres bourgs => construction de petits semi-collectifs		Pression sur le littoral (rejets individuels) Meilleure épuration des eaux usées. Amélioration de la qualité des rejets (efforts à poursuivre) Amélioration gestion eaux pluviales mais concentration.				Amélioration gestion eaux pluviales mais concentration.
Malgré les programmes de replantation, le bocage continuerait de se dégrader, fragilisé par la diminution du linéaire de haies et du nombre de connexions, et surtout l'absence d'entretien. Localement, là où des filières bois-énergie se mettent en place, il pourrait se développer.	Des freins filière bois-énergie (manque de débouchés). Prise en compte dans les documents d'urbanisme.	Linéaires et arbres isolés risquent de disparaître. Opérations Breizh Bocage (plantations – talus). Soutien par la SCIC Bois Energie (Pays de Dinan)	Reconquête du bocage freiné par manque de main d'œuvre dans les exploitations pour l'entretien y compris sur zones à enjeux (bassin versant de Jugon). Les plantations ne compensent pas les arasements. Pas de développement des débouchés de la filière bois-énergie Difficulté sur bois de haie.	Si développement du bocage, moins de flux polluants (phosphore).		Risque accru d'eutrophisation si disparition du bocage.	Si développement du bocage, diminution des ruissèlements – érosion des sols.	Pas d'impact réel sur les grosses inondations.

Les macro-tendances		Les indices que vous observez déjà sur le territoire	Quelles conséquences voyez-vous d'ici 2030 dans le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye sur...					
Rappel des macro-tendances	Vos compléments éventuels		Les activités et les usages	Les rejets	Les prélèvements	Les milieux aquatiques	Les sols	Les inondations et les étiages
Aménagement de l'espace								
<p>Concernant les cours d'eau, la dégradation morphologique serait stoppée. La réduction des obstacles tendrait à se poursuivre, mais la reconquête des milieux à grande échelle (renaturation) poserait des problèmes techniques et financiers.</p> <p>Concernant les milieux aquatiques, le drainage serait fortement ralenti. Les zones humides exemplaires seraient préservées mais les secteurs plus banals ne seraient pas pris en compte.</p>	<p>Voir le Plan National pour la Restauration de la Continuité Ecologique.</p> <p>Toujours des perturbations sur dégradation morphologique, problèmes fonciers. Importance du coût de ces programmes (CRE et bocage).</p> <p>Drainage perçu comme interdit.</p>	<p>BV Rosette : circulation trop rapide des cours d'eau</p>						
Les enseignements que vous en tirez pour la démarche du SAGE								
<p>Perspective budgétaire : le secteur de l'environnement, les écosystèmes pâtiront de la réduction attendue des subventions des pouvoirs publics.</p>								

Tableau exhaustif des mesures proposées par les commissions et réorganisées

	Origine de la proposition		
	Gestion quantitative de l'eau et inondations	Qualité des eaux et usages associés de la source à la mer	Territoire, assainissement et milieux naturels
Objectif transversal : Concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques			
Objectif spécifique : Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et qualité			
En sensibilisant tous les acteurs à la gestion de l'AEP, du barrage au robinet			
Identifier une « cote de crise sécheresse » sur la retenue de la Ville Hatte			
Mettre en place une cellule locale de suivi et de crise sécheresse à même de déclencher des mesures			
Sensibiliser les populations aux usages de l'eau : anticiper, responsabiliser les acteurs			
En garantissant l'alimentation de la retenue de la Ville Hatte en toutes saisons			
Créer des zones de stockage eau supplémentaires le long des cours d'eau (bassins tampons en amont du barrage)			
Mieux connaître les forages individuels et leur impact sur la ressource			
Interdire de nouveaux drainages			
En améliorant la gestion de l'azote dans le contexte global de la DCE et local de la Directive Eaux Brutes			
Améliorer la connaissance sur la circulation de l'azote dans le sol (expérimentations de terrains)			
Réduire la pollution azotée agricole en poursuivant l'application de la réglementation en cours			
En agissant sur les pollutions urbaines et domestiques			
Améliorer l'assainissement collectif des communes			
Améliorer l'assainissement non collectif en priorité			
En stimulant le pouvoir autoépurateur du milieu naturel			
Conserver et restaurer le bocage			
Conserver et restaurer le chevelu			
Conserver et restaurer les zones humides			
Interdire les réseaux des eaux pluviales, conserver les douves pour piéger le phosphore			
Objectif spécifique : Protéger les personnes et les biens contre les inondations			
En agissant sur les zones humides			
Préserver les zones humides			
Sensibiliser à la prise en compte des zones humides			
En développant la culture du risque			
Entretien la mémoire des inondations passées (échelles)			
Organiser des exercices de mise en œuvre du plan de sauvegarde (alerte + évacuation)			
En mettant en place des actions de prévision			
Mettre en place des systèmes d'alerte			
Obtenir une analyse écrite post crise suite à la crue du 28 février 2010, afin de conforter la pertinence du PCS de Plancoët et Jugon-les-Lacs			
En mettant en place des actions de prévention			
Abattre ou désaffecter les habitations les plus à risque			
Obliger à laisser le rez-de-chaussée vacant sur les nouveaux permis de construire			
Freiner le cours de la Rosette avant l'arrivée dans l'étang de Jugon			
Obliger les riverains à entretenir les rives			
Curer les rivières / nettoyer les cours d'eau par les collectivités			
Draguer le cours d'eau entre Plancoët et l'estuaire pour améliorer le débit			
Limiter/contrôler l'imperméabilisation des sols			
Réguler l'eau : digue, hauteur des clapets (étang)			

Tableau exhaustif des mesures proposées par les commissions et réorganisées

	Origine de la proposition		
	Gestion quantitative de l'eau et inondations	Qualité des eaux et usages associés de la source à la mer	Territoire, assainissement et milieux naturels
En mettant en place des actions de protection			
Créer une retenue supplémentaire sur l'Arguenon en amont de Jugon « petit étang Langouède »			
Mettre en place des bassins de surstockage sur la Rosette et l'Arguenon, entre Jugon et le barrage, entre le barrage et Plancoët			
Prévoir des zones de tamponnage ou de déstagement			
Maintenir l'étang de Jugon le plus bas possible pendant la période d'hiver			
A préciser			
Tenir compte de l'arasement des talus et des eaux de ruissellements qui descendent dans la Rosette et l'Arguenon			
Objectif spécifique : Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau			
En agissant sur les zones humides			
Favoriser l'infiltration des eaux			
Limiter le drainage			
Réduire les surfaces de peupleraie			
Imposer la proposition de mesures compensatoires à tous les projets impactant les zones humides			
Restaurer les zones humides			
Localiser les zones de remblais consécutives à la création de la RN12 et évaluer le potentiel zone humide perdu (amélioration de la connaissance)			
Inciter la mise en place de prairies en herbe dans les zones humides recensées (éviter cultures intensives maïs-céréales)			
En améliorant la connaissance			
Améliorer la connaissance des ruisseaux côtiers			
Affiner l'inventaire des habitats essentiels : frayères, nurseries, alimentation dans les milieux côtiers, estuariens et fluviaux			
Réaliser ou parfaire les inventaires piscicoles pour les poissons marins, estuariens et fluviaux			
Analyser la franchissabilité des barrages et des ouvrages dans les deux sens, montée et descente			
Faire l'inventaire des obstacles piscicoles de toutes sortes (buses, etc.)			
En agissant sur les cours d'eau			
Préserver la ripisylve			
Augmenter le linéaire de ripisylve			
Obliger les propriétaires à accepter les travaux sous réserve de DIG			
Faire appliquer la loi concernant l'entretien des cours d'eau			
Imposer la proposition de mesures compensatoires à tous les projets impactant les cours d'eau (pas le cas actuellement)			
Proscrire totalement l'abreuvement en cours d'eau			
Inciter les services préfectoraux à intégrer des mesures plus strictes dans l'arrêté ICPE concernant l'abreuvement du bétail en cours d'eau			
En agissant sur les milieux aquatiques connectés			
Sensibiliser à la continuité latérale (prise en compte des espaces de mobilité de la rivière)			
Privilégier le pâturage extensif dans les vallées majeures			
Informier le service forestier de la DDTM22 des pratiques souhaitables en lit majeur de cours d'eau, a fortiori en zone humide			
Démarrer une concertation avec le CRPF, les services forestiers de la DDTM22 avec les services Police de l'Eau et les opérateurs locaux (SAGE ; SMBVLJ) concernant les programmes de plantation de peupliers (ou autres, notamment les résineux) en lit majeur de cours d'eau			
Inciter à la conversion des peupleraies vers des zones en herbe avec la mise en place de MAE notamment			
Favoriser les liens estuariens / marais latéraux			
Favoriser les liens rivières / zones inondables			
Proscrire les pratiques de curage des fossés d'amenée ou drainant			
Interdire tout remblais en lit majeur de cours d'eau (être plus restrictif que les IOTA et le seuil de 400 m ²)			
Intégrer, dans le règlement du SAGE, l'obligation de déclaration de création de pièce d'eau, même inférieure à 1000 m ²			
Etendre les zones natura 2000			
En restaurant la continuité écologique			
Mettre en place des études complémentaires sur les cours d'eau (obstacles, apports...)			
Gérer la continuité écologique des cours d'eau par l'effacement des seuils (hauteur des buses)			

Tableau exhaustif des mesures proposées par les commissions et réorganisées

	Origine de la proposition		
	Gestion quantitative de l'eau et inondations	Qualité des eaux et usages associés de la source à la mer	Territoire, assainissement et milieux naturels
En maintenant les débits minimum sur les cours d'eau sensibles aux étiages			
Rédiger un cahier des charges spécifique aux ouvrages pour le maintien des débits et la gestion des systèmes manœuvrables			
Agir sur BV pour rétablir des débits plus naturels des cours d'eau : protection et restauration de toutes les zones humides, « ralentir » les écoulements, limiter drainage, favoriser le bocage			
Objectif spécifique : Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral			
En améliorant et partageant la connaissance			
Connaître l'érosion (particules et sols) : granulométrie, teneurs en matière organique, teneur en métaux, flux annuel			
Evaluer le phosphore dans les sédiments (chiffres du désenvasement du lac de Jugon) pour valider la pertinence de l'équilibre d'une fertilisation phosphore et de ses effets attendus			
En agissant sur les têtes de bassin versant			
Etendre l'inventaire des cours d'eau aux têtes de bassin pour remonter aux sources et mettre en évidence les aménagements passés			
Revoir la carte IGN en fonction du résultat de l'inventaire (données géo référencées protocole IGN)			
En luttant contre l'érosion			
Développer et protéger un bocage (talus/haies, perpendiculaire aux pentes) pertinent prioritairement à l'amont des retenues			
Poursuivre les opérations type « Breizh Bocage » après 2013			
Inciter les agriculteurs à rentrer dans le dispositif « Breizh Bocage »			
Déterminer des ZSCE (zones stratégiques à contraintes environnementales) sur certains secteurs du BV, si échec à 2 ans du dispositif « breizh bocage »			
Obligation d'inscrire le bocage dans les PLU (espace boisé classé)			
Définir plus précisément le contenu des espaces boisés classés (espèces, densités ...) dans les PLU et classer les haies bocagères et la ripisylve en EBC et à la loi Paysage			
Prévoir au minimum un billon autour des parcelles (milliers de petits bassins de rétention sur BV)			
Restaurer les prairies en bordure de rivières			
Interdire la destruction des haies existantes			
En limitant les rejets			
Limiter les rejets de STEP et des ANC, prioritairement à l'amont des retenues			
Intégrer un module qualité de l'eau – infiltration dans les schémas directeurs d'eau pluviale			
Contrôler et analyser systématiquement les rejets de chaque plan d'eau du BV et prendre des mesures en cas de problèmes			
Exporter les matériaux de broyage et de fauche des accotements			
Améliorer les ouvrages de décantation et de rétention existants			
En atteignant l'équilibre de la fertilisation phosphorée, avec les différents acteurs			
Faire mieux circuler l'information entre maîtres d'ouvrage et bureaux d'étude afin d'améliorer la prise en compte de la disposition 3B-1 dans les dossiers « installations classées »			
Promouvoir le pâturage et les prairies pérennes pour l'élevage bovin			
Atteindre l'équilibre de la fertilisation phosphorée / faire évoluer la réglementation			
Développer le conseil sur la suppression phosphore minéral			
Interdire l'épandage du phosphore urbain sur les terres agricoles			
Adapter les crédits pour le traitement du phosphore agricole			
Objectif spécifique : Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau			
En améliorant la connaissance			
Evaluer le déplacement des pesticides dans les cours d'eau			
En mettant en œuvre un plan de réduction des pesticides			
Mener un travail de pédagogie auprès du grand public et des scolaires (impact santé, mesures alternatives)			
Viser « 0 phyto » pour les collectivités			
Formation obligatoire à l'entretien des terrains de sport/football pour aller vers une réflexion pour des terrains artificiels			
Travailler par sous-bassins			
Lutter efficacement contre le drainage du BV, notamment par le réseau de fossés			
Faire en sorte que les grandes surfaces respectent la réglementation			
Encourager l'agriculture biologique			
Restaurer les prairies en bordure de rivières			
Freiner le ruissellement			

Tableau exhaustif des mesures proposées par les commissions et réorganisées

	Origine de la proposition		
	Gestion quantitative de l'eau et inondations	Qualité des eaux et usages associés de la source à la mer	Territoire, assainissement et milieux naturels
Objectif spécifique : Réduire les contaminations bactériologiques du littoral			
En améliorant et en partageant la connaissance			
Augmenter le réseau de mesures bactériologiques dans l'estuaire			
Focaliser avant tout son effort sur la connaissance des sources de contamination à l'origine de la dégradation observée depuis 10 ans			
Hierarchiser les sources bactériennes			
Améliorer la connaissance des réseaux de collecte des eaux usées et identifier les eaux parasites qui saturent les réseaux			
Quantifier les déversements des postes de relèvement sur littoral			
Etudier l'impact du tourisme sur les contaminations bactériologiques du littoral, notamment au niveau des stations d'épuration mises à neuf			
En établissant un plan de maîtrise des pollutions des zones conchylicoles			
Inclure un volet "bactériologie" dans les contrats territoriaux milieux aquatiques (anciens CRE)			
Lutter contre les rejets des eaux usées			
Vérifier et améliorer les réseaux de collecte et les branchements des eaux usées			
Imposer les réseaux séparatifs			
Supprimer le débordement des réseaux notamment par les relèvements proches du littoral			
Mieux suivre le paramètre bactériologique en sortie de STEP littorales			
Finaliser la mise aux normes des élevages			
Réaliser des aménagements anti-érosifs			
Eviter tous rejets, même traités, au milieu naturel surtout sur le littoral (infiltration)			
Imposer l'étude d'impact des opérations de dragage et de désenvasement sur les zones conchylicoles			
S'assurer des visites de contrôles régulières effectués par les SPANC soient faites			
Obliger les particuliers à effectuer les travaux de mise en conformité (ANC)			
Imposer l'élaboration de schémas directeurs des eaux pluviales			
Prendre des mesures réglementaires plus strictes concernant l'abreuvement du bétail			
Revoir les méthodes de travail en associant tous les acteurs, y compris pêche et conchyliculture			
A préciser			
Vigilance / métaux lourds (carénage)			
Objectif spécifique : Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant			
Conforter le SMAP en tant que structure porteuse du SAGE approuvé			
Mettre en place un observatoire (état initial, suivi et évaluation) du cours d'eau à la mer et communiquer			
Assurer la coordination et la cohérence des politiques publiques à l'échelle du SAGE			
Veiller à impliquer plus fortement tous les groupes d'acteurs (prescripteurs (coop), élus, pêcheurs, tourisme, etc.) dans les discussions autour de la protection de l'eau			
Impliquer le citoyen dans une démarche de science participative			
Ne pas stigmatiser les installations classées			
Création d'un site intranet-internet pour échange et mutualisation des données au niveau national (des SAGE) : coordonnées, retours d'expérience			
Partager, harmoniser les savoir-faire avec SAGE voisins			
Prendre en compte le projet de PNR Rance Côte d'Emeraude dans le SAGE et intégrer ce futur acteur en tant que maître d'ouvrage (pour du Natura 2000 par exemple)			

ANNEXE 3 : SCENARIOS CONTRASTES – GRILLE DE PRIORISATION

Scénarios contrastés – Grille de priorisation

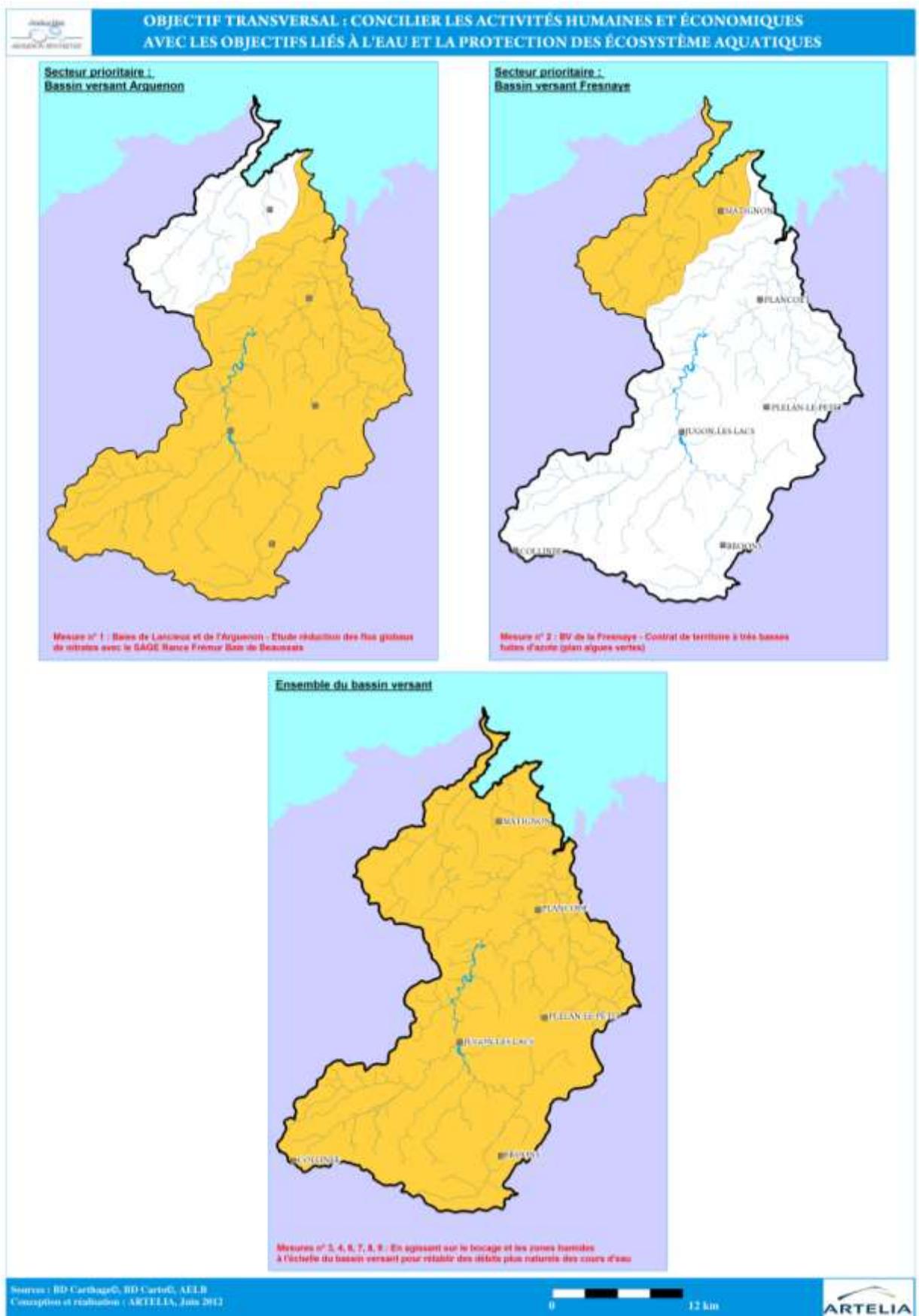
Lors de la phase scénarios contrastés, les acteurs du SAGE étaient invités à prioriser les sous-objectifs. Il s'agissait d'apporter un critère supplémentaire pour le choix de la stratégie collective.

29 réponses ont été retournées au 8 juin 2012. En voici les résultats. Les cellules colorées correspondent aux niveaux de priorité ayant reçu au moins 50 % des expressions retournées (14 réponses et plus).

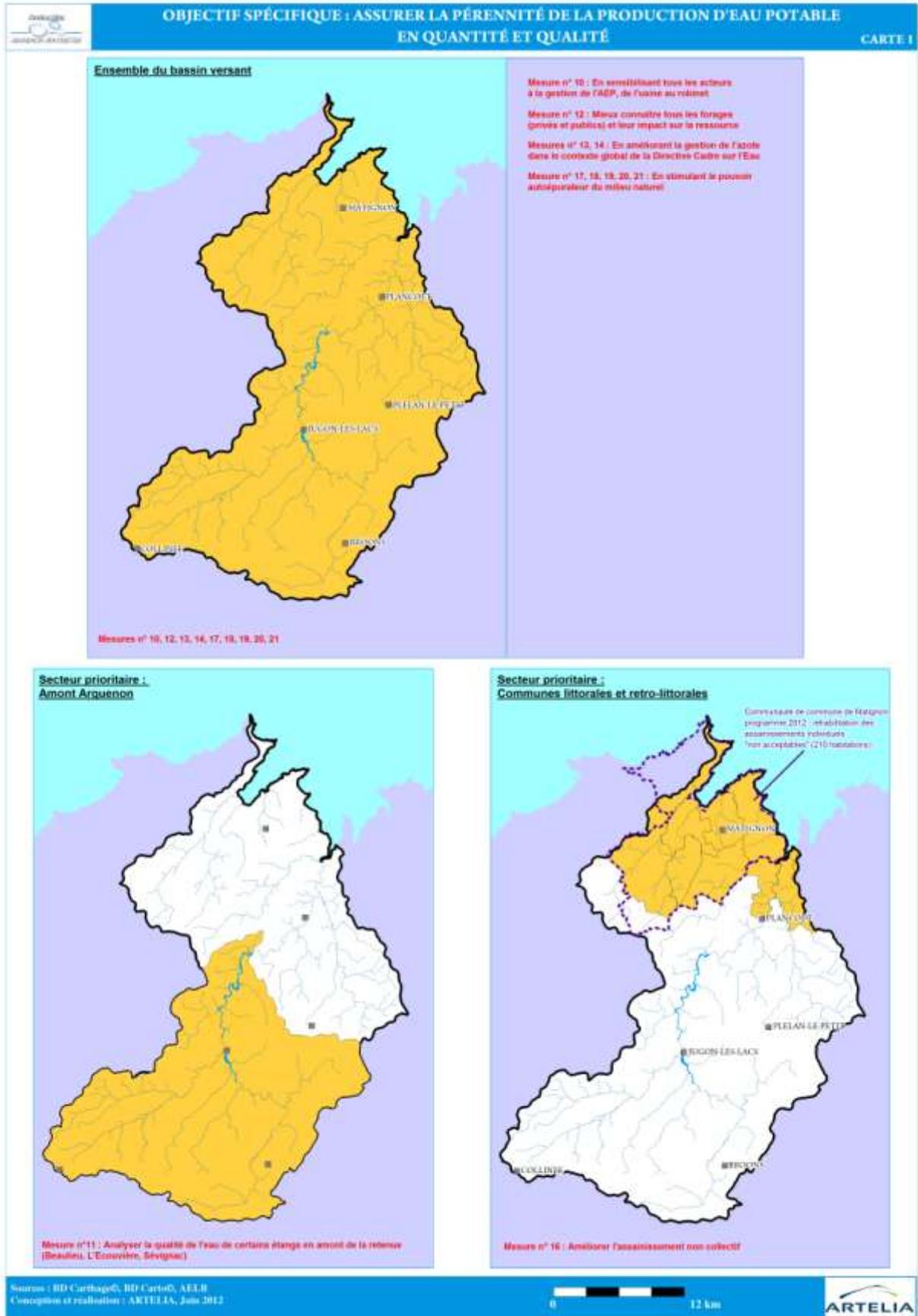
Les objectifs et les sous-objectifs	Niveau de priorité			Sans avis
	Fort	Faible		
Objectif transversal : Concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques				
En réduisant l'eutrophisation des eaux côtières	20	2	2	1
En agissant sur le bocage et les zones humides à l'échelle du bassin versant pour rétablir des débits plus naturels des cours d'eau	13	8	6	
En sensibilisant tous les acteurs aux zones humides	6	18	3	
Objectif spécifique : Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et qualité				
En sensibilisant tous les acteurs à la gestion de l'AEP, de l'usine au robinet	12	7	6	1
En garantissant l'alimentation de la retenue de la Ville Hatte en toutes saisons	16	6	3	2
En améliorant la gestion de l'azote dans le contexte global de la DCE	14	10	2	
En agissant sur les pollutions urbaines et domestiques	15	10	2	
En stimulant le pouvoir auto-épurateur du milieu naturel	7	12	6	
Objectif spécifique : Protéger les personnes et les biens contre les inondations				
En développant la culture du risque	8	7	7	5
En mettant en place des actions de prévention	14	10	1	3
En mettant en place des actions de prévision	13	8	5	2
En mettant en place des actions de protection	14	8	2	3
Objectif spécifique : Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau				
En améliorant la connaissance	12	10	3	
En agissant sur les cours d'eau	11	13	1	
En agissant sur les zones humides	11	12	1	
En agissant sur les milieux aquatiques connectés	5	10	9	1
En restaurant la continuité écologique	7	14	2	1
En maintenant les débits minimum sur les cours d'eau sensibles aux étiages	3	14	3	2
Objectif spécifique : Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral				
En améliorant et partageant la connaissance	8	13	4	1
En agissant sur les têtes de bassin versant	9	10	7	
En luttant contre l'érosion	16	7	1	
En limitant les rejets notamment des eaux usées	13	10	2	
En atteignant l'équilibre de la fertilisation phosphorée, avec les différents acteurs	7	14	3	
Objectif spécifique : Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau				
En améliorant la connaissance	14	9	4	
En mettant en œuvre un plan de réduction des pesticides	18	9		
Objectif spécifique : Réduire les contaminations du littoral, et plus particulièrement les contaminations microbiologiques				
En améliorant et en partageant la connaissance	14	11	2	
En établissant un plan de maîtrise des pollutions des zones conchylicoles	21	6		
En agissant au niveau des ports	10	11	4	1
Objectif spécifique : Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant				
En portant l'animation, le suivi et l'évaluation du SAGE	9	8	2	
En impliquant les acteurs locaux	12	6	1	
En partageant les connaissances et les expériences	8	12		

ANNEXE 4 : PRESENTATION COMPILEE DES CARTES

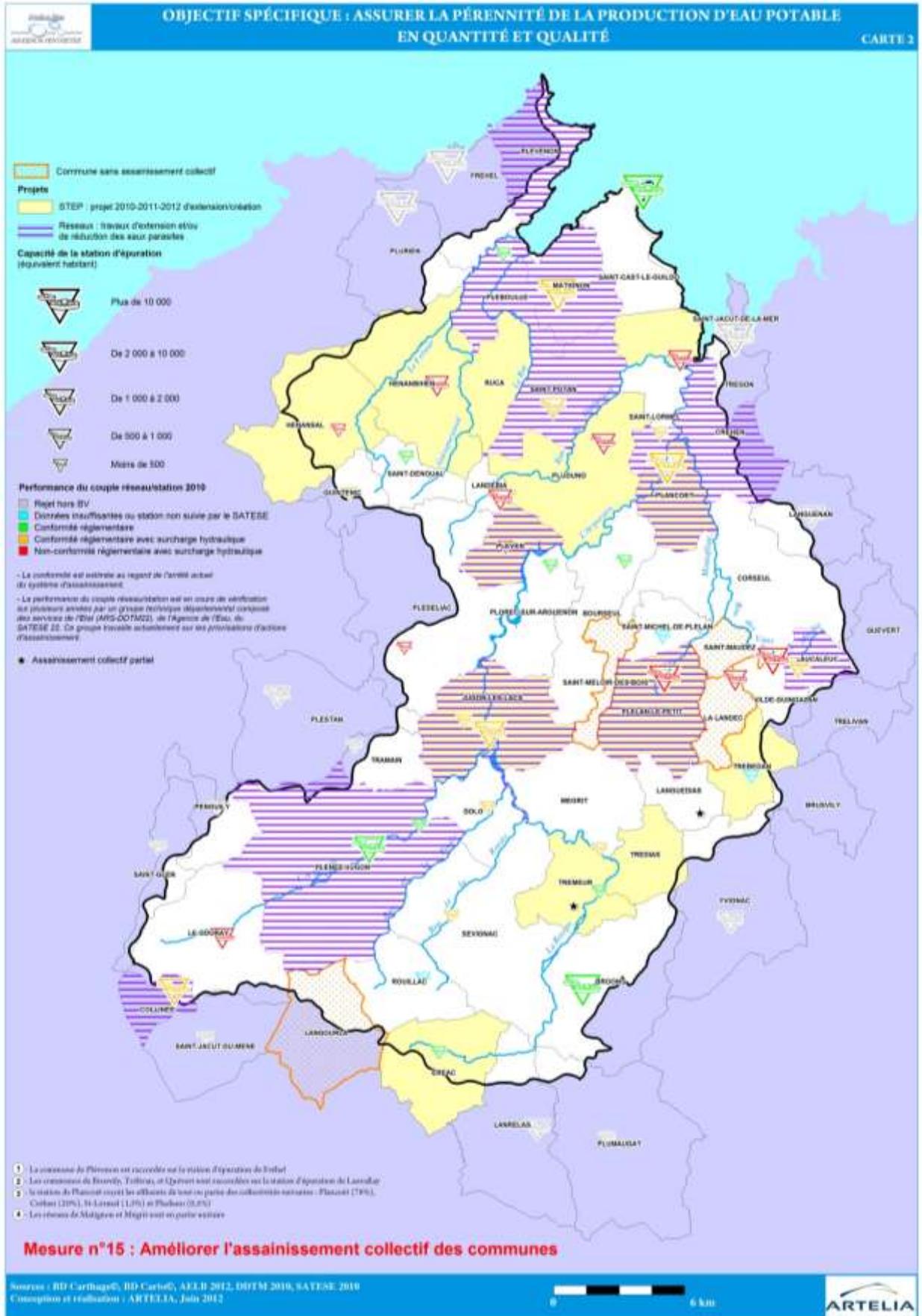
La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.



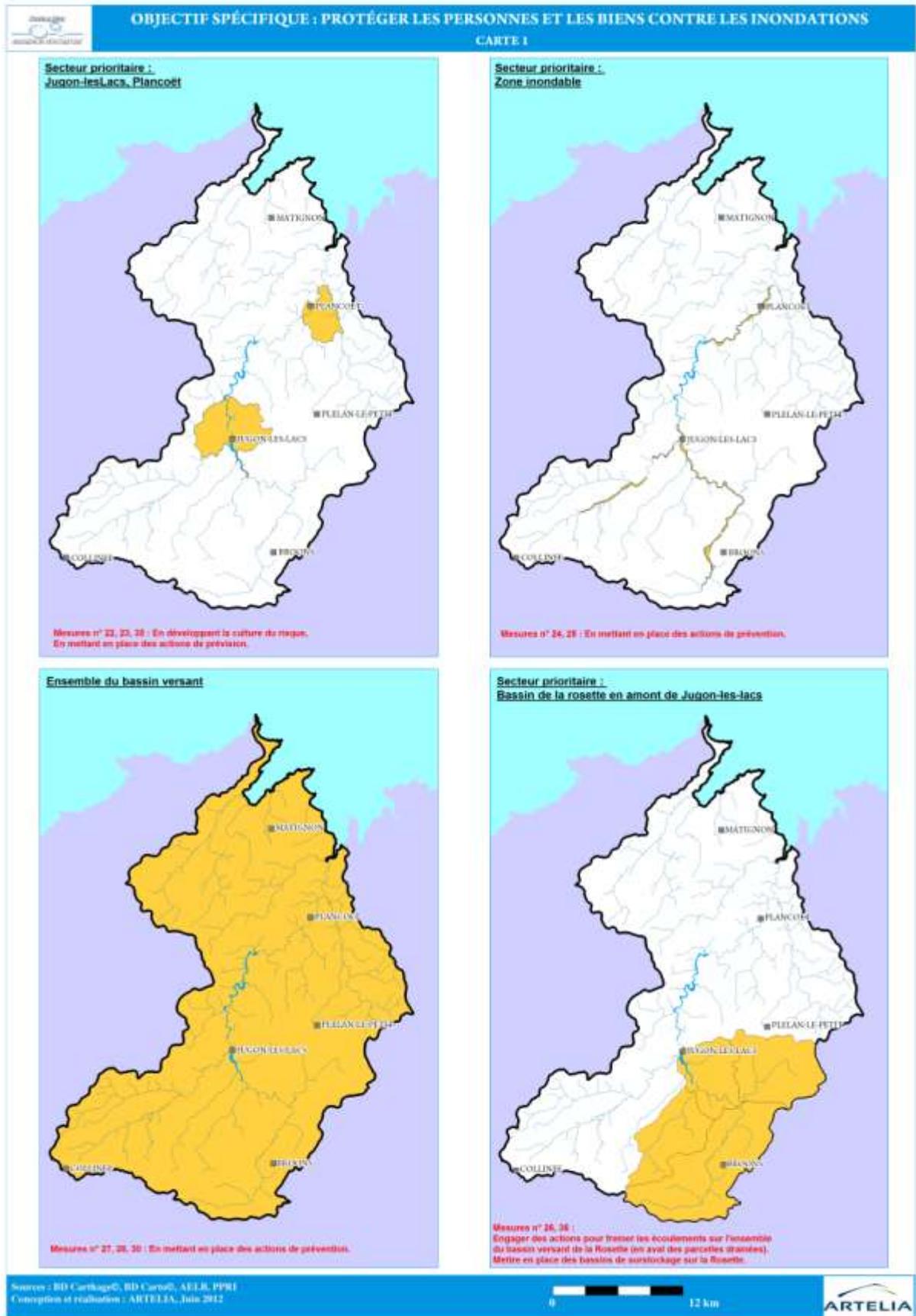
La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.



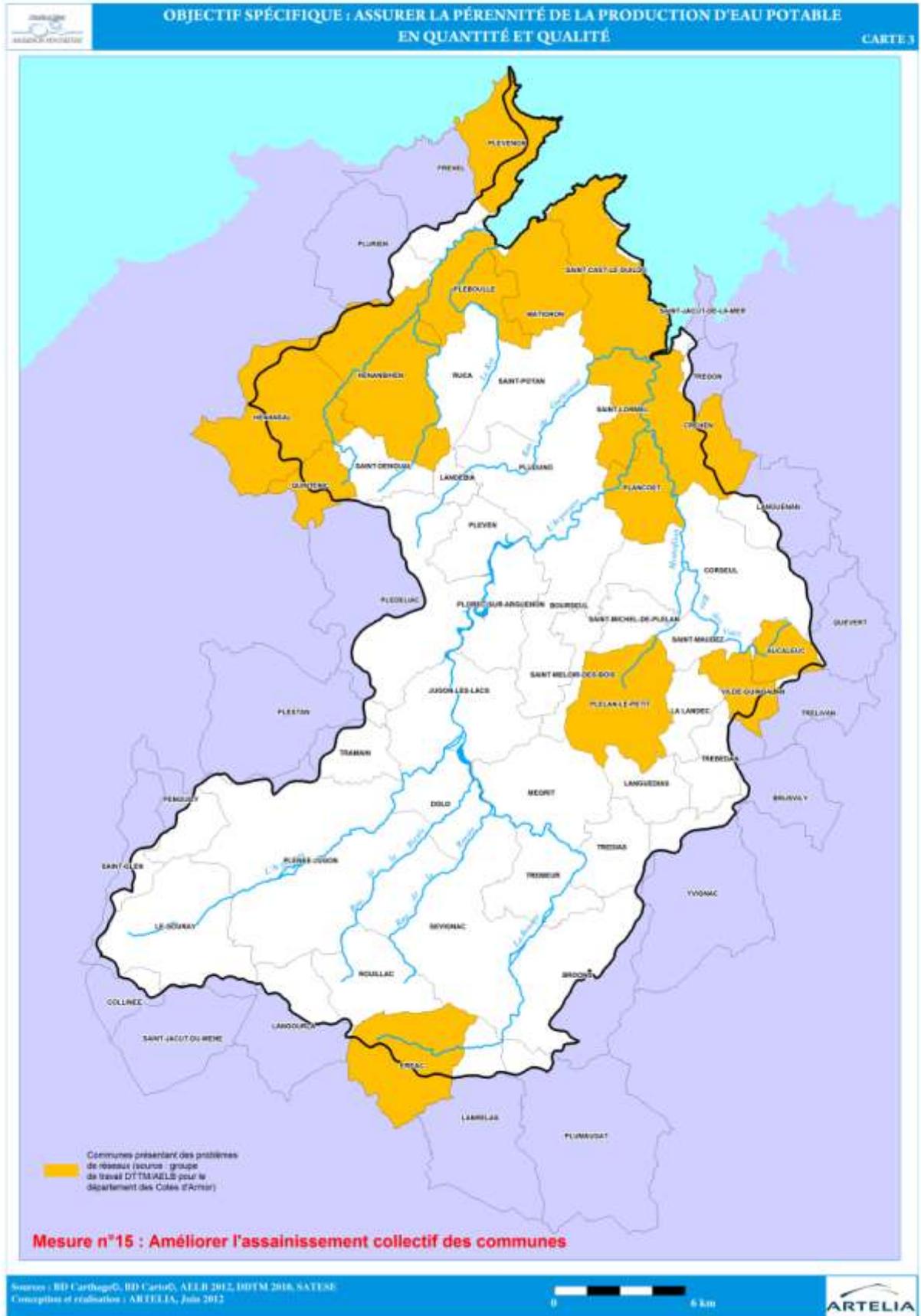
La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.



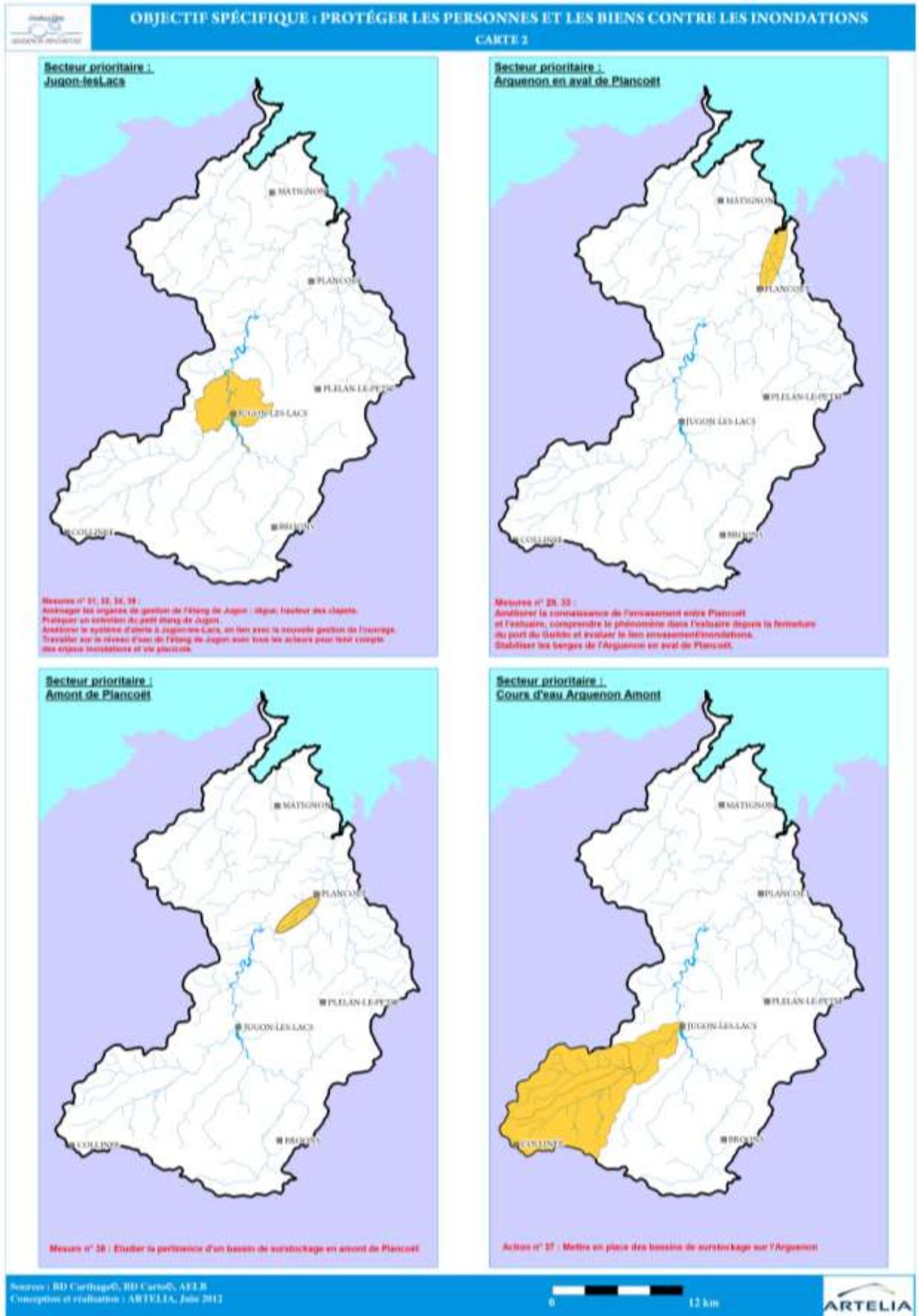
La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.



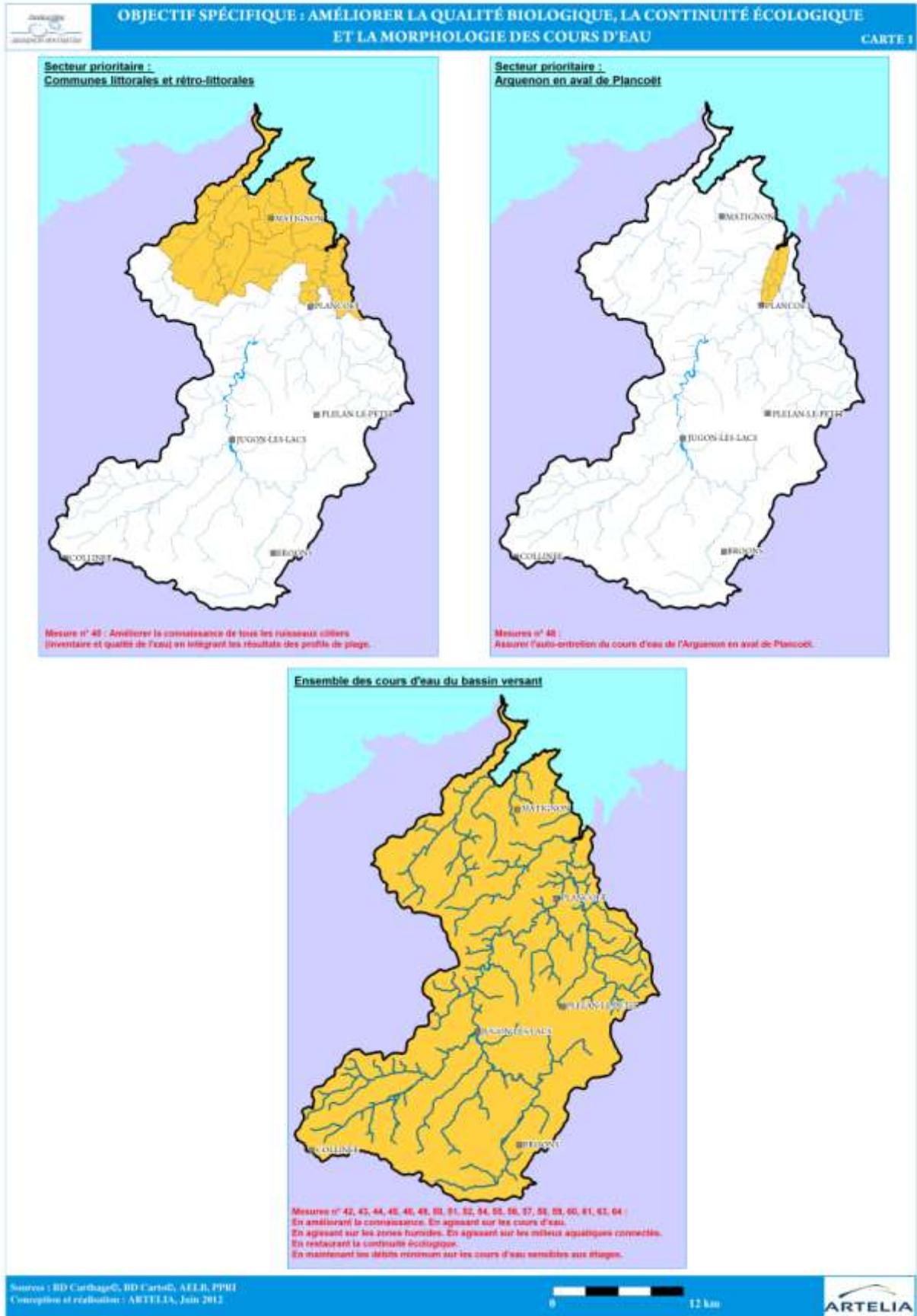
La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.



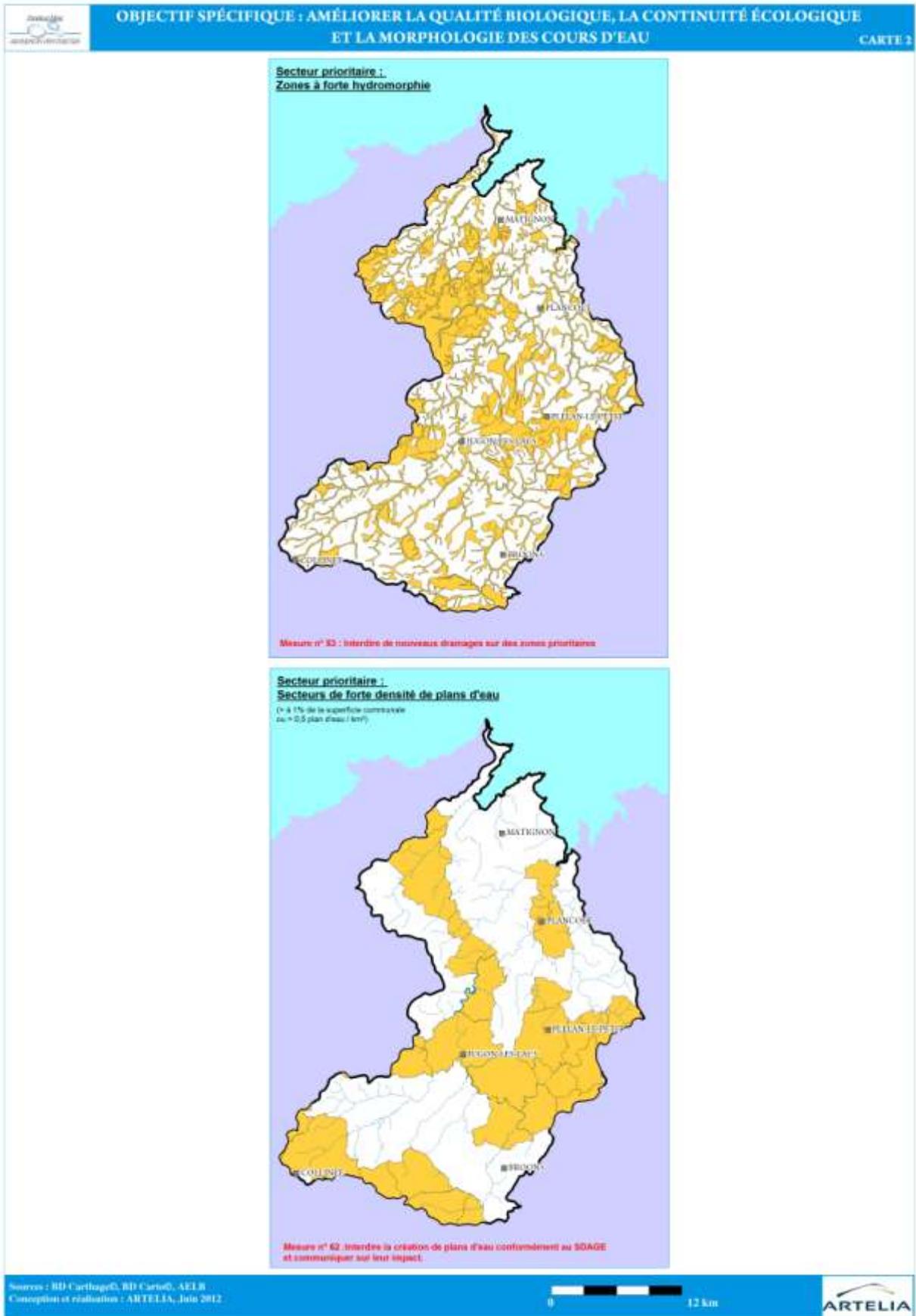
La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.



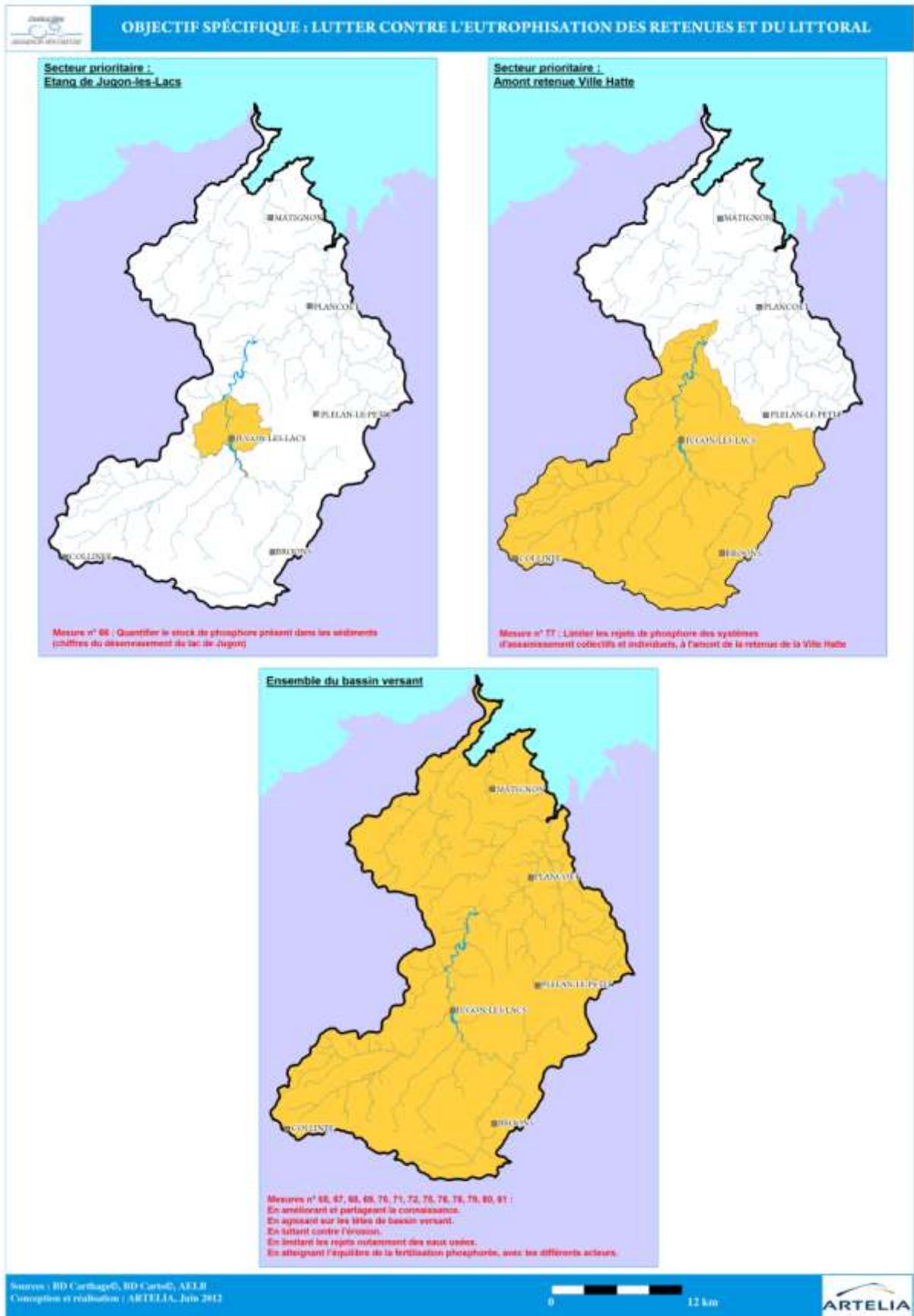
La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.



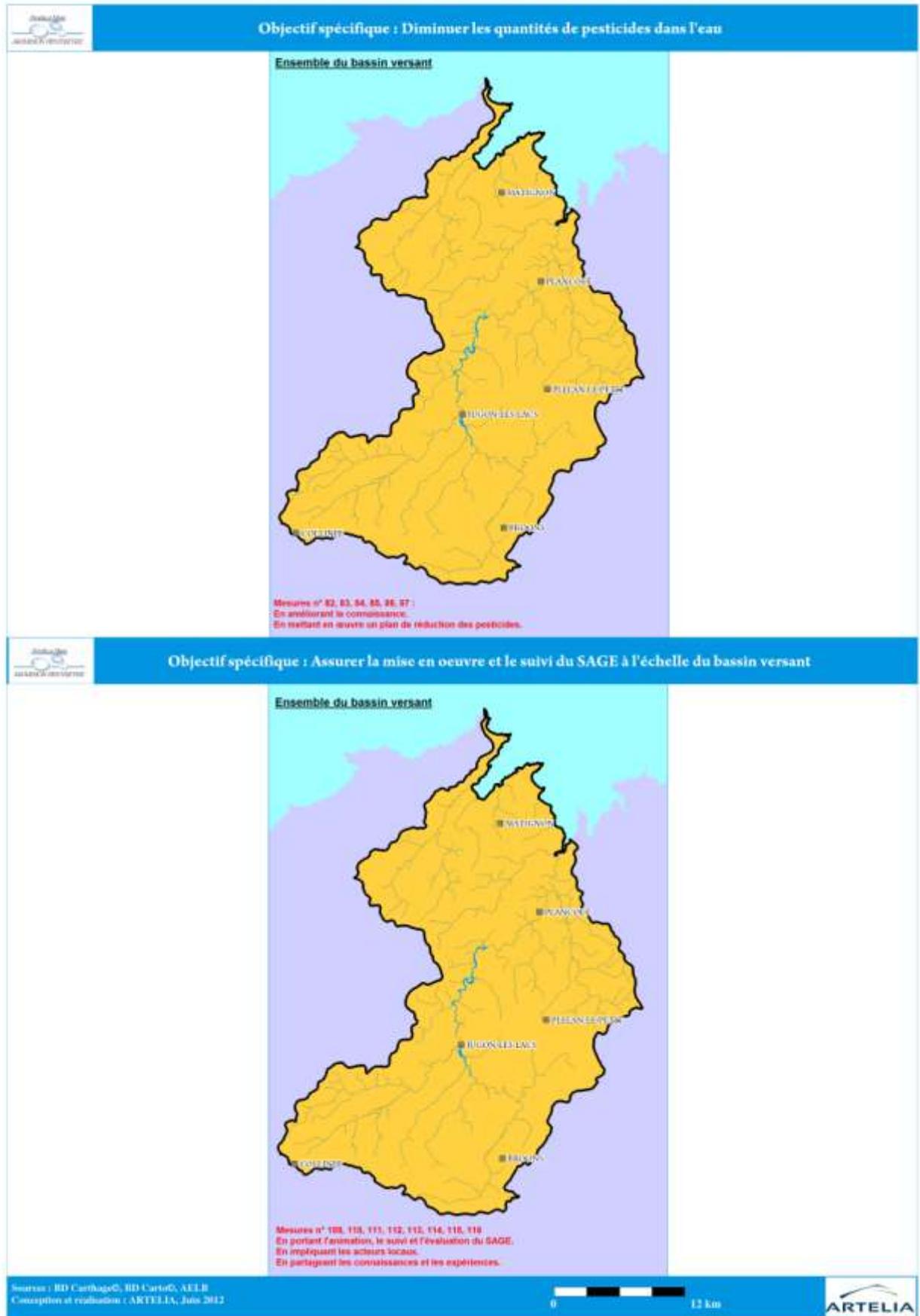
La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.



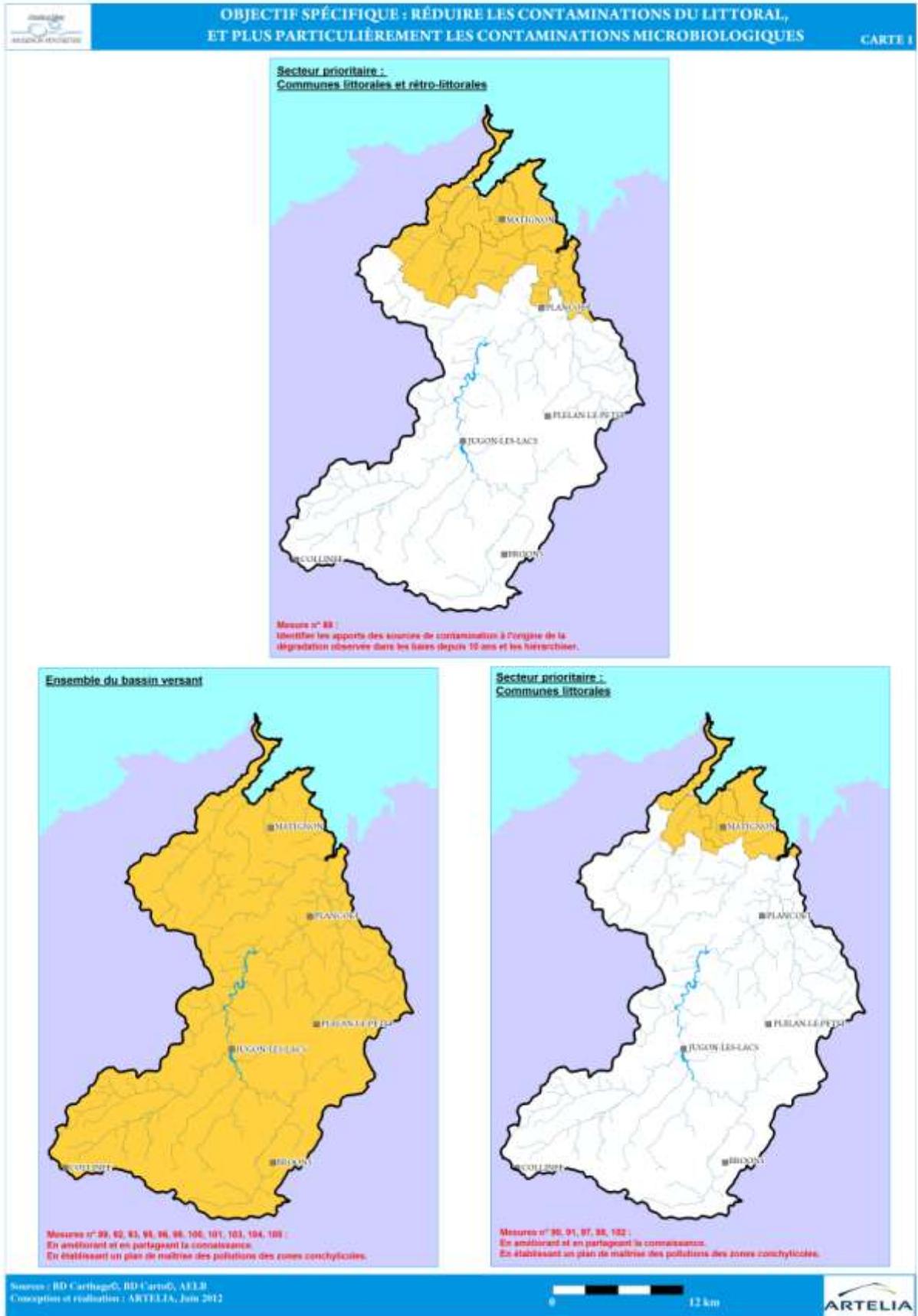
La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.



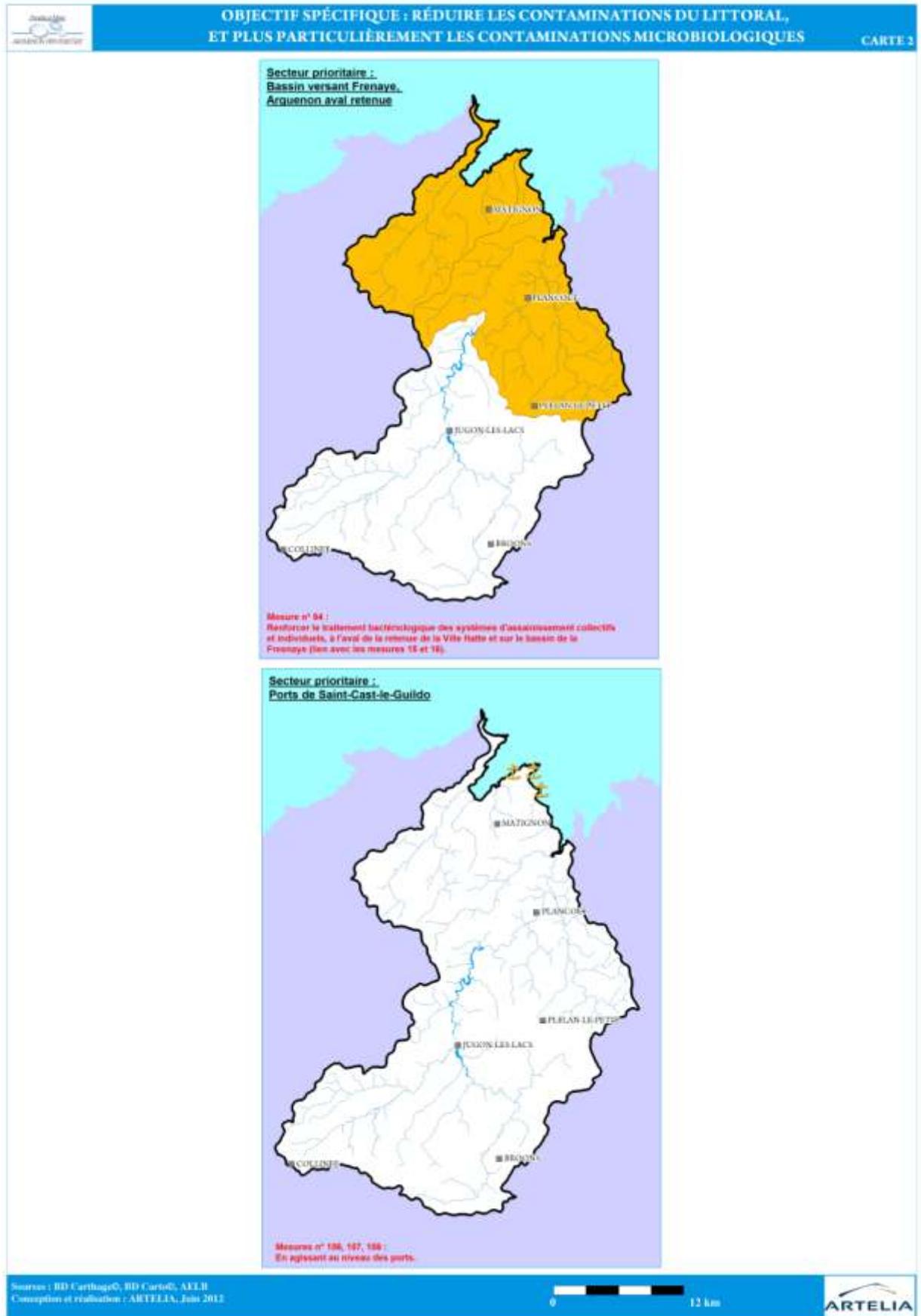
La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.



La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.



La commission locale de l'eau validera les cartes définitives lors de la rédaction des documents du SAGE.





Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre
Usine de la Ville Hatte
22130 PLEVEN